

Ville de Lille 

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2004.

La séance est ouverte à 17 heures 15 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Chers collègues, si vous voulez prendre place, je vous propose de commencer.

(Madame PHEULPIN-COQUEL procède à l'appel nominal).

Présents : Mmes AUBRY, BAERT. M. BERNARD. Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER. M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, DAVAL, MM. DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mme FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mlle FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, MM. HANNA, KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mme MAHIEU, MM. MARCHAND, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, M. SANTRÉ, Mme STANIEC, M. TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mmes ESCANDE, HENAUT (pouvoir), M. LENGLET, Mme MALLEVILLE (pouvoir), MM. MAUROY, MOREAU, SAVOYE. SINAGRA (pouvoir), SULMAN (pouvoir).

Madame le Maire - Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous avons aujourd'hui des dossiers extrêmement importants.

Tout d'abord, le Compte administratif que présentera Pierre de SAINTIGNON.

Ensuite, nous avons souhaité faire le point avec Patrick KANNER, Frédéric MARCHAND et Ariane CAPON, de l'ensemble des activités qui sont proposées aux jeunes Lillois pendant cet été, et qui montrent le rôle et l'action de la Ville dans tout ce qui est périscolaire.

Vous avez d'ailleurs un petit document « Lille, dans tous ses étés » qui est disponible pour tous les Lilloises et les Lillois.

Ensuite, dans la même déclinaison, nous évoquerons avec Ariane CAPON les études surveillées.

Puis, nous arriverons à un dossier majeur avec le bilan et le débat sur la Mission Sécurité présidée par Christian DECOCQ et dont le rapporteur général est Roger VICOT, adjoint à la Sécurité. Ensuite, Alain CACHEUX présentera des délibérations importantes sur le quartier de Moulins et sur les dossiers que nous proposons à l'ANRU.

Madame POLIAUTRE interviendra très rapidement sur les suites d'Aalborg.

Enfin, nous aurons une intervention courte de Stéphanie BOCQUET sur la petite enfance, et de Philippe TOSTAIN sur EDF.

Je vous donne le menu pour que chacun puisse s'en tenir à l'essentiel, encore que chacun de ces dossiers soit important.

Je vous prie par avance de m'excuser si je ne parais pas très claire, mais j'ai un virus qui me poursuit, j'espère qu'il me permettra d'aller jusqu'à la fin de cette séance, en tout cas, j'éviterai de vous le passer.

.../...

Si nous devons essayer d'être concis, ce n'est pas pour ne pas aller au fond des choses, mais c'est parce que nous avons un dîner avec tous les Conseillers de Quartier que je salue en début de notre réunion du Conseil puisque c'est la fin du mandat des Conseillers de Quartier, -mais cela ne veut pas dire que la grande majorité ne sera pas reconduite- et c'est l'occasion pour moi, pour le Conseil Municipal, de les remercier du formidable travail qu'ils ont réalisé.

Je passe tout de suite au carnet pour vous dire, mais vous le savez peut-être, que notre collègue, Jeannine ESCANDE a dû subir une intervention chirurgicale assez lourde et qu'en dehors de quelques petits problèmes ces deux derniers jours, son état de santé s'améliore. Je l'ai encore eue ce matin au téléphone et quelques-uns d'entre nous sont allés la voir à plusieurs reprises.

Je voulais, au nom du Conseil Municipal, lui adresser nos vœux de prompt rétablissement.

C'est l'occasion pour moi de remercier chacun des collègues qui prend une partie du travail de Jeannine ESCANDE. C'est d'ailleurs là qu'on se rend compte de l'énormité du travail qu'elle remplit, que ce soit pour l'état civil ou les mariages. Elle prend beaucoup de temps pour des moments heureux comme ceux-là, avec les Lillois et les Lilloises.

Je voulais par ailleurs vous informer que notre collègue Michelle DEMESSINE, Adjointe déléguée aux sports, Sénatrice du Nord, a reçu le 17 juin dernier, le Prix FAUCHET en reconnaissance de son apport au tourisme social dans le cadre de ses fonctions de Secrétaire d'Etat au Tourisme entre 1997 et 2001.

Cette distinction lui a été remise par le Bureau International du Tourisme et par l'Association Internationale du Tourisme social.

Je voudrais en notre nom à tous lui adresser toutes nos félicitations.

(applaudissements)

Je voudrais maintenant évoquer un changement à la Ville de Lille avec le départ de Brigitte GENU qui est une des « institutions » de notre Ville puisqu'elle était chargée depuis 1990, auprès de Pierre MAUROY, puis auprès de moi-même, des services, du Cabinet, des relations avec la presse.

Chacun connaît bien Brigitte GENU ici mais aussi au banc de presse et beaucoup de participants au Conseil Municipal. Après avoir été responsable du service relations publiques - presse à la Communauté Urbaine de Dunkerque entre 1980 et 1985, Brigitte a intégré le Conseil Général du Nord en 1986, puis est arrivée, à la demande de Pierre MAUROY, à la Mairie en 1990 et travaille à mes côtés depuis 2001.

Nous allons nous retrouver dans quelques jours pour faire la fête de façon très amicale autour d'elle. Une fête un peu triste parce que nous sommes tristes de la voir partir, mais je voudrais devant vous ici lui dire le plaisir que j'ai eu d'avoir travaillé avec elle.

Ce n'est pas jamais facile d'être dans l'interface entre des hommes et des femmes politiques et la presse, et je crois qu'elle a toujours su, avec une déontologie parfaite, une compétence et des valeurs qui s'appuient sur l'honnêteté des faits, de la réalité, faire en sorte que chacun, de part et d'autre, considère que les relations sont bonnes parce qu'elles sont fondées sur la transparence des faits.

.../...

Et puis, chacun connaît sa passion, son enthousiasme, sa bonne humeur permanente, qui ont été précieux pour nous tous, et particulièrement pour moi, ma chère Brigitte, je voulais te le dire. Malheureusement pour nous, mais peut-être heureusement pour eux parce que c'est une belle aventure, son mari vient d'être nommé, à Hongkong, proviseur du lycée français international et donc Brigitte l'accompagne. C'est effectivement une belle aventure à mener.

Je tiens à vous dire que, d'ores et déjà, nous sommes quelques-uns à nous être inscrits pour les fins d'année et les périodes de vacances... il n'y a plus de place avant 2006 dans l'appartement de fonction de Brigitte GENU... Donc, pour ceux qui voudraient aller voir Brigitte à Hongkong, il faudra s'y prendre très vite...

Trêve de plaisanterie, tout cela pour dire que Brigitte sera toujours chez elle ici, elle le sait et j'espère qu'elle nous reviendra.

Nous irons la voir pour lui raconter Lille, Lille qu'elle aime tant, et nous gardons sa fille en otage pour être sûrs qu'elle reviendra bien vite auprès de nous.

Brigitte, nous reparlerons de tout cela de manière plus amicale, plus personnelle, dans quelques jours, autour de toi.

En tout cas, je voulais te redire combien j'ai été heureuse de travailler avec toi et combien nous souhaitons à ton mari et à toi-même un séjour intéressant dans cette ville qui bouge tout près de la Chine, du Japon... Ce sera une expérience formidable.

Je vais maintenant te remettre un bouquet de fleurs au nom du Conseil Municipal.

(applaudissements)

Quelqu'un s'en va... quelqu'un vient... et j'ai le plaisir d'accueillir au sein des services Municipaux Elise OVART-BARATTE que les journalistes connaissent bien puisqu'elle était chargée de la communication à l'OPAC de Lille auprès d'Alain CACHEUX.

Elle remplace donc Brigitte GENU, et je lui souhaite la bienvenue en votre nom.

*Monsieur DECOCQ, vous voulez dire quelque chose ?...

M. DECOCQ - Elise OVART-BARATTE succède à Brigitte GENU, elle ne la remplace pas...

Madame le Maire - Oui, effectivement, mais je pense que l'amitié qui existe entre elles fait qu'il n'y a pas de problème. Avec nous, il n'y a jamais de problème... tout roule !

J'en arrive à une bonne nouvelle en tout cas pour Marie-Christine STANIEC, qui a été élue Conseillère Générale dimanche dernier à l'issue des élections cantonales partielles de Lille-Sud, avec 58,03% des voix. Elle succède à Caroline NIO, élue socialiste qui a démissionné en avril dernier.

Au-delà du succès de Marie-Christine STANIEC, largement dû à sa connaissance des quartiers, à sa présence sur le terrain et à sa personnalité, je voudrais dire que cette élection s'est faite dans un contexte qui n'était pas facile puisque, après les deux tours des élections régionales et cantonales, les européennes, il n'était pas évident de mobiliser la population lilloise en cette fin de printemps. 15,73% seulement se sont déplacés. Je pense que c'est un sujet sur lequel nous devons revenir.

.../...

En attendant, au nom de tous mes collègues du Conseil Municipal, je voudrais féliciter Marie-Christine et lui adresser mes vœux de parfaite réussite dans ses nouvelles fonctions, ce dont je ne doute pas vu le travail formidable qu'elle mène dans notre ville auprès des personnes âgées. Chacun sait la place qui est la sienne dans ce domaine.

Je voudrais aussi lui offrir un bouquet de fleurs pour fêter cette élection.

(applaudissements)

De la même manière, je me réjouis du résultat de la Gauche dans notre ville aux élections européennes, et de l'ensemble des partis politiques représentés dans la majorité municipale.

C'est l'occasion de faire un clin d'œil appuyé à Gilles PARGNEAUX qui était sur cette liste européenne et qui, je l'espère, un jour, représentera le Nord - Pas-de-Calais - Picardie - Normandie, cette grande région, comme Député européen.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet.

Lors du dernier Conseil, j'ai accueilli Christian FLEJSZEROWICZ, notre nouveau collègue du Groupe Les Verts installé lors du Conseil Municipal du 17 mai.

Nous avons convenu, lui et moi, de prendre un peu de temps pour réfléchir à une délégation qui ait un sens, où il pourrait apporter toutes ses qualités et ses compétences, et marquer sa trace d'ici la fin du mandat, mais si j'ai bien compris, le mandat se repousse un peu, donc il aura trois ans et demi ou quatre ans pour que les résultats soient là.

Je propose donc à Christian FLEJSZEROWICZ la délégation des économies d'eau et la place de l'eau dans la ville, en continuité du travail qui a été mené par Danielle POLIAUTRE sur l'année de l'eau, et qui nous permet aujourd'hui de rentrer dans une phase opérationnelle.

Je ne doute pas que les compétences et l'engagement de Christian sur ses sujets apporteront les résultats concrets que les Lillois attendent.

Je lui souhaite en tout cas plein succès dans ses nouvelles fonctions, et chacun se tient à sa disposition pour l'aider si nécessaire parce que ce n'est pas facile de rentrer dans une équipe qui est déjà bien en marche. En tout cas, nous nous réjouissons de l'accueillir.

De la même manière, Philippe TOSTAIN, qui est actuellement Conseiller Municipal aux économies d'énergie, aura dorénavant en charge les énergies renouvelables. C'est un élément complémentaire, et lorsque Philippe nous présentera le travail qu'il a réalisé, vous verrez combien le travail mené sur les économies d'énergie a été profond et sérieux.

Nous arrivons là aussi dans une phase opérationnelle tout à fait intéressante.

Voilà pour ces deux changements dans notre Conseil Municipal.

J'en arrive à des communications plus ouvertes.

Tout d'abord, un mot sur le Plan Canicule.

Je voudrais vous rappeler non pas la chance, mais l'organisation que nous avons eue l'année dernière dans la ville, où la solidarité est peut-être plus grande qu'ailleurs, et qui a permis d'éviter des morts liés à la canicule.

.../...

Néanmoins, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT et Patrick KANNER ont travaillé de manière assidue avec la Direction des personnes âgées du CCAS pour mettre en place un plan canicule qui a été présenté il y a quelques jours à la presse afin que les personnes âgées en prennent connaissance. Il s'agit d'être encore meilleur, et on peut dire que les actions de ce plan se déclinent à deux niveaux, tout d'abord dans les maisons de retraite du CCAS et ensuite pour les personnes âgées à domicile.

Dans les maisons de retraite, vous savez que l'année dernière nous avons mené des actions extrêmement importantes pour que les personnes âgées ne soient pas déshydratées et puissent bénéficier tout au long de la journée des soins nécessaires lors des périodes de canicule.

La première mesure a consisté à assurer la protection solaire d'une pièce collective dans chaque résidence, en sachant que les lieux de vie commencent à être climatisés et qu'il y en aura un par résidence fin 2005.

Ces investissements ont un coût d'environ 40.000 € pour l'année 2004.

En outre, nous avons investi dans des brumisateurs, des ventilateurs, qui complètent ce qui avait déjà été réalisé l'année dernière.

En ce qui concerne les personnes âgées à domicile, et il faut en féliciter Patrick KANNER et Marie-Christine STANIEC car je pense que cette initiative est tout à fait intéressante, il y a plusieurs jours, les 10.000 Lillois âgés de plus de 75 ans ont reçu un document très simple pour leur expliquer le Plan Canicule pour l'été 2004 élaboré par la Ville et ses partenaires.

Ce courrier les invite à s'inscrire auprès du Point Info Seniors dont je rappelle le numéro : 03 20 49 57 49, afin que les agents de développement gérontologique puissent systématiquement appeler les personnes figurant dans ce fichier en cas de déclenchement du plan canicule pour répondre à leurs questions, leur apporter des conseils ou prendre des initiatives si des décisions sont nécessaires.

400 personnes sont déjà inscrites aujourd'hui, ce qui prouve que cela répond à un besoin, au moins un besoin de sécurité psychologique pour beaucoup de personnes âgées.

Nous allons débiter dans les prochains jours une campagne d'affichage sur le mobilier urbain, là aussi pour inciter les citoyens lillois à la solidarité, à la vigilance par rapport à leur entourage, que ce soit la famille, les amis, le voisinage.

Si nous voulons éviter des drames comme la France en a connu l'année dernière, mais heureusement pas nous, nous devons progresser dans cette action qui dépend à la fois des milieux associatifs, de la municipalité, mais aussi des Lillois et des Lilloises eux-mêmes.

Un mot sur Altadis.

Depuis l'annonce il y a maintenant juste un an de la fermeture d'Altadis, la Majorité municipale a soutenu le combat des salariés du groupe qui contestaient le motif économique de la décision. Je ne reviens pas sur le dossier, chacun le connaît.

Ce site est un site rentable qui réalise à lui seul la moitié des 360 M€ de bénéfices nets du groupe Altadis. Ceci n'a jamais été démenti et nous continuons à ne pas accepter cette fermeture qui a pour seul objet de répondre à des actionnaires et des financiers notamment espagnols qui souhaitent voir réintégrée sur le territoire espagnol une partie de la production au détriment même des

.../...

investissements qui ont été réalisés dans cette entreprise. Il y a donc un gâchis considérable, financier bien sûr, mais surtout social, puisque plus de 600 salariés -en fait 525 mais il y a beaucoup de salariés extérieurs qui travaillaient chez Altadis- sont devant le couperet de cette fermeture.

Dans le cadre de la loi actuelle, les tribunaux, la justice ne peuvent contester le motif économique, sauf s'il y avait véritablement un détournement de fonds, une sortie de fonds, quelque chose qui soit pénalement répréhensible.

Néanmoins, le Tribunal de Grande Instance a voulu montrer combien il apparaissait discutable de fermer un établissement qui rapporte de l'argent dans une entreprise et un groupe qui gagne beaucoup d'argent. Se saisissant de ce doute, il a annulé le plan social proposé par la Direction d'Altadis.

Nous avons espéré, et nous avons fait passer des messages à la Direction, que cette annulation ferait réfléchir l'entreprise qui reviendrait sur cette funeste décision: Il semble qu'il n'en soit rien et que l'entreprise s'apprête, dans les jours qui viennent, le 7 juillet, à faire de nouvelles propositions beaucoup plus intéressantes en terme de reclassement pour les salariés d'Altadis, mais qui ne résolvent pas la question essentielle qui est la perte d'une grande entreprise avec un potentiel de qualification de la part des salariés, un savoir-faire technique, et donc un très gros problème pour les salariés dont je rappelle que beaucoup travaillent en couple dans cette entreprise.

Donc, je crois que nous devons continuer comme le dit notre banderole à l'entrée de l'Hôtel de Ville à demander la non-fermeture de cette entreprise.

Lille, Ville d'Art et d'Histoire.

Dominique PLANCKE a proposé la candidature de Lille au Conseil National des Villes et des Pays d'Art et d'Histoire.

M. DECOCQ - Très bien.

Madame le Maire - Oui, c'est une très bonne chose.

Nous avons été auditionnés de concert le 15 juin dernier par le Conseil National qui a rendu un avis favorable à l'unanimité, et le Ministre de la Culture vient de nous faire savoir que la Ville était reconnue comme Ville d'Art et d'Histoire.

C'est bien évidemment la récompense de nombreuses années d'action municipale pour la valorisation du patrimoine.

Je pense à la définition du secteur sauvegardé en 1976 à l'initiative de Pierre MAUROY. Je pense aussi au travail formidable que Jacquie BUFFIN avait fait en définissant une Charte du Patrimoine.

La ville a été agréée comme Ville d'Art en 1978. La charte patrimoniale a été mise en place en 1997. C'est à cette occasion que j'avais eu l'occasion de négocier le Plan avec l'Etat, avant même que nous ne soyons choisis comme Capitale Européenne de la Culture, Plan où l'Etat, le Conseil Général -que je remercie à nouveau pour ses interventions sur tout ce qui est fortifications, portes de la ville- et bien sûr la Ville se sont répartis aux trois tiers ce chantier majeur du patrimoine que chacun a pu voir se réaliser ces derniers mois.

.../...

L'attribution du label « Ville d'Art et d'Histoire » est un atout pour nous, pour conserver la dynamique de Lille 2004.

Il va nous apporter des moyens financiers pour continuer à valoriser notre patrimoine. Je pense qu'on arrive bien à préparer son avenir quand on connaît bien son passé, mais nous devons aussi penser à construire le patrimoine de demain, d'où la place forte apportée à la culture dans notre ville, et nous devons aussi travailler avec les groupes de mémoire qui existent aujourd'hui.

Je me souviens de cette magnifique exposition menée par Marie-Thérèse ROUGERIE au centre autour du quartier Saint-Sauveur. Je pense au travail qui est réalisé avec les salariés de Fives Cail Babcock par une organisation syndicale sur le travail de mémoire que nous retrouverons très certainement dans ce site.

Dans un monde où tout passe tellement vite et où on zappe sur les informations, se rappeler ce qu'est notre histoire, combien d'hommes et de femmes se sont battus pour que nous vivions mieux aujourd'hui, que ce soit pour la qualité de vie ou dans les entreprises, cela fait partie de notre patrimoine. Il n'y a pas que les monuments qui comptent, même s'ils sont des signes de notre histoire et, à cet égard, très importants à valoriser.

Nous sommes donc très fiers d'avoir obtenu ce label « Ville d'Art et d'Histoire », et bien évidemment cela va nous permettre de continuer ce travail auprès des écoles, auprès des touristes et de tous les habitants pour mieux faire connaître et valoriser le patrimoine de Lille.

Je voudrais remercier à nouveau Dominique PLANCKE ainsi que Catherine CULLEN, et le service de la Culture, avec un mot particulier pour Annie DURAND et Jérôme HESSE à mon cabinet, qui ont suivi ce dossier.

Un petit mot maintenant pour vous dire que nous avons clos l'exposition RUBENS. La qualité exceptionnelle de cette exposition a expliqué ce succès extraordinaire, 301.287 visiteurs depuis le 6 mars.

C'est la plus grande exposition des trois dernières années en France, excepté GAUGUIN qui la dépasse de très peu.

C'est pratiquement le double de GOYA et de Berthe MORISOT qui étaient deux belles et grandes expositions.

Je voudrais dire que je me réjouis d'avoir voulu rendre gratuite la visite de cette exposition le dimanche. Plus de 20.000 personnes l'ont visitée dans ce cadre, et contrairement à ce que certains craignaient, cela n'a pas limité les entrées en journée puisque nous avons eu en moyenne 3.000 à 3.500 personnes par jour depuis le début de l'exposition.

Je voudrais évidemment saluer le travail exceptionnel des services municipaux. Je pense à la Direction de la Culture et aux services techniques des fêtes et de l'animation qui nous ont aidés à mettre en place cette opération de visiteurs gratuits.

Il me faut aussi bien sûr saluer le travail formidablement orchestré par Alain TAPIÉ, notre nouveau Conservateur des Beaux-Arts, successeur d'Arnaud BREJON de LAVERGNÉE dont je vous rappelle qu'il était le Commissaire de cette grande et belle exposition.

Je remercie aussi toute l'équipe de Lille 2004 qui a travaillé à la faire connaître.

.../...

J'ai aujourd'hui un bilan de la fréquentation de Lille 2004 sur toute la région.

Je ne vous donne que quelques chiffres parce que nous serons amenés, je pense début 2005, à faire un vrai bilan chiffré, économique, financier, d'attractivité, quels publics, puisque nous avons mis en place les outils pour que notre Ville puisse mesurer l'apport de Lille 2004 et se lancer dans la suite car, bien évidemment, nous ne nous arrêterons pas là.

Pour que vous ayez quelques chiffres en tête, sachez que pour Lille 2004 -cela ne concerne pas uniquement notre ville, mais l'ensemble des manifestations dans la région- nous avons eu 5 millions de participants directs, 1 million de billets édités, 2,5 millions de participants aux différentes fêtes, 1,5 million de visiteurs dans tout ce qui est arts visuels, c'est-à-dire les expositions, 500.000 visiteurs dans les arts vivants, théâtre, danse, cirque, 19 Mondes Parallèles à ce jour, et 12 Maisons Folie ouvertes, et 500.000 personnes qui ont participé à ces manifestations.

Cela nous donne quelques éléments.

Mais, comme vous le savez, Lille 2004, c'est aussi l'Eurorégion.

Cet événement nous a permis de nouer des liens forts avec beaucoup de villes transfrontalières. Je pense à Courtrai, Tournai et Mons, et aussi à des villes plus lointaines comme Gand et Anvers.

D'ailleurs, la semaine prochaine, nous accueillerons ici, avec Pierre de SAINTIGNON, Catherine CULLEN, Dominique PLANCKE, le Conseil Municipal de la Ville de Courtrai.

Son Bourgmestre, Stéphane DECLERCK, qui était membre du Conseil d'Administration de Lille 2004, a souhaité faire un Conseil extraordinaire ici pour marquer le lien dorénavant très important entre Lille et Courtrai. Ceci se terminera par la signature d'une charte d'amitié.

Vous voyez que la Culture rapproche, et c'est une bonne chose. Nous partons aujourd'hui aussi sur des projets économiques communs qui peuvent apporter de la richesse et de l'emploi pour nos villes.

Toujours dans le domaine de la Culture et en lien avec les événements d'aujourd'hui, vous savez que nous sommes à quelques heures de la remise du pouvoir aux Irakiens. Les choses ont lieu de manière un peu anticipée puisque le transfert de pouvoir des Américains aux Irakiens devait se faire au 1er juillet, mais dès aujourd'hui un certain nombre de ces pouvoirs ont été transmis.

Pierre MAUROY, Président de la fondation Jean JAURES, a pris une initiative tout à fait intéressante, qui était d'accueillir 5 artistes peintres irakiens en France, et il a demandé à un certain nombre de villes de bien vouloir les accueillir pendant une semaine en résidence.

Bien évidemment, nous avons accepté, et nous recevrons donc du 5 au 12 juillet prochains, 5 artistes irakiens qui exposeront 23 tableaux et 5 sculptures dans le nouveau hall de l'Hôtel de Ville.

Ce sont bien évidemment des tableaux et des œuvres plutôt sombres. Il faut reconnaître que ces dernières années, entre la dictature, la guerre et aujourd'hui aux portes de la guerre civile, sont extrêmement lourdes à porter, et comme d'habitude, je pense que les cris des artistes sont particulièrement forts.

.../...

Donc, ils exposeront leurs œuvres, mais ils rencontreront aussi des artistes lillois au centre d'arts plastiques de Wazemmes. Ils visiteront les Maisons Folie et ils participeront à des débats. C'est aussi une façon pour nous d'essayer de comprendre ce qui se passe quotidiennement en Irak pour la population.

Je voudrais maintenant vous donner trois annonces rapides.

Tout d'abord, le fait, dont je me réjouis, que le Centenaire des Semaines sociales de France se déroule à Lille les 23, 24, 25 et 26 septembre 2004.

Les Semaines Sociales ont été créées en 1904 à la fois par un enseignant lillois et un chef d'entreprise lyonnais. Ces semaines sociales constituent un lieu de rencontre, de réflexion et d'échange sur les grandes questions de la société. Ces sessions annuelles sont ouvertes à tous, croyants ou non croyants, et elles ont pour vocation d'être des universités populaires qui s'adressent à un public de non-spécialistes.

Depuis des décennies, les Semaines Sociales de France ont été pour beaucoup de participants, chrétiens ou non, un lieu d'apprentissage, d'intelligence collective et même une école de responsabilité.

A Lille, pour le centenaire, le thème est particulièrement bien choisi : l'Europe, une société à inventer.

Et les Semaines Sociales seront les premières Semaines Sociales européennes puisque, sur les 3.000 participants attendus, il y aura environ 1.000 Européens venant de tous les pays, et notamment des nouveaux Etats Membres.

Ces travaux se dérouleront à Lille Grand Palais, et je remercie Dorothee DA SILVA d'avoir été particulièrement attentive à ce dossier pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions.

Pierre de SAINTIGNON nous proposera d'ailleurs dans quelques instants une délibération pour accompagner ce colloque de portée nationale et internationale, et surtout d'une extrême qualité intellectuelle et morale.

Un petit mot d'information pour vous dire que les travaux de Jean Baptiste Lebas vont perturber, mais pour la bonne cause, la braderie.

Depuis des dizaines d'années, les brocanteurs et les antiquaires se situaient sur le parc Jean-Baptiste Lebas, et après avoir beaucoup consulté, même si, pour nous, le principe de la braderie doit rester la règle, c'est-à-dire la liberté de réserver le trottoir devant sa maison, il nous a semblé important, si nous souhaitons accueillir toujours plus de participants, de garder un quartier pour ces antiquaires et brocanteurs.

Aussi a-t-on essayé de trouver une solution qui ne revienne pas sur les principes de la liberté et qui, en même temps, permette de garder ce quartier vers lequel beaucoup de visiteurs vont spontanément.

Cette année, nous effectuons le placement de l'ensemble des brocanteurs et antiquaires patentés sur une partie du boulevard Louis XIV et sur la rue Frédéric MOTTEZ autour du nouveau parc Boulevard Lebas et sur la zone non encore aménagée, puisque seule la moitié du parc sera réalisée cet été.

.../...

Tous les brocanteurs et antiquaires ont été informés par courrier des modifications apportées, et ils pourront réserver leur emplacement, comme le font les Lillois. Ils seront obligés de faire cette réservation comme tout le monde pour éviter de sortir du principe habituel.

Nous voulons particulièrement préserver cette partie du nouveau parc qui sera fraîchement plantée de 55 tilleuls Cordata et d'un chêne, et des mesures de sécurité particulières seront prises pour que la nature ne soit pas gênée par notre belle et grande braderie.

Dernier mot, mais important, pour saluer les Conseillers de Quartier.

A la fin du Conseil, nous aurons un dîner convivial tous ensemble, mais je voudrais à ce moment solennel du Conseil Municipal remercier chacun et chacune d'entre vous pour votre implication, votre engagement, depuis le choix que vous avez réalisé en juin 2001, de vous présenter comme Conseillers de quartier, soit selon nos nouvelles règles comme représentant à la proportionnelle les partis politiques, soit pour représenter les forces vives de votre quartier, soit en tant qu'habitants qui, spontanément, ont présenté leur candidature et ont été retenus par les Présidents des Conseils de Quartier.

Je crois qu'on peut le dire, depuis que Pierre MAUROY, en 1978, anticipant les choses, a mis en place les Conseils de Quartier, pour les Lillois, les Mairies de Quartier sont d'abord leur Mairie, celle de leur quartier, et c'est un rôle absolument irremplaçable de proximité.

Bien évidemment, tout n'est pas encore parfait. Nous avons d'ailleurs réfléchi tous ensemble lors d'une réunion d'une journée entière sur les améliorations nécessaires, et je pense qu'il sera tout aussi nécessaire que nous continuions cette réflexion avant les prochaines échéances pour améliorer encore la qualité et l'efficacité des Conseils de Quartier.

Vous êtes aujourd'hui 280. J'ai rappelé comment vous avez été désignés.

Je crois que le rôle du Conseiller de Quartier est particulièrement important puisqu'il est à la jonction entre l'équipe municipale et la population. Il doit à la fois expliquer ce que nous faisons, donner son avis sur ce que nous voulons faire, et aussi faire remonter les demandes de nos concitoyens.

C'est ce rôle, parfois difficile, auquel vous êtes confrontés, car nous savons bien que nous sommes dans un pays où chacun, et notamment ceux qui vont bien, en demande toujours plus, et qu'il faut parfois aller à la rencontre de ceux qui vont moins bien et qui, spontanément, ne s'expriment pas.

Vous avez un rôle particulièrement important que vous remplissez avec une grande force d'engagement.

Je dois d'ailleurs dire que lorsqu'on regarde le bilan par quartier qui nous a été remis, on peut voir qu'il y a eu depuis ce mandat de trois ans des Conseillers de Quartier, 20 à 29 réunions par quartier.

Le taux de présence des Conseillers de Quartier aux réunions se situe entre 60 et 70%.

Le taux de départ a été de 15%, mais pratiquement la moitié de ces départs sont dus à des départs de notre ville.

.../...

Nous avons encore des efforts à faire, comme nous l'avions dit lors de notre séminaire du 1er février, pour que les avis du Conseil de Quartier soient mieux pris en compte, très en amont dans les dossiers d'équipement ou d'investissement dans les quartiers comme dans les plus importantes dépenses de fonctionnement. En tout cas, je vois que ces derniers mois, beaucoup d'Adjoints, de Conseillers thématiques se sont rendus dans les quartiers à l'invitation du Président du Conseil de Quartier pour pouvoir discuter avec les Conseillers sur une question qui les intéressait particulièrement.

Cela a été vrai de la circulation, des espaces verts, de l'éducation, de la sécurité, de la culture, de l'emploi, du sport, de la lutte contre les exclusions, du développement économique par exemple.

Tout ceci est tout à fait important.

Je crois aussi, et en tout cas pour moi, c'est majeur, que les Conseillers de Quartier sont aussi un peu l'image de leur quartier.

Votre diversité est pour nous tout à fait essentielle. Nous savons que chaque quartier de notre ville, et c'est ce qui fait leur charme, a son histoire, son ambiance particulière, ses caractéristiques, et je crois qu'il est bon qu'on garde cette identité au sein d'une ville, qui est pourtant une ville unique, où tous les Lillois doivent se sentir bien dans chacun des quartiers.

Vous avez dû vous adapter à une gestion, ce qui n'est pas facile. 80 d'entre vous ont d'ailleurs suivi une formation pour apprendre la gestion administrative, les obligations financières, budgétaires, les règles nécessaires avant de prendre une décision. Tout cela, vous avez dû le comprendre, l'accepter et le faire vôtre.

Je terminerai simplement en vous disant un grand merci de la part du Conseil Municipal, mais aussi de la part des Lillois et des Lilloises puisqu'ils ont là des acteurs essentiels engagés dans la cité. Je suis convaincue qu'une très grande majorité d'entre vous repartiront pour cette deuxième partie du mandat. C'est en tout cas ce que nous souhaitons et nous essaierons là aussi de réfléchir ensemble à l'amélioration de ces Conseils de Quartier pour l'avenir.

Voilà. Je souhaitais donc vous dire un grand merci avant ce dîner convivial que nous aurons ce soir.

Nous allons maintenant passer aux différents dossiers.

Chemise n°1

Rapporteur : Madame le Maire

04/458 - Séance du 29 mars 2004 - Procès-verbal.

04/459 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

04/460 - Conseils de Quartier - Vacance de sièges - Désignation de membres.

04/461 - Commission d'évaluation des transferts de charges - Désignation des représentants de la Ville - Modification

.../...

04/462 - Conseil Communautaire - Désignation des délégués du Conseil Municipal - Modification.

Adoptés.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Maire délégué

04/598 - Commune Associée d'Hellemmes - Compte Administratif - Exercice 2003.

04/599 - Commune Associée d'Hellemmes - Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Lille - Exercice 2003 - Approbation.

04/600 - Commune Associée d'Hellemmes - Transferts de crédits - Exercice 2004 - Décision modificative n° 1.

04/601 - Commune Associée d'Hellemmes - Programmation des équipements - Dépenses d'investissement - Exercice 2004 - Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision modificative n° 2.

04/602 - Commune Associée d'Hellemmes - Transferts de crédits - Exercice 2004 - Décision modificative n° 3.

04/603 - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Compte Administratif 2003

04/604 - Commune Associée d'Hellemmes - Service extérieur des Pompes Funèbres - Approbation du Compte de Gestion.

04/605 - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Affectation des résultats 2003.

04/606 - Commune Associée d'Hellemmes - Complexe Sportif Arthur Cornette - Avenant au lot n° 2 - Menuiseries

04/607 - Commune Associée d'Hellemmes - Extension de l'Ecole JENNER - Avenant.

04/608 - Commune Associée d'Hellemmes - Prémption de l'immeuble sis 83 à 91 rue Roger Salengro.

04/609 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de primes.

04/610 - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Enfance - Versement du solde des subventions 2004

04/611 - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Enfance - Versement d'une subvention liée à l'action de prévention précoce et d'Aide à la Parentalité en faveur des familles hellemmoises

04/612 - Commune Associée d'Hellemmes - Association " Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers d'Hellemmes " - Versement d'une subvention.

.../...

04/613 - Commune Associée d'Hellemmes - Association La Mémoire d'Hellemmes - Versement d'une subvention.

04/614 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Départementale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc et Territoire des opérations extérieures Nord d'Hellemmes - Versement d'une subvention.

04/615 - Commune Associée d'Hellemmes - Association " Espace Marx Nord/Pas-de Calais " - Versement d'une subvention.

04/616 - Commune Associée d'Hellemmes - Programme triennal de voirie - Révision.

04/617 - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Ecoles de sports - Versement de subventions pour l'année 2004.

04/618 - Commune Associée d'Hellemmes - Aménagement de la place des Tisserands et construction d'un terrain de proximité - Autorisation de réaliser les travaux - Demande de subvention au Conseil Général.

04619 - Commune Associée d'Hellemmes - Centres de Loisirs sans Hébergement - Séjours à Sains du Nord et Wormhout - Participation des familles - Admission et réemploi.

04/620 - Commune Associée d'Hellemmes - Crèche l'Amicloterie - Travaux de bardage et d'amélioration de l'espace et de l'acoustique - Versement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille - Admission et réemploi.

04/621 - Commune Associée d'Hellemmes - Actions Prévention Sécurité - Versement de subventions à diverses associations.

04/622 - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Enfance - Versement d'un 2ème acompte et du solde sur subvention 2004.

04/623 - Commune Associée d'Hellemmes - Versement de subventions aux associations dans le cadre de Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture.

04/624 - Commune Associée d'Hellemmes - Tarifs de voirie - Année 2004.

04/625 - Commune Associée d'Hellemmes - Soutien aux activités scolaires - Versement de subventions à diverses associations.

04/626 - Commune Associée d'Hellemmes - Renouvellement de la convention technologie - Versement d'une subvention au collège Saint-Exupéry.

Adoptés.

.../...

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

04/585 - Commune Associée de Lomme - Compte administratif de l'exercice 2003 - Fonctionnement.

Madame le Maire : Je voudrais juste signaler que sur le dossier de Monsieur DURAND, donc de la Ville de Lomme, le Front National a demandé un vote séparé sur la délibération 585, Compte Administratif de l'exercice 2003.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National qui s'abstient.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

04/586 - Commune Associée de Lomme - Compte de gestion de l'exercice 2003 - Fonctionnement.

04/587 - Commune Associée de Lomme - Requalification de l'avenue de Dunkerque - Cession gratuite de parcelles à Lille Métropole Communauté Urbaine pour l'aménagement d'un parking.

04/588 - Commune Associée de Lomme - Logements par nécessité absolue de service.

04/589 - Commune Associée de Lomme - Prix du Marais décerné par les participants au comité de lecture.

04/590 - Commune Associée de Lomme - Subventions 2004.

04/591 - Commune Associée de Lomme - Subventions exceptionnelles aux associations sportives.

04/592 - Commune Associée de Lomme - Subvention à "l'Association des trois tours à Lomme".

04/593 - Commune Associée de Lomme - Rachat de la licence IV du café de l'Aviron, 6 rue Hégel à Lomme.

04/594 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Enfouissement des réseaux et mise en place d'un éclairage public, avenue Arthur Notebart à Lomme.

04/595 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Enfouissement des réseaux et mise en place d'un éclairage public, quartier de la Délivrance à Lomme.

04/596 - Commune Associée de Lomme - Subventions pour ravalement de façades.

04/597 - Commune Associée de Lomme - Convention avec la Maison de la Nature et de l'Environnement.

Adoptés.

.../...

Madame le Maire - Je vous propose d'entrer dans les dossiers importants de notre Conseil en passant tout de suite la parole à Pierre de SAINTIGNON.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Premier Adjoint au Maire

04/462 - Approbation du Compte Administratif - Ville de Lille - Exercice 2003.

Madame le Maire, mes chers collègues, après Bernard ROMAN à qui je veux rendre hommage car je vais finalement présenter les résultats d'un exercice qu'il a totalement assumé en tant qu'Adjoint aux Finances avec à la fois une grande compétence et une grande clarté, je me lance à mon tour dans un exercice qui est nouveau pour moi.

Si je devais résumer de trois mots ce qui pourrait synthétiser mon intervention -qui sera quand même un petit peu plus longue que ces trois mots- je dirais : ambition, rigueur et consolidation financière de la Ville.

Voilà quels ont été les trois temps forts, les trois moyens importants pour notre ville, et je vais essayer de vous le démontrer.

Le Compte administratif 2003 présente les résultats de l'exécution du budget 2003.

Il permet de comparer nos prévisions, celles que nous avons votées lors du Conseil Municipal du 3 février 2003, aux réalisations effectives.

En fait, ce document est un document très important puisqu'il donne le reflet exact, et je parle là en termes financiers et comptables, de la situation de l'action municipale telle qu'elle est validée par le compte de gestion du Trésorier Principal.

C'est une occasion pour moi, dans ce premier exercice, de saluer Monsieur JOURGEON qui est ici, de le remercier de nos premiers contacts qui ont été précis et, je crois, très importants. De le remercier aussi de la qualité de la collaboration qu'il entretient avec les services financiers de la Ville.

Je saisis l'occasion pour remercier le Directeur Général des Services, Monsieur BARRÉ, et Madame TEN EYCK, la Directrice Générale Adjointe, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs pour le travail fin, précis et quotidien, qui est mené sur les finances.

Je veux aussi remercier Régis CAILLAU qui fut au début de l'exercice 2003, responsable de l'exécution de notre budget, et qui l'a fait, lui aussi, avec beaucoup de compétences.

Si je devais à nouveau résumer les choses, 2003 a été l'année des réalisations.

Les chantiers ont été riches, et ils ont été démontrés.

D'abord, quels étaient nos engagements pris en 2003 ?

Sous l'égide de l'ambition et de la maîtrise des dépenses, nous avons pris des engagements importants.

.../...

J'en rappelle quelques-uns au fil de la lecture du rapport administratif auquel je vous renvoie car il est exhaustif :

L'intégration des emplois jeunes de la Ville de Lille, de Lomme et d'Hellemmes ;

La poursuite de la préparation de 2004. Nous voulions, et c'est ô combien réussi, bien accueillir nos visiteurs. Cela passe par la rénovation du patrimoine, par des aménagements nouveaux comme les Maisons Folie.

Le projet éducatif global au travers de dispositifs dédiés au temps de la vie des enfants.

L'amélioration des équipements sociaux.

L'amélioration des engagements sportifs.

Engagements pris le 3 février 2003, engagements tenus puisque les réalisations sont au bout de notre route, au bout de cette année.

Je vais le faire en deux parties assez basiques : en matière d'investissement et en matière de fonctionnement.

En matière d'investissement, l'année 2003 a été une année de fort investissement, d'ailleurs largement boosté par la préparation de Lille 2004.

Le niveau des investissements s'est monté à 61,1 M€. C'est un budget important, supérieur de 36% au budget de l'année 2002, et dont les principaux postes sont :

- les équipements culturels pour 19 M€
- les équipements sportifs pour 11,5 M€
- le patrimoine pour 8,7 M€
- les équipements scolaires pour 4,4 M€
- l'amélioration de la propreté et de l'éclairage public pour 4 M€
- l'aménagement des espaces verts et la préservation de l'environnement pour 3,9 M€.

Ce sont là les principaux postes de notre budget d'investissement.

Ces opérations lourdes concernent nos équipements et s'expliquent par notre double volonté :

Celle de rendre Lille toujours plus belle et toujours mieux équipée. Première préoccupation.

Deuxième préoccupation, celle d'agir sur la totalité du territoire lillois, c'est-à-dire les 10 quartiers de Lille et les 2 communes associées.

Jugez plutôt au travers de ces territoires.

.../...

A Moulins -et je n'ai pris qu'un exemple au fil de la lecture- la Maison Folie et la Halle des Sports Jean Bouin.

A Wazemmes : la Maison Folie sur le site de l'usine Leclercq

A Fives, la rénovation de la salle des fêtes.

Au Sud, le démarrage de la construction de la halle de glisse qui sera l'équipement phare de Lille 2004 et qui permettra aux Lillois, aux invités des Lillois, et peut-être à la France, à la Belgique, à l'Europe entière, de s'adonner au roller, au skate, et de découvrir l'ensemble des sports émergents.

C'est aussi au Sud l'achèvement de la construction de la salle de musculation Michelet.

C'est aussi le démarrage de la construction de la salle des sports Louise Michel.

Aux Bois-Blancs, c'est le programme d'aménagement du complexe Youri Gagarine et la livraison du nouveau terrain synthétique.

Au Vieux-Lille, c'est la création de 23 places supplémentaires en crèches et haltes-garderies de l'îlot Saint-Sébastien.

Au Centre, c'est la réhabilitation du centre social et de l'école de musique.

A Vauban, c'est la relocalisation de l'école Littré dans le bâtiment de l'ancien collège Mme de Staël, rue Fulton.

A Saint-Maurice, c'est l'achèvement de la construction de la nouvelle salle de sports Matisse.

Au Faubourg de Béthune, c'est l'ouverture de la bibliothèque et la rénovation de la salle de tennis Marcel Bernard.

Dans nos communes associées, à Hellemmes, c'est la création du nouveau complexe sportif polyvalent Arthur Cornette et l'extension de l'école maternelle Jenner.

A Lomme, c'est le démarrage de la construction du stade de la Mitterie qui sera le plus beau complexe sportif au Nord de Paris.

Voilà quelques morceaux choisis pour chacun de ces quartiers et pour nos deux communes associées.

A cela, nous devons ajouter des réalisations très lourdes auxquelles je faisais allusion tout à l'heure sur le patrimoine où l'effort est considérable.

Je cite : Opéra, Palais Rameau, Palais Rihour, Porte de Paris, Hospice Comtesse, les églises Saint-Etienne, Saint-André, Sainte-Catherine, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Maurice.

Tout cela est dans l'orbite de l'année 2003.

Ce sont aussi des aménagements urbains très importants :

La promenade urbaine qui va de la rue Faidherbe jusqu'à la Citadelle, l'avenue Léon Jouhaux, les squares Foch et Dutilleul qui ont été aménagés et valorisent l'espace ;

.../...

l'éclairage public et le mobilier urbain.

Et puis, c'est la multitude des espaces verts qui constituent aussi une préoccupation essentielle dans le cadre de la promenade urbaine : l'aménagement de Léon Jouhaux, les plantations du Quai du Vault, les plantations des places des Buisses et Mendès France, celle de l'avenue Oscar Lambret, et la réalisation de la promenade des Remparts entre le Vieux-Lille et le Pont Royal, les squares Gavarni, Angellier, de la Noble Tour, Daubenton, Gambetta, l'îlot Saint-Jacques, ont fait l'objet d'aménagements en matière d'espaces verts qui sont importants.

Tout cela, mes chers collègues, vous en conviendrez, est particulièrement impressionnant.

Je vais d'ailleurs vous dire, sous la forme d'une révélation, la raison de ce succès.

Arc-boutée derrière chacune de ces réalisations, une équipe d'élus, la plupart du Conseil Municipal, une grande équipe, une équipe de collaborateurs et d'experts, tous tournés vers le même objectif, et ces équipes cohérentes et solidaires, définissent collégialement autour du Maire leurs options, prennent les décisions et s'engagent.

C'est probablement cette méthode qui explique la clarté et l'efficacité de nos entreprises.

En matière de fonctionnement maintenant, si vous prêtez une attention à l'analyse fine du budget de fonctionnement de la Ville, elle vous permettra d'apprécier toute l'ampleur de la politique municipale dans différents domaines. Là aussi, pour des soucis de temps et parce que vous avez les documents, je n'en prends que quelques exemples.

Le personnel municipal. Nous avons voulu, en dépit des difficultés économiques globales, revaloriser le régime indemnitaire, et c'est un effort important pour la Ville.

Les équipes d'intervention des espaces verts. Nous avons voulu les renforcer de 15 agents.

La sécurité, nous avons voulu la renforcer par 10 policiers municipaux recrutés dans le cadre de l'îlotage dans les quartiers.

Mais l'année 2003 a aussi été l'année de l'intégration des emplois jeunes au sein des services de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme, alors même, je le dis avec sincérité, que la participation de l'Etat en 2003 sur ce poste précis avait été divisée par deux.

Nous, nous voulions tenir notre contrat à l'égard de ces jeunes qui s'étaient engagés dans cette voie, et nous avons donc organisé, avec Jean-Louis FREMAUX, l'intégration de 141 emplois jeunes en 2003, 203 depuis 1998, qui agissent au cœur des services de la Ville sur l'animation urbaine, sur les questions du 3ème âge, sur la médiation sociale, sur la culture et les sports, notamment dans le domaine des équipements de proximité, sur le périscolaire dans le cadre des écoles élémentaires, sur la médiation par le livre, pour ne prendre que quelques exemples.

Nous avons agi dans la politique de la ville.

Le contrat de ville s'est arc-bouté sur des domaines prioritaires : l'emploi et l'insertion, l'éducation, l'amélioration du cadre de vie.

.../...

L'économie sociale et solidaire, cela a été l'année de sa mise sur orbite sous la conduite de Christiane BOUCHART qui a été particulièrement accentuée sur deux projets innovants que j'ai voulu relever à l'intérieur de la multitude des actions qui sont menées.

La pépinière d'artistes du cirque de Lomme qui a permis la création de 11 emplois ;

L'accompagnement en amont de projets de création d'entreprises et l'installation d'une coopérative d'activités et d'emplois à Lille.

Sans compter, mais vous l'avez tous observé, le formidable essai de communication auprès du grand public puisque, événement s'il en est, l'économie solidaire a été sur la Grand-Place de Lille, un événement de communication important qui a concerné plus de 10.000 personnes d'après mes informations.

Les manifestations culturelles de Lille. Avant 2004, c'était l'installation des 10 Vagues.

Le commerce. C'était la mise en place du Plan Local d'Action voté le 3 février, qui a permis le soutien de 60 actions d'animation et de promotion des quartiers, mais aussi le soutien des emplois dans les fédérations de commerçants pour les aider à promouvoir leurs actions à l'intérieur du PLA Commerce tel que, avec Jacques, nous l'avons défini.

Pour les personnes âgées, c'est l'ouverture de la PSAPA à Vauban, qui est une petite structure d'accueil pour personnes âgées.

C'est la Maison Rachel MERESSE, l'occasion pour moi de saluer sa mémoire ici, au Conseil Municipal.

Mais c'est aussi la reconnaissance labellisée du centre local d'information et de coordination sur ces questions qui a obtenu un label de qualité très élevé.

Pour les personnes âgées, la publication d'un guide pratique de la ville, appelé « Lille ouverte à tous ».

Les actions en matière de développement durable avec le lancement de la campagne d'alimentation. Mais aussi la poursuite des pratiques exemplaires à l'intérieur des services municipaux dans leurs actions quotidiennes.

C'est la Politique éducative globale, le Contrat Enfance dans sa deuxième phase qui a permis l'ouverture dans le secteur associatif de 40 places d'accueil périscolaire dans le quartier Faubourg de Béthune.

L'ouverture d'un atelier de la parentalité à la Maison de quartier de Wazemmes.

La création d'un relais d'assistantes maternelles au Faubourg de Béthune.

La mise en place d'une pré-inscription unique pour l'ensemble des équipements municipaux de la petite enfance.

Le renforcement du Contrat Temps libre dont le budget entre 2002 et 2003 a quadruplé en faveur des enfants de 6 à 16 ans.

.../...

Enfin, je salue une fois de plus l'action du PLIE et de la Mission Locale qui continue son chemin, le PLIE auprès de 2700 bénéficiaires, mais aussi déterminant avec Dorothee DA SILVA pour introduire la clause d'insertion dans les marchés publics de notre ville et l'accueil de la Mission Locale de près de 6.700 jeunes.

Là aussi, sur ces quelques morceaux choisis dans notre fonctionnement, ai-je besoin de vous rappeler qu'il y a toute une équipe d'élus particulièrement déterminés.

Alors, comment avons-nous financé ces réalisations ?

D'abord, citer le total des recettes en 2003 : 440 M€.

Principaux postes :

- . les impôts et taxes pour 173 M€
- . les dotations et subventions, c'est la part Etat, pour 82 M€.
- . emprunts et lignes de trésorerie pour 50 M€.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, nous craignons lorsque nous avons fabriqué notre budget prévisionnel -et malheureusement cela est constaté- la baisse de ces dotations. Elle est constatée dans les comptes puisque nous passons de 85,3 M€ à 82 M€, soit une perte en ligne de 3,3% équivalant à un peu plus de 3 M€ ou 3 points de fiscalité.

Je rappelle pour mémoire que nous avons augmenté la fiscalité de 2 points en essayant de compresser les efforts.

A propos de l'emprunt, bien que les dépenses d'équipement aient augmenté de manière importante sur cette année, 36%, nous avons limité le recours à l'emprunt puisque nous nous limitons à 26,9 M d'emprunts nouveaux, grâce notamment à l'encaissement exceptionnel de rôles supplémentaires qui sont là aussi prévus dans notre document.

Donc, la gestion de notre budget est parfaitement saine car nous avons financé une partie de nos investissements par des reports sur nos excédents de fonctionnement, tout en limitant le recours à l'emprunt. Nous sommes là dans une configuration financière -c'était ma troisième référence, mon troisième mot symbole- sur la consolidation des capacités financières de la Ville.

En résumé, nous avons réalisé nos objectifs, nous avons maîtrisé notre endettement malgré un désengagement de l'Etat qui, pour cette année, est de 3,3%, qui s'ajoute au désengagement de l'Etat de l'année dernière, souvenez-vous, de 4,5%, soit un désengagement de l'ordre de 8%, ce qui reste préoccupant même si la qualité de notre organisation gestionnaire a permis de faire face cette année.

Quel est notre résultat ?

Un Compte administratif, c'est la présentation d'un bilan, c'est la présentation d'un résultat financier.

Total des recettes en 2003 : 440 M€

Total des dépenses : 435 M€

.../...

L'exécution du budget 2003 dégage les résultats suivants :

- . en fonctionnement, un résultat excédentaire de 38 M€
- . en investissement, un résultat déficitaire de 33 M€, tout cela étant constaté dans les organisations exécutives normales du budget.

Il en résulte donc, après l'ensemble des passages des opérations et après couverture du besoin de financement des investissements, un excédent final de clôture de 4,9 M€. Je le dis tout de suite, je passe sur les détails, il s'explique par :

- . 1,1 M€ au titre de la fiscalité directe, celle qui nous est donnée à partir de la constatation effective des éléments concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe professionnelle avant passage en TPA sur la Communauté,
- . 1 M€ au titre de l'attribution des compensations, c'est la Communauté Urbaine,
- . 1,7 M€ au titre des dotations de solidarité communautaire,
- . 1,1 M€ au titre des autres recettes de gestion courante.

En conclusion sur ce Compte administratif en m'excusant d'avoir été un petit peu long mais je voulais aussi dire sur le fond la manière dont nous avons engagé notre budget.

Le budget 2003, en fonctionnement et en investissement, est satisfaisant pour deux raisons.

Premièrement, le budget est réalisé en dépenses à 83,17% des prévisions et en recettes à 79,1% des prévisions.

Deuxièmement, nous avons tenu nos engagements pris lors du budget primitif 2003, malgré le désengagement de l'Etat auquel j'ai fait allusion et qui s'est traduit par une baisse importante de ses contributions, avec une augmentation modérée de nos taux à 2% qui se situait dans une orbite faible par rapport à des villes comparables de France sur lesquelles je ne reviens pas.

S'agissant du recours à l'emprunt, il a été largement limité. Nous avons objectifé 50,5 M€ en emprunt nouveau pour l'exercice 2003, nous l'avons réduit à 26,9 M€ grâce aux lignes de trésorerie qui nous ont permis de financer l'ensemble de notre budget.

Voilà, Madame le Maire, ce que je voulais dire en explication au rapport qui vous a été remis sur le Compte administratif et qui témoigne, s'il en était besoin, mais je préférerais mettre les points sur les i, d'une gestion rigoureuse, d'une gestion sereine, mais en même temps d'une gestion ambitieuse car 2003 a été une année de très grandes réalisations, dans un budget contraint mais dans un budget bien géré.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur de SAINTIGNON.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Madame, merci de me donner la parole. Je ne m'étais pas inscrit à cet exercice mais je pense qu'il vaut mieux repartir sur de bonnes bases.

.../...

Comme c'est le premier Compte administratif présenté par Monsieur de SAINTIGNON, je voudrais lui dire ce que nous attendons en ce qui nous concerne, naturellement, libre à lui de suivre ou de ne pas suivre notre sollicitation.

On peut décider d'avoir trois débats politiques importants dans l'année : le débat d'orientation budgétaire, le budget et le Compte administratif. Jusqu'ici, je m'étais limité à deux débats politiques, je vois que, apparemment, je dois me préparer à un troisième débat, parce que l'énumération en valeur absolue de ce qui a été fait appellerait ou appellera l'Opposition, en creux, à vous dire ce qui n'est pas fait. Autrement dit, ce serait une espèce de budget en creux qui servirait de Compte administratif. Or, ce n'est pas l'objet d'un Compte administratif.

Le Compte administratif -je vous rassure tout de suite, nous sommes parfaitement tranquilles sur la sincérité de l'écriture des comptes- le Compte administratif, vous l'avez d'ailleurs partiellement évoqué mais trop peu justement, c'est la restitution de l'exécution du budget.

A ce moment-là, nous aimerions sinon de la sincérité comptable mais en tout cas un peu plus de franchise pour nous dire « Voilà, là, nous avons eu des difficultés pour l'exécution dans différents postes ».

Vous avez parlé, Monsieur de SAINTIGNON, du pourcentage d'exécution sur le budget global, avec une moyenne apparemment satisfaisante d'environ 82 ou 83%, moyenne qui est la moyenne de deux chiffres, celui de l'investissement et celui du fonctionnement.

Naturellement, cette moyenne est tirée vers le haut par le bon taux de réalisation du fonctionnement parce que c'est toujours comme ça, on n'imagine pas qu'il en soit différemment.

En revanche, les petits 70% de réalisation, cela veut dire 30% de non réalisation, cela mériterait une explication un peu détaillée.

Voilà ce que nous aurions aimé entendre. S'il est encore temps et si vous étiez assez aimable, malgré le temps qui passe, pourriez-vous nous donner ces explications à l'instant ?

Madame le Maire - Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - La présentation qu'a faite Monsieur de SAINTIGNON était finalement à l'image du budget qu'a présenté Bernard ROMAN en son temps, un budget plein de promesses.

L'affichage d'aujourd'hui, puisque le Compte administratif c'est la réalité de ce qui a été dépensé, est évidemment tout autre.

Nous ne contestons pas bien sûr la réalité des chiffres, nous nous attacherons bien plus aux réalisations effectuées au cours de cet exercice budgétaire.

Finalement, ce qu'il est intéressant de voir c'est ce que ces dépenses ont permis de financer et là je ne pense pas que l'ensemble de nos concitoyens s'estiment satisfaits.

Effectivement, peu d'informations sur le pourcentage de réalisation, peu d'informations quand les comparaisons sont défavorables par rapport aux années précédentes.

Nous constatons, en matière d'emprunt, une relative dérive et que, finalement, oubliant vos promesses de campagne, vous vous engagez à emprunter largement en dessous d'une moyenne annuelle.

.../...

Les charges financières, si elles baissent, ce n'est que temporaire puisque, en relançant l'emprunt, vous ne faites que reporter ces charges sur les années suivantes.

Quant à l'excédent de fonctionnement, il couvre désormais à peine le remboursement de l'annuité de la dette, ce qui nous fait dire que la santé financière de la Ville se détériore.

Je voudrais également dissiper l'illusion qui voudrait que l'excédent de fonctionnement ne soit pas le résultat d'une politique fiscaliste ou d'une exécution budgétaire en deçà des inscriptions initiales.

Il faut qu'on arrête de nous faire croire que, à titre d'exemple, les 53 M€ qui ont servi à Lille 2004 ne viennent pas de la poche des Lillois. Il a bien fallu à un moment donné engager ces dépenses qui, même si elles ont été lissées sur plusieurs exercices, finissent toujours par être payées par les contribuables.

Ce n'est donc pas de la gestion intelligente de l'excédent mais bien plus des prévisions budgétaires inadaptées voire de la gestion chaotique comme l'illustre le dossier de Monsieur CHARLES aujourd'hui où il y a une annulation de subvention, à la Mission locale de Lille, où on a payé deux fois la même dépense.

Quant à l'ensemble des statistiques que l'on peut retrouver dans le Compte administratif 2003, quelques chiffres.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4%, c'est-à-dire deux fois plus que le coût de la vie.

Le produit des impôts + 9,6%. Est-ce là la modération fiscale que vous nous promettiez ?

Enfin, l'encours de la dette, 7,1% de supplément. On est bien loin, M. le Premier Adjoint, de la modération en matière d'emprunt.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal -c'est souvent un indicateur de la pression fiscale que peuvent connaître nos concitoyens- connaît une croissance préoccupante puisqu'il passe de 0,73 en 2002 à 1,83.

Et si on examine un certain nombre de postes comme par exemple les charges à caractère général du Compte administratif 2003 qui connaissent une augmentation de 6,65%, un certain nombre de postes sont tout à fait inquiétants.

Les coûts de prestation de services augmentent de 12%.

Les études et recherches sont multipliées par 2, voire des inscriptions autres, vous voyez la précision de la nomenclature comptable, qui représentent pourtant plus de 10% des charges à caractère général, tout de même 5 M€, augmentent considérablement.

Vous le voyez, Monsieur le Premier Adjoint, on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres. On est malheureusement parfois confronté aux réalités.

La réalité est que ce Compte administratif 2003 reflète l'exécution de votre politique qui est, à notre avis, bien loin de gérer l'argent des Lillois au plus près.

Je vous remercie.

.../...

Madame le Maire - Monsieur de SAINTIGNON.

M. de SAINTIGNON - Mes chers collègues, juste deux mots.

A Christian DECOCQ d'abord.

J'apprécie qu'il m'aide dans cette première tâche à mieux satisfaire vos souhaits et exigences. Je le prends de manière extrêmement positive.

Moi qui ai suivi cette question pendant des années à côté de celui qui en avait la responsabilité, quand on est face à l'objectif, venir en Conseil Municipal, ne pas être long mais suffisant, dire les choses qui doivent être dites, qui sont dans les rapports pour les mettre en exergue et favoriser le débat, tout cela dans un temps très court, ces choix-là ne sont pas évidents.

Je prends comme positif ce que vous disiez. Je crois que je suis allé trop vite en faisant -ce n'était pas mon intention- un amalgame entre les deux taux d'exécution des budgets en fonctionnement et en investissement. Il est vrai que le taux global moyen est à 83%, que le taux sur les investissements est un peu inférieur à 70% et qu'il est supérieur à 90% sur le fonctionnement.

Ceci pour vous donner acte de ce que vous disiez à l'instant. C'est écrit. Simplement, vous le savez aussi.

D'abord, il est bon que pour notre Ville qui vit de report en report sur ses excédents nous ayons une capacité de financement sur les excédents du fonctionnement qui permet d'ajuster les équilibres budgétaires de la Ville.

Ensuite, s'agissant des dépenses d'investissement, elles sont sujettes à études, appels d'offres voire à des reports liés à des situations d'analyse particulières ou à des appels d'offres infructueux qui peuvent amener, soit à prolonger, soit à différer des dépenses, soit à constater que le rythme de réalisation d'un investissement n'a pas été au niveau que nous avions prévu dans notre projet initial.

Voilà l'explication. Alors, on peut la reprendre après point par point dans notre document. Je n'ai aucun souci pour que ces questions fassent partie d'un compte rendu que je vous donnerai parce que les choses sont et doivent être évidemment tout à fait transparentes.

S'agissant de l'intervention de Monsieur BERNARD, je pense qu'on peut aussi tout dire avec des mots. Je me suis appliqué, avec le maximum de précision, à dire des choses qui n'étaient pas polémiques, c'était simplement des choses inscrites dans les faits.

Nous avons prévu au budget 50,5 M€ d'emprunts nouveaux, nous faisons 26,9 M€ d'emprunts nouveaux. Vous, vous concluez en disant qu'on a augmenté nos nouveaux emprunts. Moi, je conclus en disant qu'on les a diminués. J'ai plutôt l'impression que les chiffres me donnent raison.

C'est comme cela que je voulais vous dire que nos dépenses d'équipement, 61,1 M€, notre recours aux emprunts nouveaux, 26,9 M€, avec le relais d'une ligne de crédit revolving qui fait l'objet d'intérêts reportés sur le budget, sont parfaitement maîtrisés.

Donc, non seulement, nous parvenons à un équilibre sain, nous avons un résultat d'exploitation qui nous permet d'analyser dans ce qu'on appelle improprement le budget supplémentaire les dépenses obligatoires nées de la loi sur un certain nombre d'engagements, dans des conditions qui ne

.../...

font pas non plus appel à un recours à l'emprunt, donc dans des conditions d'exploitation qui me paraissent très saines, avec une Ville qui se désendette et qui fait moins peser sa charge sur l'emprunt.

Par conséquent, je suis exactement à l'inverse de votre raisonnement.

Madame le Maire - Monsieur de SAINTIGNON, peut-être aurait-on pu dire à Christian DECOCQ, pour illustrer vos propos, par exemple que la maison de quartier de Saint-Maurice n'a pas été réalisée en 2003 à cause du décès de l'architecte et qu'il a fallu relancer complètement l'appel d'offres. On a relancé la procédure mais la salle ne va être commencée qu'en 2004.

Pour le centre social Mosaïque de Fives, nous avons eu un problème, comme vous le savez, pour acheter le terrain avec les différents propriétaires.

Donc, comme le disait Pierre de SAINTIGNON, ce ne sont pas des renonciations à des décisions prises et je pense qu'on pourra, comme il l'a proposé, faire une liste avec les montants. Il n'y a pas d'abandons d'opérations qui ont été proposées, il y a un reflux dans le temps pour des raisons qui sont totalement différentes les unes des autres. Mais il pourra vous apporter des informations complètes.

Pour répondre à Monsieur BERNARD, je pense qu'une ville qui se désendette et qui recourt pour moitié moins à l'emprunt cette année par rapport aux dix dernières années est une ville qui s'enrichit et qui améliore sa situation financière.

Je voudrais d'ailleurs vous dire que emprunter au taux auquel nous empruntons, l'année dernière à 3%, aujourd'hui à 4% -l'inflation est en train de redémarrer- est une très bonne chose pour la Ville.

On n'est pas dans le budget d'un ménage, c'est un peu plus complexe.

En tout cas, là aussi, les tableaux sur la charge de la dette sont très clairs et vous verrez qu'on continue à se désendetter, année après année, ce qui est une très bonne nouvelle pour les Lillois.

Je vais maintenant vous quitter pour que vous puissiez voter le quitus de cette gestion administrative, en vous remerciant par avance.

(sortie de Madame le Maire)

M. de SAINTIGNON - Mes chers collègues, nous reprenons la séance pour un geste fort qui est d'approuver ou de désapprouver le bilan de la Ville, le Compte administratif, c'est-à-dire ce qui rend compte de l'activité exacte de notre Ville au cours de l'année 2003.

Je mets cette délibération aux voix.

Qui l'approuve : les membres de la Majorité municipale

Qui s'oppose : néant

Qui s'abstient : le groupe Union pour Lille et le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les choses sont parfaitement claires, donc, on peut rappeler le Maire.

.../...

(retour de Madame le Maire)

Madame le Maire, après un insupportable suspense, le Compte administratif a été adopté à une large majorité, ce dont je vous félicite.

(applaudissements)

Madame le Maire - Merci, mes chers collègues, pour cette confiance.

Je voudrais remercier Pierre de SAINTIGNON ainsi que Bernard ROMAN qui avait préparé ce budget, remercier Georges JOUGEON qui est toujours d'un appui tout à fait essentiel, Hervé BARRE, Stéphanie TEN EYCK et Régis CAILLAU qui avaient préparé ce budget auprès de Bernard ROMAN et assurer les Lillois que nous continuerons à appliquer strictement les engagements que nous avons pris à leur endroit.

Merci en tout cas à Pierre de SAINTIGNON de la clarté de cette présentation.

04/463 - Approbation du Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2003 - Ville de Lille.

04/464 - Ville de Lille - Exercice 2003 - Affectation des résultats.

Adoptés.

Madame le Maire - Je crois qu'il y avait sur vos délibérations une intervention de Loïc LESERRE sur la 482.

Excusez-moi, il y a d'abord le budget supplémentaire.

04/465 - Ville de Lille - Exercice 2004 - Budget Supplémentaire - Autorisations de programme et crédits de paiement - Ajustements.

M. de SAINTIGNON - Mes chers collègues, juste une délibération concernant le budget supplémentaire.

Pour éviter toute confusion, néanmoins compréhensible, le terme même de budget supplémentaire n'est pas approprié puisqu'il sous-entend que nous avons à attribuer des crédits nouveaux.

Il s'agit davantage, à partir des résultats constatés, d'affecter dans une décision modificative ces résultats. C'est ce que se propose de faire cette délibération.

Je rappelle que le résultat de l'exercice 2003 est de 4,9 M€ auxquels on ajoute les recettes constatées en cours d'exercice 2004 qui correspondent à l'ajustement de la hausse des contributions directes pour 1,1 M€.

La garantie du contentieux du Palais des Beaux-Arts pour 0,8 M€.

L'ajustement des dotations de l'Etat pour 0,2 M€ et les subventions en investissement pour 1 M€.

Soit un total de 3 M€.

Ce qui fait, avec les 4,9 M€, un total de 8 M€.

.../...

La délibération propose les affectations de ces sommes en tenant compte de deux questions.

Pour l'essentiel, il s'agit de la réaffectation par la loi d'un certain nombre de dépenses obligatoires, je pense à l'Office du Tourisme, je pense aux excédents réalisés par les communes associées de Lomme ou d'Hellemmes, ou qui correspondent à des dépenses rendues obligatoires par le jugement dans le cadre de deux contentieux pour ne prendre que cet exemple.

Voilà pour ce budget supplémentaire tel qu'on l'appelle pour la dernière fois et qui est proposé à votre délibération.

Madame le Maire - Je le mets aux voix.

Qui vote pour : les membres de la Majorité municipale

Qui vote contre : le Front National

Qui s'abstient : le groupe Union Pour Lille

Merci.

Adopté à la majorité.

04/466 - Dotation de Solidarité Urbaine - Rapport annuel 2003.

Adopté.

04/467 - Pouponnière Municipale - Compte Administratif 2003 - Approbation.

Adopté à la majorité.

04/468 - Pouponnière Municipale - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2003 - Approbation.

04/469 - Pouponnière Municipale - Exercice 2003 - Affectation des résultats.

04/470 - Pouponnière Municipale - Exercice 2004 - Décision Modificative n° 1.

04/471 - Divers produits communaux - Admissions en non-valeur.

04/472 - Fondation Masurel - Budget Primitif 2004 - Information.

04/473 - Université de Lille 2 - Laboratoire IREENAT - Organisation d'un colloque international à Lille, le 19 novembre 2004 - Subvention exceptionnelle.

04/474 - Syndicat des Greffiers de France - Organisation d'un congrès national à Lille du 21 au 23 septembre 2004 - Subvention exceptionnelle.

04/475 - Vol au Musée des Beaux-Arts - Demande de remise gracieuse.

.../...

04/476 - Vol dans les horodateurs - Stationnement payant - Demande de remise gracieuse.

04/477 - Association Finances, Gestion, Evaluation des collectivités locales (AFIGSE - CT) - Démission de la Ville.

Adoptés.

DECENTRALISATION

04/478 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

04/479 - Crédits décentralisés - Fonds d'Initiative Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

INFORMATIQUE

04/480 - Marché n° 22303 - Maintenance du progiciel d'Action Sociale - Avenant n° 1.

04/481 - Prise de compétence de la Communauté Urbaine de Lille en matière de télécommunications d'intérêt métropolitain.

Adoptés.

Madame le Maire - Monsieur LESERRE sur la délibération 482.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

04/482 - Indemnisation et hébergement temporaire des commerçants des Halles de Wazemmes.

M. LESERRE - Madame le Maire, chers collègues, parmi les différents équipements du Compte administratif on retrouve les Halles de Wazemmes et c'est plutôt une bonne nouvelle pour le quartier et pour la ville puisque ce chantier de rénovation touche bientôt à sa fin. Je dis bientôt puisque le chantier lui-même a pris du retard, c'est un très important chantier.

Ce retard est l'occasion, Monsieur de SAINTIGNON, dans votre dossier, de prolonger le système d'indemnisation des commerçants qui sont placés à l'extérieur.

C'est l'occasion pour notre Groupe de demander des éclaircissements et des précisions.

Eclaircissements sur la date attendue de la réouverture de ces Halles de Wazemmes et plus complètement sur les conditions de réinstallation des commerçants aujourd'hui à l'extérieur.

Pourront-ils reprendre de manière immédiate leur activité ?

.../...

Ou y aura-t-il encore un délai d'attente ?

En ce qui concerne les précisions, lors de l'un des deux ou trois derniers Conseils, je vous avais interpellé, M. le Premier Adjoint, sur la dégradation autour des Halles le mardi, le jeudi et le dimanche, à propos notamment de certains commerçants non sédentaires qui apparemment ne respectent pas les règles de base pour le bon fonctionnement du marché.

Vous aviez été je crois très sensible à cette dégradation parce que vous suivez le dossier et je voudrais simplement demander encore ce soir quelles décisions ont été prises dans ce domaine.

Je vous remercie de vos réponses.

Madame le Maire - Monsieur de SAINTIGNON:

M. de SAINTIGNON - Merci, Monsieur LESERRE.

Vous avez raison de dire que c'est une belle aventure qui va se terminer le 15 juillet.

Nous avons pris du retard, chacun doit le savoir, parce que la grue a percé le sol et s'est retrouvée au sous-sol, ce qui a entraîné quelques désagréments.

Il nous a semblé utile, pour rouvrir les halles, de sortir la grue, encore plus utile de consolider le sol et maintenant de pouvoir démarrer cette activité. Nous avons donc pris quelques semaines de retard en raison de cet événement.

Nous sommes allés à plusieurs reprises avec Martine AUBRY sur le site, à la fois pour rencontrer les commerçants et leur expliquer la situation qu'ils ont évidemment bien comprise. Nous sommes aussi allés sur le chantier pour regarder avec les hommes de l'art, avec l'architecte, avec les différents entrepreneurs qui sont sur le site, les conditions de fin de ce chantier en raison de cet événement qui est intervenu.

Je suis en mesure de vous dire que les travaux seront terminés le 15 juillet.

Je ne suis pas en mesure de vous dire si l'installation se fera le 15 juillet ou le 18 juillet car le débat avec les commerçants porte sur la nécessité, soit de s'installer en pleine semaine et avoir un week-end un peu speed, soit de s'installer en début de semaine pour avoir toute une semaine de rodage avant d'aborder un week-end rayonnant.

Je leur laisse assez bien la marge de manœuvre là-dessus, à deux jours près, pour que les choses se passent en fonction de ce qu'ils considèrent être le mieux pour leur propre activité.

Je crois pouvoir dire que les commerçants sont heureux de ce qui se passe aujourd'hui, à la fois parce que chacun voit la transformation de ces halles, chacun voit bien à la fois les couleurs, son organisation intérieure qui prend forme correspond à quelque chose qui sera très chouette et en tout cas à leurs souhaits.

Je pense que cela se passe d'autant mieux que cela se passe bien dans le village qu'on a mis à leur disposition dans la mesure où les exploitations globales de chacun de ces commerçants sont satisfaisantes puisque seuls 5 commerçants sur les 16 ont fait appel à une demande de remboursement pour perte d'exploitation dans le cadre de ce village, sachant que nous surveillons de très près leur activité car nous gérons là aussi des fonds publics.

.../...

Les services, et je voudrais leur rendre hommage, ont beaucoup travaillé à l'animation autour de ce village des halles pour le rendre attractif, intéressant et efficace sur le plan commercial.

Enfin, à partir de votre intervention, l'environnement des halles nous importe aussi et la manière dont se gère le marché de plein air nous intéresse aussi.

Naturellement, Martine CARLIER est au charbon, si vous me permettez l'expression, quotidiennement sur ces questions.

Il est vrai qu'on a eu quelques soucis, quelques difficultés et que la Police a été saisie pour que soient respectées les règles du jeu qui permettent notamment, je le rappelle aujourd'hui, d'attribuer des places à partir d'une commission dont la transparence est garantie avec tous ceux qui sont concernés par le problème, les commerçants en tête. Cela veut dire que là il y a un travail de très grande clarification sur ce sujet et la volonté que nous avons de manière très ferme de faire en sorte que les règles du jeu, sur ce marché de plein air, soient pleinement respectées.

C'est à cela que s'emploie Martine CARLIER de manière régulière et nous-mêmes lorsque nous sommes amenés à être saisis ou interrogés sur ces questions.

Madame le Maire - Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui vote pour : (unanimité)

Je vous remercie.

Adopté.

04/483 - Rapport d'ajustements dans l'évaluation des charges transférées relatives à la prise de compétence "Actions de Développement Economique" - Avis du Conseil Municipal

04/484 - Rapport d'évaluation des charges transférées relatives à la prise de compétence "Espace Naturel Métropolitain" - Avis du Conseil Municipal

Adoptés.

MEDIATION

04/485 - Maison de la Médiation et du Citoyen - Attribution d'une subvention à l'association "Léo Lagrange Consommation Nord".

Madame le Maire - Je passe maintenant la parole à Patrick KANNER pour nous présenter, avec Frédéric MARCHAND, les activités d'été.

M. KANNER - Madame le Maire, mes chers collègues, merci de me donner quelques instants la parole pour vous évoquer, en cette période de veille de vacances scolaires, pas pour les élus mais au moins pour les enfants de cette ville, les services et équipements que nous allons leur proposer pendant cet été, sachant que d'année en année nous améliorons les prestations, les propositions que nous faisons aux enfants mais aussi, vous le verrez, au travers des enfants, aux parents de cette ville.

Tout d'abord, vous rappeler que les services municipaux portent trois types d'équipements :

. les centres de loisirs sans hébergement, les CLSH,

.../...

. des centres thématiques,

. enfin, nous avons aussi réservé des séjours de vacances avec nuitées sur deux centres que j'évoquerai à la fin de mon intervention.

Les centres de loisirs sans hébergement qu'on appelait d'ailleurs historiquement les centres aérés mais dont l'appellation a changé.

Les centres de loisirs sans hébergement à vocation généraliste vont couvrir cette année pour nos enfants trois objectifs :

. premier objectif : la couverture territoriale de toute la ville dans un souci de complémentarité des offres, notamment la complémentarité recherchée avec le secteur associatif,

. deuxième objectif : nous rechercherons aussi les moyens d'une plus grande mixité sociale et culturelle,

. troisième objectif : l'innovation pédagogique.

Sur le plan du territoire à couvrir sur l'ensemble de la ville, chaque jeune lillois pourra trouver dans sa proximité immédiate une offre de centre de loisirs maternel ou primaire par différents biais.

Soit le biais municipal avec 20 centres de loisirs sans hébergement, 1 600 places pour 2 mois, 8 semaines très concrètement, 13 CLSH issus des centres sociaux et maisons de quartier qui offriront plus de 1 000 places en juillet et un petit peu moins en août, mais aussi 4 à 5 centres associatifs qui offriront près de 400 places.

Si vous faites le calcul, cela fait 3 000 places.

Cette implantation a été faite en totale concertation et en partenariat entre les responsables de l'ensemble de ces structures, qu'elles soient publiques ou associatives.

Les enfants qui ne peuvent pas partir en vacances ou qui partent un mois sur les deux pourront donc avoir une solution de proximité.

Je souhaite aussi vous donner quelques informations sur notre deuxième objectif : la mixité sociale et culturelle.

Nos équipes ont travaillé en partenariat tout au long de l'année scolaire, je vous donnerai quelques exemples, sur les rencontres qui auront lieu cet été : les Petits Loups du centre social du Vieux-Lille rencontreront ceux des centres municipaux implantés dans le Vieux-Lille à Branly ou à Jean-Jacques Rousseau ; à Wazemmes, les enfants du centre municipal Quinet-Rollin-Decroly rencontreront les enfants de la maison de quartier de Wazemmes avec également les enfants de l'îlot Magenta-Fombelle ou encore les Francas qui, à Lille-Sud, rencontreront les enfants de nos centres publics de Briand, Buisson, Nadaud.

La liste est longue, je ne vais pas vous l'imposer, simplement, sachez que nous souhaitons, en lien total avec notre collègue Marc BODIOT, en charge des centres sociaux, approfondir les relations entre les centres municipaux et les maisons de quartier et centres sociaux qui pratiquent ce type d'activité.

.../...

L'innovation pédagogique, troisième objectif pour nos centres de loisirs, est bien sûr au cœur de nos préoccupations.

Des axes communs pour tous nos centres :

. l'apprentissage du vivre ensemble sera un fil rouge commun à tous les centres, accompagner nos enfants à devenir des citoyens de demain, telle est notre ambition, mais en mettant dans le coup, si vous me permettez l'expression, les parents.

. la relation avec les parents sera le deuxième axe majeur commun à tous les centres, depuis l'inscription jusqu'à l'accueil de ces parents au travers de cafés d'accueil ou de soirées conviviales et festives, de manière à ne pas couper le travail que nous menons avec les parents qui doivent bien sûr conserver tout leur rôle en la matière.

Trois priorités dans cette innovation pédagogique viendront compléter ce travail :

. l'ouverture culturelle, notamment avec Catherine CULLEN, dans le cadre de la dynamique engagée sur Lille 2004,

. la découverte des animations sportives avec notamment les centres municipaux portés par Madame DEMESSINE et Madame FOLENS,

. des actions en matière de nature et d'aventure qui sont transversales dans le cadre de notre politique de développement durable sur la ville.

Voilà pour les centres de loisirs sans hébergement.

Les centres thématiques, rapidement, Madame le Maire, mes chers collègues.

Après le centre sportif que nous avons créé depuis 3 ans à l'initiative de Madame CAPON à l'époque qui s'ouvrira encore sur Saint-Sauveur, ce centre qui est bien rôdé permettra à 80 jeunes, par stage d'une semaine, donc 8 stages durant l'été, de découvrir de nouvelles disciplines sportives, d'en approfondir une tous les matins tout au long de la semaine et d'en découvrir une nouvelle chaque après-midi.

Le centre culturel a été créé l'année dernière, il sera installé cette année à Moulins dans l'école Victor Duruy. Il travaillera en liaison étroite avec la maison folie de Moulins.

Enfin, deux nouveautés pour 2004.

Un centre scientifique et technique qui s'installera à l'école Léon Jouhaux à Vauban-Esquermes. Nouveauté destinée à comprendre et à maîtriser les progrès qui envahissent notre vie quotidienne. Nous travaillerons dans ce cadre avec l'association Science Animée qui dispose d'animateurs spécialisés et nous espérons que des vocations pourront se découvrir auprès des jeunes de 8 à 12 ans qui fréquenteront ce centre.

Et un centre nouvelles technologies de l'information et de la communication, les fameuses NTIC, aux Bois Blancs, à l'école Desbordes-Valmore qui s'ouvrira pendant deux mois à des jeunes qui pourront manier toute une série d'éléments liés aux NTIC, en particulier en lien avec l'association X 2000.

.../...

Je terminerai par nos deux centres de vacances permanents.

Le centre situé à Bouin-Ploumoison qui permettra, comme les deux années précédentes, d'offrir avec l'association La Deûle des activités liées notamment à la maîtrise du kayak en rivière. Cela est toujours très apprécié par les jeunes de Lille.

Et un centre sur Hardelot pendant plusieurs semaines qui permettra à des enfants de Lille et notamment des quartiers populaires de découvrir l'équitation, le char à voile, le kayak en mer et d'autres activités permettant l'épanouissement de ces enfants, notamment de ceux qui ne peuvent partir en vacances.

En conclusion, Madame le Maire, mes chers collègues, toutes ces activités confondues représenteront un accueil de 6 000 enfants de 3 à 12 ans qui seront, d'une manière ou d'une autre, concernés par nos activités, celles développées par l'intermédiaire des centres sociaux, maisons de quartier ou des associations en lien avec la Ville de Lille.

A quelques minutes du grand débat de ce soir sur la sécurité, nous menons à Lille, auprès de ces jeunes, une politique de prévention, de responsabilisation, de citoyenneté à partir du droit aux vacances pour tous.

Dans ce cadre, je crois que nous faisons très simplement œuvre utile, une vraie œuvre politique au sens d'une gestion harmonieuse de la cité.

Et je n'oublie pas, Madame le Maire, de remercier vos deux collaborateurs, Monsieur Pierre-Marie LEBRUN et Monsieur THIREL, qui ont grandement contribué à la mise en œuvre de ce programme tout à fait ambitieux pour notre Ville.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur MARCHAND.

M. MARCHAND - Madame le Maire, en complément de ce qu'évoquait à l'instant Patrick KANNER et pour rebondir sur le principe de mixité qui est notre fil conducteur et qui transparaît dans la lecture de ce petit ouvrage « Lille dans tous ses étés » que je vous recommande de vous procurer et qui sera en distribution dans tous les équipements de quartier et dans tous les lieux publics, quelques mots pour vous présenter les opérations menées dans le cadre de la délégation animation jeunesse. C'est là aussi l'occasion de saluer le travail de Pierre-Marie LEBRUN et du directeur du service animation jeunesse, Norbert RICHERT, en m'arrêtant plus spécifiquement sur trois dispositifs.

Dispositifs qui sont la fierté de la Ville de Lille par l'innovation et l'originalité.

Le premier dispositif qui fait la part belle à la mixité et qui s'adresse à tous les quartiers de la ville et aux communes associées, un dispositif appelé Balades de l'été qui, depuis quelques années, a fait ses preuves et remporte un succès considérable puisque là aussi les chiffres sont éloquentes et parlent d'eux-mêmes. Ce sont 2 728 personnes qui, en 2003, ont pu bénéficier de sorties organisées dans notre région, en étroite concertation à la fois avec les usagers, avec les équipements de proximité, avec les mairies de quartier.

Pas moins de 64 sorties seront organisées en cet été 2004 pour un coût modique de 2 euros permettant à toutes les personnes qui participent de passer une agréable journée.

.../...

Deux autres dispositifs en direction de notre jeunesse et notamment les 18-25 ans. En effet, Madame le Maire, vous allez accueillir ici dans cet Hôtel de Ville jeudi les 400 jeunes qui vont bénéficier d'un job d'été puisque notre Ville peut s'enorgueillir d'accueillir pendant la période estivale de jeunes lilloises et de jeunes lillois au sein des services municipaux, pour une expérience professionnelle, en liaison étroite avec Jean-Louis FREMAUX que je veux ici remercier pour la mobilisation des services municipaux.

Une expérience professionnelle qui permet à ces jeunes de bénéficier d'un pécule dans le cadre d'un montage de projet pour ensuite mener à bien ce projet.

Cette année, nous avons voulu aller un peu plus loin en partant sur une période de quinze jours et sur une logique de chantier permettant là aussi aux jeunes qui vont travailler au sein des services municipaux d'avoir sans doute une meilleure vision, une meilleure approche et d'avoir un meilleur rendu pour la population puisque c'est l'objectif que nous poursuivons.

Le troisième dispositif, emblématique, celui des camps autonomes qui s'adresse aussi aux jeunes lillois dans tous les quartiers de notre ville et qui permet, en liaison avec les équipements de proximité et les mairies de quartier, à ces jeunes de monter un projet de départ en vacances et de bénéficier de financements pour mener à bien ce projet et de bénéficier pleinement de ce droit aux vacances.

Voilà les trois dispositifs, Madame le Maire, sur lesquels je voulais insister.

Madame le Maire - Je vous remercie beaucoup.

Effectivement, nous sommes une ville qui, au-delà des efforts réalisés au sein de l'école et dans les activités périscolaires, sait accompagner les enfants, les jeunes, dans des projets de plus en plus innovants pendant les périodes de vacances ou pendant les périodes de congés tout au long de l'année.

Il était très utile d'en informer les Lillois avant les vacances et je trouve que cette brochure est particulièrement bien faite.

En tout cas, merci à tous. Il n'y a pas lieu de voter bien évidemment sur cette information mais je voudrais en remercier très chaleureusement Patrick KANNER et Frédéric MARCHAND ainsi que tous ceux qui participent, Michelle DEMESSINE, Catherine CULLEN, à l'ensemble des activités qui sont proposées.

Je vous propose de passer au dossier de Madame CAPON qui va nous présenter en quelques instants, en complément de cette information, le bilan des études surveillées afin d'apporter là aussi aux parents pour la rentrée les informations notamment sur les dates de redémarrage de ces études surveillées.

Puis, nous passerons au débat sur la sécurité.

Chemise n°19

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjointe au Maire

ECOLES

04/544 - Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

Adopté.

.../...

Madame le Maire, chers collègues, c'est avec plaisir que je vais vous donner un petit bilan de ce qui a été voté par le Conseil Municipal en juin 2002.

Nous avons un service mis en place par la Ville de Lille puisqu'il était demandé avec force par les parents d'élèves du fait que l'Education Nationale avait cessé d'assurer ce temps de l'enfant de 16 h 30 à 17 h 30, encadré maintenant par les enseignants payés par la Ville de Lille.

L'objectif de la Ville est d'offrir à ces élèves scolarisés dans les écoles élémentaires des quartiers sensibles en particulier un temps privilégié d'aide à l'apprentissage.

Ce nouveau dispositif d'accompagnement scolaire s'intègre dans le cadre du Projet Educatif Global. Il est basé sur le volontariat des enseignants. Ce sont 120 enseignants qui encadrent, dans 30 écoles élémentaires, plus de 1 400 enfants inscrits sur ce dispositif. En général, nous avons un enseignant pour 20 enfants sauf cas particuliers, dans les écoles situées dans les quartiers très sensibles, il y a des petits groupes d'enfants, très ciblés, qui travaillent avec les enseignants qui sont notamment fixés sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

La somme nécessaire en 2004, que vous avez votée, est de 150 000€ pour rémunérer les enseignants. Cela permettra de travailler jusqu'à demain puis de reprendre dès le 6 septembre. J'espère que les écoles seront prêtes à nous donner le nombre d'enfants et le nombre d'enseignants puisqu'il y a toujours des nominations nouvelles. La rentrée scolaire a lieu le 2 septembre pour les enfants.

Vous voyez que c'est un service tout à fait continu qui est demandé par l'ensemble des bénéficiaires. L'activité est payante.

Vous avez un dossier sur table qui vous donne plus d'informations.

60% des enfants sont dans les catégories 1 et 2.

Il est demandé un engagement ferme des parents pour une assiduité de fréquentation, bien sûr, pour une plus grande efficacité de ce temps auprès de chaque enfant.

Nous avons un petit audiovisuel à vous présenter.

(projection de l'audiovisuel)

Madame le Maire - Merci, Madame CAPON.

C'était une belle illustration de vos propos, tout à fait claire.

Madame le Maire - Madame BAERT a souhaité intervenir.

Mme BAERT - Madame le Maire, mes chers collègues, après la très belle communication que nous venons de voir sur les études surveillées reprises par la Ville depuis l'année dernière, on pourrait supposer, comme l'affirment nos deux collègues, que tout va bien dans le meilleur des mondes pour les petits lillois fréquentant les écoles et les services périscolaires.

Je suis désolée de ne pas partager tant d'enthousiasme, mes chers collègues, mais le compte n'y est pas pour les dossiers enfance.

.../...

Pour l'heure, je souhaite essentiellement intervenir au nom du Groupe UPL sur un dossier qui est toujours à l'oubli dans vos tiroirs, il s'agit du Projet Educatif Global.

Et pourtant, nous avons eu l'espoir, le 22 mars 2003, lors de la journée de l'éducation, de voir se mettre en place ce fameux PEG sur Lille.

Madame le Maire, vous aviez ouvert cette journée en affirmant aux participants venus nombreux, les enseignants, les représentants des parents, les associations, votre volonté pour -je cite- « la conduite d'une politique éducative ambitieuse pour mieux vivre ensemble dans la sérénité à Lille, une priorité du mandat ».

Je vous rappelle quand même que nous sommes à mi-mandat, que cette déclaration remonte à 15 mois et que nous n'avons toujours pas de PEG mis en place à Lille.

Cette même journée, Monsieur KANNER, responsable du PEG, voulait -je cite- « donner le la de la musique et créer de véritables parcours éducatifs autour de pôles d'excellence, accompagner l'école dans ses défis, confirmer les parents dans leur rôle de premier éducateur, mobiliser, mettre en réseau et contractualiser avec les partenaires associatifs ». Vaste programme.

Je crois, cher collègue, que vous êtes resté suffisamment sur le la de la musique, vous pourriez peut-être à présent lâcher la note, bâtir votre partition et nous ravir peut-être de votre virtuosité en matière d'accompagnement éducatif.

Sur le terrain, on comprend mieux vos difficultés à mettre en place un PEG. Il y a en effet des problèmes récurrents. Quels sont-ils ?

Il en existe deux majeurs.

Le premier problème est structurel : le PEG est la mise en œuvre d'actions visant une co-éducation, il doit donc se bâtir sur le multi-partenariat et l'enfant doit être au centre du PEG. Le partenariat, vous le savez bien, ne va pas de soi et un gros travail doit se faire encore en ce sens pour, au final, améliorer le service rendu à l'enfant. D'abord avec les parents, ensuite avec les associations mais aussi avec les enseignants.

Il faudra donc mettre en réseau ces partenaires qui sont souvent en relation/duel avec la Ville et créer d'autres partenariats pouvant apporter une dimension nouvelle à un PEG, par exemple, en prenant en compte la dimension santé ou en tissant des liens intergénérationnels.

Vous devez aussi articuler le PEG avec les projets d'école pour qu'il y ait cohérence et contractualiser avec les associations.

Deuxième problème, celui des finances.

Ne nous y trompons pas, un PEG a un coût financier important, vous le savez mais vous ne dites rien sur ce sujet.

Quel budget souhaitez-vous lui consacrer ?

Alors qu'en parallèle le budget annuel de fonctionnement par enfant pour les écoles stagne depuis plusieurs années et est lui-même grevé des charges de fonctionnement administratif interne aux écoles, la question peut se poser.

.../...

A quand aussi la mise en place du quotient familial pour les services périscolaires ?

Cette mesure est aussi en attente depuis plusieurs années.

Toutes ces questions, vous le voyez, sont en suspens. Il faut régler ces problèmes et il faut dire ce que vous voulez faire.

Le Conseil communal de concertation a rendu par ailleurs des avis pertinents sur la mise en place d'un PEG, il serait sage d'y porter votre attention.

Actuellement, sur la ville, il n'existe pas de politique éducative volontariste et clairement identifiée, ni par les partenaires institutionnels, ni par les familles ou par la population. Vous vous contentez de gérer au jour le jour les problèmes du quotidien, affichant ici ou là une communication sur des champs de compétence qui sont somme toute de la responsabilité de toutes les villes de France.

Alors, Monsieur KANNER, accordez les instruments et faites-nous, si vous le pouvez, une symphonie du PEG lillois.

Merci, Messieurs Dames.

Madame le Maire - Monsieur KANNER.

M. KANNER - Je ne sais pas, Madame, si je vais pouvoir ouvrir vos oreilles, en tout cas, je n'ai pas été insensible à la cacophonie qui a été menée -puisque vous nous attaquez politiquement- par votre ministre de l'éducation FERRY qui a eu un bilan particulièrement déplorable en matière éducative. Mais je ferme la parenthèse immédiatement.

M. DECOCQ - Parlez de vous ! De ce que vous ne faites pas ici !

M. KANNER - M. DECOCQ, sachez que l'éducation est un tout et que la faiblesse des moyens et la réduction des moyens consacrés à l'éducation au niveau national ne sont pas sans conséquence sur les budgets des collectivités locales.

D'ailleurs, votre projet, puisque vous nous portez sur ce débat, de transférer sans les moyens encore une fois notamment les TOS dans quelques mois au travers de votre loi sur la responsabilité locale ne fera qu'aggraver la situation. Cela vous dérange mais telle est la réalité, Monsieur DECOCQ.

Sur le fond lillois, je tiens à vous dire, et manifestement Madame BAERT devrait mieux écouter quand elle vient en commission, elle y vient régulièrement, je tiens à le souligner ...

M. DECOCQ - Venez-en au fait !

M. KANNER - De délibération en délibération, nous mettons en œuvre ce Projet Educatif Global, sans avoir il est vrai de délibération-cadre mais une volonté politique très clairement affirmée, Monsieur DECOCQ, Madame BAERT.

Mme BAERT - C'est du pointillisme !

M. KANNER - Vous savez, les tableaux pointillistes font souvent de très beaux tableaux.

.../...

Je tiens à vous dire que si vous m'avez entendu ou si vous avez entendu Madame CAPON sur les études surveillées, vous remarquerez toutes les évolutions positives que nous offrons en direction de nos enfants sur cette ville de Lille.

Pour nous, le temps de l'éducation n'est pas qu'un temps de l'instruction, l'éducation, c'est le temps périscolaire, postscolaire et aussi le temps de vacances.

D'année en année, comme je l'ai souligné, comme l'a souligné Madame CAPON, nous agrémentons notre politique d'actions nouvelles et de partenariats nouveaux notamment avec le secteur associatif, et nous associons l'ensemble des délégations thématiques à ce travail. J'ai cité tout à l'heure Madame CULLEN sur l'apport de Lille 2004 dans nos projets, Madame DEMESSINE avec sa politique d'insertion par le sport, et je pourrais citer bien d'autres projets.

Le budget 2005, mes chers collègues, que nous allons travailler avec Monsieur de SAINTIGNON, devrait vous apporter toute sécurité en la matière et là où je vous rejoins sur un point, Madame BAERT, c'est que l'ambition évoquée par Madame le Maire le 22 mars 2003, la grande ambition en matière éducative passe par des moyens redéployés ou des moyens nouveaux qui feront l'objet d'arbitrages budgétaires. L'éducation constitue une priorité pour notre ville, je tiens à vous le dire.

J'aimerais qu'il en soit tout autant au niveau de la politique gouvernementale. Je suis encore particulièrement perplexe aujourd'hui sur cette volonté. Aujourd'hui, nous devons plutôt subir des transferts de charges que véritablement des transferts de moyens nouveaux vers les collectivités locales.

Une fois cela dit, vous nous jugerez sur nos actes. En tout cas, les actes sont très simples, c'est l'amélioration du système qui relève de notre responsabilité, et qu'il n'y ait pas de confusion dans les esprits des membres du Conseil Municipal, nous sommes responsables de l'environnement scolaire, nous ne sommes pas responsables des politiques éducatives même si je tiens à le souligner, nous avons avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Monsieur DUNOYER, et l'ensemble des directeurs d'établissements, un soutien particulier à l'ensemble de nos politiques.

Donc, ne soyez pas impatiente, Madame BAERT, mais écoutez, suivez-nous tranquillement et vous verrez que le Projet Educatif Global, comme l'a souligné le dernier Conseil communal de concertation, existe à Lille, il se met en œuvre pierre après pierre, il faut simplement savoir l'apprécier à sa juste valeur.

Madame le Maire - Permettez-moi d'ajouter quelques mots puisque, comme Patrick KANNER le sait, ce projet me tient particulièrement à cœur.

C'est un projet difficile, il vient de le dire.

Un Projet Educatif Global, qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que, partant de l'école, l'école primaire par exemple, nous proposons aux enfants les meilleurs moyens de s'ouvrir, de s'enrichir, de gagner y compris en fierté d'eux-mêmes, en les ouvrant sur la culture, le sport et la citoyenneté.

Patrick KANNER porte aujourd'hui ce projet pour en faire un projet global pour toute la ville mais ce n'est pas parce que le projet global n'est pas encore totalement ficelé que nous ne faisons rien.

.../...

J'étais rien que la semaine dernière à l'école Arthur Cornette à Fives où depuis un an les enfants des classes de CM 1 et de CM 2, avec le Conservatoire national de Lille, jouent au plus haut niveau pour leur âge de la trompette et du cor. Ils nous ont fait un concert vraiment de grande qualité ; c'est du projet éducatif global.

J'étais quelques jours avant, toujours avec Ariane CAPON, à Lille-Sud, à l'école Painlevé où des enfants ont travaillé avec un théâtre de la ville pendant un an à construire un texte sur ce qu'ils vivaient dans leurs immeubles HLM et à faire une pièce de théâtre présentée sous la forme policière ; c'est le projet éducatif global.

Nous avons amené tous les enfants des écoles primaires voir Flower Power après avoir travaillé pendant un mois et demi sur les fleurs dans leurs classes ; c'est le projet éducatif global.

Et tout cela, nous le faisons malgré une baisse de 30% des crédits pédagogiques pour 2004, malgré la suppression des aides éducateurs, cela ne plaît pas à M. DECOCQ mais c'est quand même la réalité, et malgré la suppression, on l'a dit à plusieurs reprises, de beaucoup de subventions aux associations périscolaires.

Nous ne sommes pas encore dans un élément totalement cohérent où le même projet s'appliquerait dans toutes les écoles. En tout cas, je rencontre beaucoup de parents d'élèves, sans doute autant que vous, et j'en vois beaucoup dans cette fin d'année, beaucoup d'entre eux me disent « On a la chance d'être dans une ville qui propose autant d'activités ».

Je ne reviens pas sur les études surveillées ou sur ce qu'on a dit sur les activités périscolaires.

J'ai discuté avec les enseignants qui faisaient par exemple le théâtre, ils disaient que pratiquement tous les enfants qui avaient fait cette activité pendant un an, aujourd'hui lisent, s'intéressent au français, parce qu'on est parti de leur vie, qu'on leur a demandé d'écrire une pièce de théâtre, ils l'ont ensuite rendue plus attrayante par une énigme policière et ils ont appris à jouer. Ces enfants ont retrouvé une fierté d'eux-mêmes et aujourd'hui, en classe, ils sont meilleurs, ils sont plus attentifs parce qu'ils pensent qu'ils ont une chance de réussir.

Je veux bien écouter un bilan catastrophique, moi, je vois ce que me disent les parents d'élèves ici, je vois ce qui se passe dans d'autres villes de France, nous ne sommes pas une ville riche mais nous avons donné, comme la Gauche l'a toujours fait, la priorité à l'éducation et je crois qu'il faut en féliciter particulièrement Ariane CAPON qui, tous les jours, est auprès des écoles et qui travaille avec ses collègues, Patrick KANNER, Catherine CULLEN ou Michelle DEMESSINE pour ne reprendre que ces éléments.

De la même manière, il y a l'action vis-à-vis de la citoyenneté. Nous les emmenons, chaque fois qu'il y a une exposition, voir ce qui peut les amener à réfléchir au respect des règles, au respect des autres, au respect de la différence.

Encore une fois, le projet n'est pas totalement ficelé mais les réalisations sont nombreuses. Patrick KANNER l'a très bien dit, nous avançons au fur et à mesure.

Si vous avez une recette miracle pour élaborer un projet éducatif global, il faudrait d'abord l'adresser au ministre de l'éducation pour qu'on ne nous supprime pas les aides éducateurs et les crédits pédagogiques qui sont la base même du financement de ce projet, au-delà de l'effort que la Ville va effectivement faire.

Merci, Monsieur KANNER et Madame CAPON.

.../...

Je vous propose maintenant que nous passions au dossier sur la sécurité.

Je vous rappelle que le 16 décembre 2002, à la demande de Christian DECOCQ, notre Conseil Municipal a décidé de créer une mission d'information et d'évaluation sur la politique de la Ville de Lille en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Ceci est tout à fait rendu possible par la loi mais, en tout état de cause, nous l'aurions fait, bien évidemment.

L'objectif de cette mission est de dresser un état des lieux des politiques et des dispositifs mis en place par la Ville de Lille.

Je voudrais, avant de céder la parole immédiatement à Roger VICOT, saluer et remercier Christian DECOCQ qui a bien voulu être le Président de cette mission, Roger VICOT, notre Adjoint délégué à la police et au CLSPD, qui a accepté d'être le rapporteur de cette mission. Les autres élus, quatre pour la Majorité municipale et quatre pour l'Opposition, qui ont participé assidûment aux travaux de cette mission : Isabelle BAERT, Bernard CHARLES, Michel CUCHEVAL, Françoise DESWARTE, Walid HANNA, Pascal LABBEE, Loïc LESERRE et Eric QUIQUET, et puis les services municipaux, Monsieur GUFFROY, Directeur Général Adjoint, Madame LOSFELD et Mademoiselle DEHABREUX, qui ont assuré ces derniers mois le secrétariat de la mission, notamment lors des huit réunions d'information qui se sont tenues entre mars et octobre 2003.

Et bien sûr tous ceux qui ont accepté d'être auditionnés par vous-mêmes et ainsi de nous permettre d'avoir une vision claire, Roger VICOT va nous le montrer, de la politique que nous menons dans notre ville.

Je lui passe immédiatement la parole.

M. VICOT - Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Vous venez de le rappeler, Madame le Maire, la Mission a été créée au Conseil Municipal du 16 décembre 2002. Ce rapport fait donc état d'environ un an et demi de travail, ce qui nous a permis d'aborder un certain nombre de thèmes. Je vous en cite quelques-uns, mais je les développerai par la suite : la médiation, l'aide aux victimes, la prévention de la récidive, la prévention des détenus, les structures de proximité, la prévention des dangers de la rue, les conduites addictives, le rôle respectif des différentes polices, et bien entendu, les cellules de veille.

Un mot sur la méthode puisque nous avons choisi de fonctionner par auditions courtes, mais ciblées. Nous avons ainsi auditionné plus d'une trentaine de personnes pendant ces dix-huit mois de travail.

Le rapport dont vous avez pris connaissance s'articule en trois parties principales :

Une première partie où nous faisons l'état des lieux de la délinquance à Lille et des problématiques qui sont rencontrées sur le terrain par les différents acteurs de la sécurité et de la prévention.

Une deuxième partie dans laquelle nous décrivons les objectifs poursuivis par la Ville et les structures qui ont été mises en place pour ce faire.

Une troisième partie dans laquelle nous décrivons les moyens développés et notamment l'ensemble des dispositifs partenariaux étudiés au cours des auditions que nous avons faites.

.../...

Un mot sur les principes d'action puisque c'est la base de ce que nous avons voulu faire.

D'abord, nous l'avons dit à plusieurs reprises au cours des différents Conseils Municipaux, c'est l'idée que la sécurité est un droit fondamental au même titre que la culture, l'éducation et le logement, et que l'insécurité est une véritable inégalité sociale dans la mesure où elle touche plus durement les plus fragiles d'entre nous, et que donc tout acte de délinquance doit entraîner une réponse rapide, juste et proportionnée.

Une approche globale qui va de la prévention à la sanction, c'est l'idée selon laquelle le trouble à l'ordre public, et donc l'individu causeur de ce trouble doit être appréhendé et traité dans toutes ses dimensions.

Une approche approfondie qui implique la mobilisation de tous et où chacun des acteurs joue son rôle, l'Etat, le Maire, les polices, la justice, les éducateurs, les enseignants, les acteurs sociaux, les bailleurs, tous ceux qui ont pu à un moment ou un autre être auditionnés pendant ces dix-huit mois.

Et puis, une approche partenariale où chacun apporte ses compétences, la ressource qui est la sienne, et où chacun possède finalement une partie de la solution.

L'état de la délinquance à Lille, je le disais tout à l'heure, nous avons voulu faire cet état des lieux en préambule à notre travail sur la base des chiffres qui nous sont fournis par la Police nationale.

On constate sur l'ensemble de la période étudiée, c'est-à-dire de 2001 à 2004, une augmentation contenue en 2001 puis une hausse plus forte à partir de 2002 sur l'ensemble des actes de délinquance quotidiens. Ce qui nous fait un chiffre global sur l'ensemble de la période étudiée en augmentation d'environ 9%.

Une information importante, ces chiffres de la délinquance à Lille sont analogues dans leur structure à ceux des grands centres urbanisés, c'est-à-dire essentiellement une délinquance d'appropriation, vols et cambriolages. C'est la délinquance la moins spectaculaire, mais c'est aussi le type de délinquance qui empoisonne le plus la vie quotidienne des habitants.

S'y ajoute parfois, nous l'avons constaté et la Police nationale nous l'a décrite d'une manière très explicite et très précise, une autre forme de délinquance, la violence verbale, la violence physique, surtout entre jeunes.

Un point important, la ville de Lille est épargnée par la très grande violence et le très grand banditisme.

Un point aussi sur le détail par quartiers.

Les chiffres globaux que je viens de donner sont assez différents. On y trouve des différences sensibles selon les quartiers avec, globalement, une concentration de l'ensemble des faits de délinquance sur les quartiers de Wazemmes et le centre-ville, notamment pour tout ce qui concerne les vols de voitures, les vols à la roulotte, les dégradations, les cambriolages.

A noter sur la période étudiée des problèmes liés aux stupéfiants sur environ la moitié des quartiers de la ville, sauf sur la couronne sud de la ville.

.../...

Une baisse aussi sur la période étudiée des vols avec violence sur les quartiers du Centre et de Fives.

Sur la nature des faits, on constate une augmentation assez sensible des cambriolages dans le domaine privé sur l'ensemble de la ville, sauf sur les quartiers de Fives et de Saint-Maurice Pellevoisin et une baisse globale sur la période étudiée des vols de voitures sur l'ensemble de la ville.

Un point a été souligné par chacun des acteurs à la fois de la sécurité mais aussi des acteurs de prévention et des acteurs institutionnels, c'est le fait qu'il n'y a pas d'espace de non-droit à Lille, c'est-à-dire des espaces qui ne seraient pas accessibles, où l'ensemble des acteurs n'accéderaient pas, que ce soient les services publics ou les acteurs privés.

Un point sur les problématiques qui sont rencontrées par les acteurs de la sécurité et de la prévention.

Premier point qui a été assez longuement expliqué par la Police nationale, c'est tout ce qui concerne les difficultés d'investigation pour tout ce qui a trait à la délinquance installée dans les logements collectifs.

Deux raisons à cela : d'abord, la forte concentration d'habitants dans les logements collectifs, mais aussi et surtout la difficulté à recueillir les plaintes dans ces habitats collectifs.

A noter également une modification d'un certain nombre de pratiques.

On parlait tout à l'heure des trafics de stupéfiants, ces trafics aujourd'hui quittent l'espace public pour se dérouler davantage à l'intérieur des immeubles avec, également ce qu'on disait tout à l'heure, une difficulté accrue d'investigation.

Un point a été assez largement évoqué par les personnes que nous avons auditionnées, c'est tout ce qui concerne les regroupements de jeunes. Ce sont des troubles qui ébranlent la tranquillité des rapports sociaux, mais ce sont aussi des troubles qui sont parfois difficiles à qualifier sur le plan pénal.

Le fait de stationner longtemps dans une entrée d'immeuble ou dans un parc public est pénalement difficile à qualifier.

Autre élément qui a été signalé de manière assez récurrente, c'est tout ce qui concerne les tags et les gravages de vitres en ville, la Police nationale nous signalant que cette augmentation des faits est assez préoccupante. Ce sont des actes dont les conséquences financières sont lourdes pour les victimes, mais ce sont aussi des actes difficiles à élucider.

Enfin, un point important, c'est la modification relevée par l'ensemble des acteurs, tant de la justice que des milieux carcéraux, de la police ou des associations qui oeuvrent dans le champ de la prévention, la modification du profil des détenus, de certains délinquants, de certaines personnes en errance, ce profil évoluant de manière très distincte vers les problèmes psychiatriques.

Aujourd'hui, un tiers environ des détenus du centre de détention de Loos sont des détenus qui sont touchés par des problèmes psychiatriques, ce qui pose le problème du temps de réaction face à ces publics dont la prise en charge est assez souvent difficile.

.../...

Un point si vous le voulez bien maintenant, en avançant dans la présentation de ce rapport, sur nos dispositifs.

D'abord, le Contrat Local de Sécurité.

Je rappelle que les Contrats Locaux de Sécurité ont été imaginés par le Gouvernement JOSPIN en 1997 avec cette idée de co-production des questions de sécurité et de prévention de la délinquance. Et le Contrat Local de Sécurité est devenu le cadre du partenariat local de cette co-production.

Celui de Lille a été signé en 1999 par le Ministre Jean-Pierre CHEVENEMENT avec cette idée forte du rapprochement entre les services de Police, entre les acteurs du travail social dans cette idée de gérer ensemble ces questions de sécurité et de prévention.

Ce Contrat Local a permis de fixer des objectifs communs à des acteurs qui, finalement, jusque-là, se côtoyaient peu : la police, la justice, les clubs de prévention, les élus, les bailleurs sociaux.

- Il a été signé autour d'un plan d'actions prioritaires à Lille :

- Rassurer par la présence, la visibilité et la proximité d'une part ;

- Prévenir la délinquance ;

- Rechercher des réponses judiciaires efficaces ;

- Sécuriser l'environnement urbain ;

- Agir ensemble.

Deuxième dispositif institutionnel : le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Les CLSPD ont été créés il y a un an environ par le Gouvernement actuel, ils ont remplacé les CCPD, les Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance, les CCPD étant l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles se mobilisent l'ensemble des institutions et des organismes concernés.

Lorsque, en appliquant la loi, nous avons créé le CLSPD lillois, nous avons tenu à créer à côté un Comité Lillois de Prévention, puisque le CLSPD nous coupait beaucoup trop à notre avis de l'ensemble du réseau associatif qui œuvre dans le champ de la prévention. Donc, afin de continuer ce partenariat très large avec plus de 370 associations, et au-delà du CLSPD qui ne comprend qu'une trentaine d'associations qui oeuvrent dans le champ de la prévention, nous avons créé ce Comité Lillois de Prévention.

C'est à travers ce Comité Lillois de Prévention que nous mettons en œuvre en partie les orientations municipales par le biais d'un appel à projets annuel auprès de ce très large réseau associatif, puis d'un contrat d'objectif entre ces associations et la Ville et autour d'axes, d'actions que nous fixons qui nous permettent, annuellement, d'évaluer le travail de ces associations avant de relancer l'appel à projets annuel.

.../...

Les dispositifs non plus institutionnels, mais davantage opérationnels.

Parmi ceux que nous avons étudiés, nous nous sommes assez longuement attardés sur les Agents Locaux de Médiation Sociale qui sont d'ailleurs présents dans la salle.

Ils peuvent peut-être se lever pour qu'on les voie.

(applaudissements)

Leur travail est très important, je dirais même essentiel. Il consiste à être présents en permanence dans les quartiers avec des missions à la fois très simples à qualifier, mais très larges et très difficiles : apaiser les conflits, intercéder, réparer, négocier.

C'est un dispositif que, Madame le Maire, vous avez mis en place en février 2000. Nous avons aujourd'hui 22 agents dans ce service, dont 7 jeunes femmes, il est intéressant de le signaler.

Les ALMS sont représentés dans les cellules de veille et peuvent intervenir également dans la ville à la demande de la Maison de la Médiation et du Citoyen.

Quelques exemples d'actions des ALMS que nous avons eu l'occasion de souligner pendant ces auditions : les problèmes de voisinage, de bruit, d'incivilités, de dégradations, les chiens dangereux, les squattes d'entrées d'immeubles, les violences conjugales, et globalement tout ce qui concerne le rappel des règles de la vie en société. J'ai coutume de les appeler les « démineurs » parce que le travail des ALMS se juge aussi -mais difficilement- au nombre d'interventions de la Police nationale qui n'ont pas lieu, précisément parce que c'est tout leur travail qui permet de faire en sorte qu'un certain nombre de foyers de conflits ne dégénèrent pas.

On peut donc leur rendre un hommage appuyé.

Ensuite, la Police municipale dont nous avons assez longuement détaillé le rôle, les missions et le cadre dans lequel elle travaille.

La Police municipale est tournée vers des tâches de citoyenneté. Le policier municipal veille à l'application des arrêtés du Maire en ce qui concerne le stationnement, le bruit, la protection du patrimoine communal. Le policier municipal est aussi un médiateur qui œuvre dans le domaine de la proximité et de la préservation du cadre de vie.

Nous avons aujourd'hui 96 agents encadrés par leur Directeur Stéphane LATAWIEK sous la direction de Jean-Pierre GUFFROY, Directeur Général Adjoint.

96 agents répartis en unités d'îlotage. Elles ont d'ailleurs été renforcées dans cet esprit de police de proximité en 2003 avec une nouvelle brigade de l'environnement et du cadre de vie, des équipes opérationnelles de nuit, une équipe mobile de VTT, etc...

Nous nous sommes assez longuement attardés sur le cœur de ce dispositif, en tous les cas celui qui symbolise le plus l'esprit dans lequel nous travaillons, ce sont bien sûr les cellules de veille initiées par vous, Madame le Maire, en novembre 2000. Elles couvrent aujourd'hui l'ensemble des quartiers lillois avec ce principe des objectifs communs et du secret partagé. C'est la cellule de veille qui symbolise cette volonté de démarche partenariale approfondie et globale que je détaillais tout à l'heure, dans le respect des compétences de chacun.

.../...

C'est la mobilisation des savoir-faire. C'est la mobilisation des connaissances de ceux qui sont les acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Les cellules de veille, nous l'avons vu au cours de ces auditions, permettent de suivre en continu les phénomènes de délinquance. Elle a aussi un rôle d'anticipation parce que nous pouvons également évaluer les risques, et elle nous permet d'adopter les dispositifs destinés à mieux comprendre ces foyers de tension, à mieux les prévenir et à mieux les traiter en temps réel.

Un chiffre : près de 120 réunions des cellules de veille ont eu lieu ces trois dernières années avec les élus de quartiers, les services municipaux, la Police nationale, la Police municipale, le Parquet, les bailleurs sociaux, les clubs de prévention, avec à l'occasion des enseignants, des entreprises, des particuliers qui souhaitent apporter leur pierre dans ce dispositif et dans cette résolution des questions de délinquance.

Enfin, et en guise de perspectives -pour ne pas être trop long- le travail sur un sujet comme la sécurité et la prévention de la délinquance est nécessairement un travail par nature très évolutif.

Le Contrat Local de Sécurité de 1999 ne peut rester réellement opérationnel que s'il s'adapte aux évolutions et intègre de nouveaux éléments.

C'est la raison pour laquelle nous avons engagé avec le CLSPD depuis quelques semaines un travail de réécriture, un travail de réactualisation de ce Contrat Local de Sécurité, d'enrichissement aussi.

Les groupes de travail ont commencé à se réunir et 4 tendances se dégagent sur cet enrichissement à venir du Contrat Local de Sécurité : la prévention spécialisée qu'il nous faut approfondir, la prévention de la récidive, la médiation et l'éducation citoyenne avec des priorités, par exemple la question des lieux d'accueil et de séjour pour les jeunes errants ou ceux qui présentent des pathologies mentales.

La question des mesures alternatives à la prison, les mesures de réparation qu'il nous faut impérativement développer.

La question de l'information sur les conduites addictives.

La relation à approfondir encore avec la prévention spécialisée dans le cadre de Contrats Territoriaux de Prévention que nous allons engager avec le Conseil Général.

Enfin, la question des services publics qu'il nous faut évidemment rendre encore plus lisibles, encore plus efficaces, encore plus forts, là où le citoyen a besoin de cette proximité.

Et je terminerai, Madame le Maire, vous l'avez fait tout à l'heure, mais je souhaiterais le faire à mon tour, en remerciant les services qui ont assuré le secrétariat de cette Mission sous la Direction de Jean-Pierre GUFFROY, et notamment Elisa LOOSFELD et Elise DE ABREU, qui ont travaillé sur ce rapport, rédigé, re-rédigé, re-re-rédigé, au fil des corrections multiples et je tiens vraiment à les en remercier chaleureusement.

Merci.

(applaudissements)

.../...

Madame le Maire - Beau travail.

Je donne la parole au Président de la Mission, Monsieur DECOQ.

M. DECOQ - Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Je vais d'abord m'exprimer en tant que Président de la Commission.

Il y a une quinzaine de jours, lors de la dernière réunion, nous avons tiré les enseignements, comme vient de l'expliquer le rapporteur, des méthodes de la Mission. Je n'y reviens donc pas.

Je voudrais seulement rendre mes collègues un peu attentifs à quelques commentaires.

Le premier, c'est d'abord que cette Mission ait eu lieu, et ce n'est pas rien pour l'Opposition.

C'est un outil supplémentaire de la confrontation républicaine entre Majorité et Opposition. Elle s'est déroulée dans un vrai climat de travail, et j'en profite, je le dis très sincèrement parce que c'est la vérité, pour remercier les collègues de la Majorité qui étaient assidus et qui ont toujours manifesté un état d'esprit de vrai dialogue.

Elle a été soutenue, et ce n'est pas rien, par les services de la Mairie avec loyauté et compétence. Je veux le souligner, je n'en doutais pas, mais comme c'est une première expérience, il faut dire les choses.

Enfin, le rapport est établi, il existe. Tout cela a l'air d'être routinier, mais pas du tout... Ce qui a été fait ici au niveau de la méthode initiative n'est pas du tout banal.

Voilà un rapport dont je veux dire tout de suite qu'il a plusieurs qualités pédagogiques. Bien sûr, je ferai la distinction tout à l'heure sur l'analyse politique qu'on peut en faire.

D'abord, il n'a pas été si facile que cela à rédiger. Le rapporteur a remis plusieurs fois l'ouvrage sur le métier...

Il est complet. Je crois pouvoir dire que c'est la première fois que tous les collègues, tous ceux qui veulent s'emparer de cette question, bénéficient de façon assez claire et synthétique de l'ensemble des éléments qui rendent compte de la complexité des actions municipales.

Ce rapport transcrit aussi fidèlement les auditions menées par la Mission. Que le rapporteur en soit remercié, ainsi que toutes les personnes qui ont accepté d'être auditionnées.

Enfin, ce qui n'est pas le moindre intérêt pour nous, mais je le dis aussi pour les collègues de la Majorité, ce rapport, pour celui qui veut le lire avec attention et l'étudier, révèle la politique suivie par la Municipalité en matière de sécurité.

Donc, en tant que Président de la Mission, je suis satisfait d'avoir pu la conduire jusqu'à son terme dans des conditions tout à fait convenables, et comme je l'ai dit, par cette première mission qui, j'en suis sûr, sera suivie d'autres, d'avoir inauguré une nouvelle forme de confrontation démocratique et républicaine entre la Majorité et l'Opposition.

.../...

Si vous le permettez, je voudrais poursuivre, je ne suis pas schizophrène, mais je retire cette casquette de Président de Mission, et avec votre accord, Madame le Maire, je voudrais m'exprimer en tant que Président de Groupe et vous livrer, au terme de cette mission, l'analyse que nous faisons de votre politique car c'était bien l'objectif de notre démarche. Personne n'a jamais imaginé une seule seconde que nous voulions, même temporairement, partager les délices de la co-responsabilité de la Majorité sur cette politique de sécurité. Nous ne sommes point ici à la Communauté Urbaine, je l'ai dit souvent.

Alors, quel jugement portons-nous sur cette politique ? A notre point de vue, je voudrais développer trois critiques.

Premièrement, la politique de prévention de la délinquance est confondue avec l'action sociale.

Deuxièmement, cette orientation politique conduit à privilégier un concept de prévention sociale.

Troisièmement, cette politique est devenue une fin en soi, sans esprit de résultat.

Alors, la politique de prévention est confondue avec une politique d'action sociale.

Pourquoi ?

Après les élections de 2002, la feuille de route pour le Gouvernement et pour sa Majorité était tracée. Mettre fin au sentiment d'impunité et d'abandon qui s'était tellement exprimé dans les élections présidentielles et notamment le soir du 21 avril.

Le Gouvernement, pour répondre à cet impératif, a très vite mis en place de nouveaux outils qui nous concernent.

Dans un premier temps, dès le mois de juillet 2002, un décret a installé, comme Roger VICOT l'a rappelé, les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, puis viendront plus généralement, et j'y ai pris toute ma part avec grand intérêt, les lois d'orientation pour la sécurité intérieure et la loi de sécurité intérieure.

En tant qu'Opposition lilloise, nous voulions voir comment la Municipalité traduisait ici sur le terrain ces réformes nationales, comment elle appréhendait ce message, et comment elle accompagnait l'installation de ces nouveaux outils de lutte contre l'insécurité et la délinquance.

Disons-le tout de suite, d'emblée, il n'y a pas de suspense, vous n'avez pas voulu accompagner cette nouvelle philosophie de l'action.

Vous êtes restés fidèles à votre philosophie politique, ce n'est pas un reproche, mais un constat, je dirai simplement que vous vous êtes enfermés dans cette philosophie politique.

Quelle est-elle par rapport à ces questions de délinquance ?

Au fond, la Gauche a toujours culturellement cru profondément que la délinquance plongeait ses racines profondes dans les causes sociales. C'est la société qui est d'abord responsable, collectivement, des conditions qui conduisent à la délinquance.

.../...

Cette vision des choses a naturellement une logique et une conséquence en terme d'action politique. A cause sociale, réponse sociale.

Vous vous souvenez naturellement du reproche qui a été fait à un moment donné à Lionel JOSPIN. Ce reproche était fait sur la naïveté, mais en vérité, ce qu'a dit de fort Lionel JOSPIN pendant la campagne électorale « j'ai cru que la baisse du chômage allait s'accompagner d'une baisse de la délinquance », ce n'est pas tant de la naïveté dont il faut se souvenir, mais c'est l'aveu de cette conviction profonde de la relation entre le phénomène social et le phénomène de délinquance.

C'est pourquoi le rôle majeur de la Mairie, qui doit être celui de la prévention, est profondément marqué de cette orientation politique.

La prévention dans cette Municipalité, c'est l'action sociale.

Or, c'est, à mes yeux et à nos yeux, une double erreur, non pas que nous niions l'action sociale comme élément de prévention, mais elle ne se réduit pas à cela.

La politique de prévention de la délinquance doit être une politique spécifique avec un but précis : éviter que des populations repérées n'entrent dans la délinquance. Les actions de prévention doivent donc recouvrir une dimension particulière.

En cela, la prévention de la délinquance ne peut pas se dissoudre ou se superposer à 100% sur une politique d'action sociale.

Ce n'est pas le travail des associations qui est en cause. D'ailleurs, certaines actions méritent d'être largement soulignées. Vous verrez notamment, non seulement dans le rapport, mais aussi dans les annexes, l'action de tout le dispositif d'itinéraires, ou le travail de l'ADSSEAD sur les mesures de réparation qui a été présenté lors de la dernière séance plénière du CLSPD.

Donc, je le dis clairement, ce n'est pas le travail des associations qui est en cause, c'est la vision que la prévention de la délinquance selon nous ne peut se réduire à cette politique d'action sociale.

Les actions de proximité, les actions sociales, j'y viens.

Les actions sociales de la Politique de la Ville ont eu et ont encore pour but de promouvoir les anciens quartiers DSQ afin de réintégrer une sociabilité et une citoyenneté dissoutes par une crise sociale, économique, civique. Mais elles n'ont pas pour objectif de prévenir les actes délictueux ou les incivilités.

Si les actions de proximité sont toutes importantes, elles ne peuvent tenir lieu de politique de prévention.

Cette orientation politique conduit donc -c'est le moment de l'analyse- à privilégier la prévention sociale.

On dira pour faire simple, mais ce n'est pas facile de faire simple dans ce domaine, que la prévention sociale peut recréer de la sociabilité, la prévention de la délinquance peut prévenir les actes délictueux.

En matière de prévention de la délinquance, à notre point de vue, vous ne faites ce que l'esprit de la loi demande, mais vous continuez à faire ce qu'elle ne vous demande pas. Et le résultat est l'émiettement et l'inefficacité.

.../...

Sur le CLSPD qui est la nouveauté législative, le rapporteur vient d'être très clair, et encore une fois, ce sont des choix politiques qui s'assument, vous faites le service minimum par un respect formel de la loi. Mais au fond, vous refusez d'utiliser l'efficacité de cette structure en décidant de poursuivre ce jour-là le CCPD sous la forme du Comité Lillois de Prévention.

Vous dites être « conscient du souci de rationalisation et d'efficacité » manifesté par Nicolas SARKOZY, mais pourtant vous souhaitez « continuer à travailler dans les mêmes conditions par le biais du CLP » ainsi que vient de le rappeler notre rapporteur.

En faisant appel à un tissu associatif et à une multitude d'acteurs sociaux, 370, partenaires associatifs et institutionnels, vous émiettez la politique mise en œuvre, aucun des acteurs présents sur le terrain n'en a une vision globale, et bien sûr ne peut en avoir.

Comment appréhender le parcours de la délinquance dans sa globalité ?

Chaque acteur traite son public en fonction de son savoir-faire sans réelle évaluation. Je reviendrai sur cette absence d'évaluation dans la quasi conclusion.

Ensuite, vous continuez à utiliser des outils dont on a beaucoup de mal à évaluer l'efficacité. Cherche-t-on même à évaluer l'efficacité ? Je veux parler des cellules de veille qui sont le pilier de la politique, de prévention.

A ce moment-là, je veux rappeler que la Mission n'a pas été autorisée à participer à des réunions d'une ou plusieurs cellules de veille. La raison du dispositif même de la confidentialité explique ce refus. Je le regrette tout de même, et nous ne pouvons donc porter un jugement qu'au travers du rapport lui-même qui n'établit pas le lien entre l'activité des cellules et les résultats obtenus, à l'exception peut-être dans le rapport d'un commentaire sur le cas de Lille-Sud où les dérives potentielles craintes lors du jugement de l'affaire HAMPLAOUI auraient été jugulées ou évitées grâce à la cellule de veille.

Le rapporteur écrit d'ailleurs que la philosophie des cellules de veille est de comprendre les phénomènes de délinquance. Très sincèrement, j'aurais aimé voir affirmé « comprendre pour combattre et réduire les phénomènes de délinquance ».

La concertation, le dialogue ne sont pas une fin en soi. Force est de constater que ces lieux que vous voulez être des lieux de dialogue ne portent pas leurs fruits, et nous pensons que si les résultats ne sont pas au rendez-vous, il faut revoir la méthode et y réfléchir.

En installant cette démarche que je qualifierai de « compréhensive », vous êtes conduits en permanence à laisser accroire à une espèce de morale de l'excuse. C'est ce qui a été largement reproché à votre politique en son temps. Cette démarche renvoie toujours la sanction à plus tard, et donc quelquefois elle génère ce sentiment d'impunité..

Il est difficile d'être convaincu de l'efficacité des cellules de veille quand on voit l'augmentation significative de la délinquance à Lille-Sud et au Faubourg de Béthune (+30%) alors que ce sont sur ces quartiers que les cellules de veille sont les plus actives (22 réunions à Lille-Sud).

Mais soyez attentifs à ce que je vais reconnaître moi-même : aux Bois-Blancs qui a connu une baisse importante de la délinquance (-24%) cette baisse est peut-être due à une activité forte des cellules de veille puisque, là aussi, elles sont très actives.

.../...

Si bien que j'exprime une démarche de doute vis-à-vis de ces cellules de veille. J'y ai cru à l'origine, mais je vois les résultats et je suis plus que troublé... Ces résultats vont dans une logique, mais cette logique est contredite dans un autre sens. Je crois simplement qu'il faut y réfléchir réellement.

En privilégiant cette prévention sociale...

J'entends mon collègue qui m'interpelle et qui me dit : et alors, qu'est-ce qu'on fait ?...

Tout d'abord, je ne nie pas la prévention sociale. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit !...

En privilégiant cette prévention sociale par rapport à une prévention de la délinquance dont le but est d'éviter tout acte délictueux, je pense qu'on se prive d'outils efficaces.

Ces outils sont pourtant nombreux. Je ne fais pas de propositions, ce n'est pas mon rôle aujourd'hui, nous les ferons en son temps, mais je vais répondre à la curiosité que je sens, alors que ces outils sont bien connus.

D'abord, il y a l'énorme gamme des arrêtés municipaux, ceux qui interdisent. Toutes les nouvelles incriminations que j'ai votées, que la Majorité a votées à l'Assemblée Nationale, tout ce qui tourne autour de la mendicité agressive, de la prostitution, du racolage, des squattes, etc...

(huées dans la salle)

M. FREMAUX - Des intermittents du spectacle...

M. DECOCQ - Attendez... Si vous voulez que ça dérive, cela va dériver, mais jusqu'ici, je vous apporte une autre analyse... Acceptez-la jusqu'au bout.

Madame le Maire - Allons au fait.

M. DECOCQ - J'ai bientôt terminé, mais c'est quand même un travail d'un an et demi sur un sujet très important.

Tous ces arrêtés, ils ne sont pas interdits en tant que tels... Tout à l'heure, j'ai entendu le rapporteur hésiter sur une qualification pénale. Ils ne sont pas interdits en tant que tels. Si des arrêtés anti-mendicité agressive ont été ici ou là sanctionnés par la jurisprudence, c'est en raison de leur caractère général dans le temps et dans l'espace qui leur confère une espèce de mesure liberticide.

Mais quand ils sont strictement proportionnées, définis et qu'ils répondent au besoin d'ordre public, ils sont légaux. Et là, la police municipale aurait à sa disposition un outil pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité.

D'ailleurs, quand vous sentez que c'est nécessaire, vous n'hésitez pas à y recourir, depuis la répression de l'ivresse publique il y a quelques années jusqu'à dernièrement l'arrêté sur l'interdiction de distribution de boissons pendant la fête de la musique sur la voie publique. En revanche, je pense franchement que vous n'auriez pas dû l'étendre aux cafetiers sur les terrasses.

Cela étant, cela prouve qu'on peut prendre des arrêtés quand c'est nécessaire et que c'est judicieux.

.../...

Autre outil de la prévention de la délinquance, la vidéosurveillance. Voilà un outil dont vous privez la ville ! Elle est pourtant utilisée à Roubaix ! C'est votre choix, chers collègues...

(huées dans la salle)

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ, allez jusqu'au bout, ne rentrez pas dans un débat, sinon on ne va pas y arriver...

M. DECOCQ - J'observe qu'à Roubaix, où la délinquance baisse, la mairie roubaisienne a décidé d'étendre ce système.

La politique de réparation systématique, je ne dis pas qu'on ne la fait pas, mais je dis qu'il faut l'accélérer, la développer, on doit être à l'échelle en ce qui concerne la sanction, notamment pour les tags.

Nous devrions nous doter de nos propres outils d'analyse, et ne pas simplement attendre les outils de la Police nationale, outils de cartographie, statistiques propres à notre action, etc...

Vis-à-vis de ces partenaires, il se crée au long des années des phénomènes de dépendance financière parce qu'il n'y a pas de remise à plat chaque année des actions menées, si bien qu'il y a une reconduction quasi systématique des actions de ces partenaires. On le comprend, ce phénomène de dépendance n'est pas connu qu'à Lille, il est connu partout et il est étudié, même aux Etats-Unis...

On ne peut pas espérer de ces partenaires toute la créativité qu'ils seraient peut-être en mesure de nous apporter parce que, de bonne foi, ils ne peuvent pas modifier le système, ils sont dans le système ! Comment pourraient-ils apporter leur initiative pour changer une politique alors qu'on leur demande -c'est le contrat- d'exécuter cette politique ?

Troisième et dernière critique, et j'en arrive à ma conclusion, cette politique est devenue une fin en soi sans esprit de résultat.

Or, pour retrouver un niveau acceptable d'efficacité, il faut recentrer les acteurs de la prévention. Ils sont au nombre de trois et ils sont bien connus : les éducateurs, y compris le personnel de l'Education Nationale, la Police qui incarne l'autorité, car c'est bien là la mission essentielle de la police, et pas que la police de proximité dont on connaît maintenant les limites, la Justice pour prononcer une sanction proportionnée par rapport au fait commis.

Enfin, il faut que cette politique soit évaluée.

La politique contractuelle que vous menez en partenariat avec le tissu associatif lillois ne peut se résumer à conclure des contrats d'action. Encore faut-il que les actions soient évaluées.

Quand les Lillois regardent ce qui se passe, comment doivent-ils comprendre que, d'un côté, l'ensemble des actions de lutte contre la toxicomanie représentent en 2001 -nous l'avons vu au CLSPD- plus de 14 MF, soit 63% du budget à l'époque du CCPD, et qu'en même temps en février 2004, lors de la séance plénière du CLSPD, les bailleurs sociaux viennent nous expliquer que la lutte contre le trafic et la consommation d'héroïne et de cocaïne est en train d'être perdue ?...

Pour les mineurs, nous avons aussi beaucoup de témoignages inquiétants. La situation pour les mineurs est grave. Elle est grave au plan national d'ailleurs.

.../...

Nous savons maintenant qu'un enfant qui commet son premier acte de délinquance à 12 ans, nous avons hélas 74% de probabilité de le retrouver pour un fait grave vers l'âge de sa majorité.

Sur ce constat d'inefficacité, nous pouvons reprendre les conclusions sur la prévention à Lille d'un ouvrage qui est paru sur l'ensemble des grandes villes de France en avril dernier « Le Maire et la sécurité ».

Je cite : « Des carences ont été relevées dans la politique de prévention lilloise. Ainsi, la délinquance mineure s'est aggravée, 24% des mises en cause tous délits confondus sont mineures contre 18% il y a cinq ans ».

En conclusion, cette Mission nous aura permis à nous élus d'Opposition de voir clairement que la Municipalité n'a pas tiré l'enseignement du message du 21 avril et n'a pas voulu changer un peu sa façon de voir les choses.

Depuis 2001, donc trois ans, la délinquance a augmenté de 9% à Lille. C'est dit dans le rapport.

En mai 2004, la Ville de Paris connaît une baisse de ses statistiques de 9,13%.

Vous refusez ce travail de « co-production » avec les mesures gouvernementales qui, pourtant, portent leurs fruits, 11,54% de baisse au niveau national. C'est votre responsabilité.

Cependant, les Lillois, une fois encore, pourront entendre grâce à nous, grâce à l'Opposition lilloise, une voix différente de celle de la Majorité qui vous dit et qui leur dit : une autre politique est possible.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Madame le Maire, je voulais de manière très solennelle réagir à propos des conditions tout à fait scandaleuses dans lesquelles se déroule ce débat et la manière dont il est confisqué par la Majorité et l'Opposition officielle puisque Monsieur DECOCQ est le Président d'une mission dont le rapporteur est l'un de vos Adjoints.

Il est vrai que lorsque cette mission a été constituée, enfin, bien avant, le règlement intérieur de notre Conseil, que nous n'avons pas voté, déniait à notre groupe la possibilité de demander une mission d'information et d'évaluation.

Deuxième étape, quand vous avez créé cette commission, vous en avez fixé le nombre à 10 membres. Vous avez soi-disant invoqué la représentation proportionnelle afin que notre groupe en soit exclu et, après, vous avez partagé à parité la composition de cette mission entre l'UMP et votre Majorité.

Troisième étape, vous n'avez pas inscrit ce rapport à l'ordre du jour, vous n'en avez d'ailleurs même pas communiqué les résultats puisque nous avons découvert aujourd'hui, contrairement à ce qui est fait pour les élus ou pour les présidents de groupes, le rapport de cette mission.

C'est donc en dehors d'une totale transparence que vous menez ce débat, je dois dire de co-gestion, de co-décision ou de co-responsabilité, malgré l'exercice de contorsionnisme auquel s'est livré notre collègue Christian DECOCQ.

.../...

J'ai eu le temps de lire, dans les espaces libres, les conclusions et l'introduction du rapport de la mission et je crois que vous commettez quelques erreurs fondamentales, en dehors des conditions évidemment scandaleuses dans lesquelles se déroule ce débat.

Vous dites « On ne peut pas considérer qu'il existe des espaces de non droit ». Malgré 30 auditions, je me demande qui a été auditionné -je vais le lire patiemment, ne vous inquiétez pas- mais je vous demande sincèrement d'aller au contact de la population pour véritablement savoir ce qu'est un espace de non droit et ce que c'est d'être respecté dans cette ville.

Cela dit, je constate aussi que votre cité s'améliore puisque vous admettez l'augmentation de la délinquance particulièrement soutenue en 2002.

Deuxième observation. Vous dites « La sécurité des biens et des personnes, c'est de la compétence de la Police nationale, donc, c'est à elle de s'en occuper ». D'où, l'orientation à tout va vers la prévention, la priorité donnée au conseil de prévention au détriment du CLSPD. C'est tout à fait normal, cela va dans le sens de votre choix idéologique, choix évidemment que nous contestons puisque cloisonner de manière aussi directe la prévention et la répression, c'est à mon avis commettre une faute politique.

Enfin, Madame le Maire, vous voulez faire de la sécurité une politique citoyenne. Eh bien, attachez-vous à rendre ce service aux Lillois quand l'Etat est défaillant puisque quand il est défaillant dans d'autres politiques, vous n'hésitez pas à le suppléer et puis surtout, de grâce, jouez la transparence totale, au moins au minimum en direction des élus du peuple.

Merci.

Madame le Maire - Un petit mot pour vous dire, Monsieur BERNARD, qu'il faut un certain nombre de conditions pour demander une mission d'information, elles sont définies par la loi, vous ne les remplissez pas, en tant que Maire, je ne fais que respecter la loi votée par les élus du peuple justement. Donc, vous ne pouviez pas demander cette mission, il faut 1/6^{ème} des membres du Conseil Municipal.

Deuxièmement, nous avons essayé de fixer un nombre de membres de cette mission -et je dois vous dire que vous n'êtes pas quotidiennement au cœur de nos réflexions, je vous le dis franchement- nous ne l'avons pas fixé pour vous exclure mais pour être un nombre raisonnable de gens qui ont envie d'être là en permanence -cela a été le cas- et de travailler correctement. On a fixé le nombre de membres à 8 et c'est à la proportionnelle. Là aussi, vous n'avez pas la proportionnelle, je n'y peux rien, vous êtes des élus du peuple mais vous n'êtes pas suffisamment nombreux, heureusement d'ailleurs, pour pouvoir être représentés dans un certain nombre de cas.

(applaudissements)

Troisièmement, on me dit que le rapport a été envoyé -ce que je vous ai dit tout à l'heure et que je croyais- à l'ensemble des présidents de groupes. Nous avons d'ailleurs annoncé au dernier Conseil Municipal que le débat sur la sécurité aurait lieu cette fois-ci, donc, vous deviez en être informé. Je suis étonnée que vous n'avez pas reçu ce rapport. Je vais faire vérifier à nouveau mais en tout cas, si cela était de notre faute, je le regrette profondément car vous deviez évidemment -et c'est ce qu'on me dit avoir fait- être destinataire de ce rapport avant le débat.

Pour le reste, nous reparlerons du fond dans le débat.

Je passe la parole à Eric QUIQUET.

.../...

M. QUIQUET - Merci, Madame le Maire.

Comme vous l'avez demandé, je vais essayer d'être bref et concis.

Je veux à mon tour, comme l'a fait Christian DECOCQ, souligner la qualité d'écoute et d'échange qui a prévalu dans cette mission d'information qu'il a présidée.

D'emblée, j'exprime un regret à la lecture de ce rapport. Dès le début des travaux de cette mission, notre groupe avait souhaité que des auditions sur l'insécurité routière puissent avoir lieu. Finalement, je constate que cette demande n'a pas été satisfaite. Dont acte. Passons.

Ce qui ressort à la lecture de ce rapport c'est que la Ville, à mon sens, joue pleinement son rôle. La police municipale est là présente pour rappeler le respect de la règle. On a parlé des agents locaux de médiation sociale qui jouent leur rôle préventif.

Les cellules d'éveil, cela a été évoqué par notre collègue Roger VICOT, font un travail de couture, d'échanges d'informations, dans un climat de grande confidentialité avec un vrai travail de partenariat entre tous les acteurs qui oeuvrent à la sécurité.

Enfin, et c'est extrêmement important dans une période extrêmement dure pour le mouvement associatif, la Ville appuie complètement le tissu associatif, je veux évoquer notamment l'aide aux victimes. Cet appui est important parce que les associations, avec leurs savoir-faire, leurs métiers, leurs particularités, concourent parfaitement aux politiques municipales.

Alors, de quoi s'agit-il finalement ?

Lorsqu'on lit le rapport présenté ce soir, on a affaire à un travail au quotidien, un travail discret -je pense aux cellules de veille-, à un travail de longue haleine.

Je me faisais la réflexion en parcourant encore ce rapport la semaine dernière, cela me paraît être le contraire de ce que Christian DECOCQ appelle sa nouvelle philosophie d'action. C'est un droit parfaitement légitime de l'Opposition municipale d'utiliser les dispositifs de la loi démocratie de proximité et de demander une mission d'information.

Le contexte, on s'en souvient, on sortait des élections présidentielles, vos amis politiques avaient utilisé jusqu'à la corde le thème de l'insécurité avec les conséquences politiques que l'on connaît.

La nouvelle philosophie d'action, c'est quoi ?

Est-ce faire du chiffre coûte que coûte en faisant pression sur les fonctionnaires d'Etat pour jouer sur les chiffres et gonfler artificiellement la résolution des affaires ?

Ou est-ce, Monsieur DECOCQ, ériger un sujet sérieux en spectacle médiatique permanent au service d'une ambition personnelle ?

Je ne crois pas. A mon sens, position partagée par notre groupe, aucune politique répressive ne fera l'économie d'une politique de prévention.

Vous parliez d'une nouvelle philosophie d'action, je vais vous dire ce que je connais en tant qu'élus local, c'est ce que nous avons fait au travers de la sécurité dans les transports en commun.

.../...

Qu'avons-nous fait ?

D'abord, une vraie mobilisation des moyens de l'Etat à travers un contrat local de sécurité spécifique aux transports en commun.

Ensuite, la mobilisation des crédits de la politique de la ville qui nous a permis l'embauche, entre 2002 et 2003, de près de 300 à 320 agents de prévention qui oeuvrent au quotidien dans le réseau de transports en commun.

Les résultats, vous les connaissez comme moi en tant qu'élu à la Communauté Urbaine. On a constaté rapidement une baisse des actes d'incivilité, de violence et de dégradation sur le matériel et, de manière concomitante, un trafic qui est reparti à la hausse.

Cette politique a démontré tout son intérêt.

Aujourd'hui, quand on demande au Gouvernement de M. RAFFARIN d'honorer la parole de l'Etat et d'aller au bout de l'embauche de ces agents de prévention, d'une part, Jean-Louis BORLOO ne répond pas aux courriers et d'autre part il nous fait savoir que ce n'est plus possible car il n'y a plus de crédits.

Donc, on porte là un coup très dur -bien sûr, on n'est pas à l'abri d'un geste de malveillance- à une politique elle aussi se voulait partenariale. En tout cas, l'Etat n'est plus au rendez-vous.

Ce que je viens de vous expliquer à travers un exemple concret qui est dans le vécu au quotidien de nos concitoyens, c'est ma philosophie d'action comme celle de mes collègues de la Majorité.

Pour résumer, le travail sur la sécurité est d'abord un travail de terrain, de longue haleine, c'est faire un vrai travail de partenariat, c'est écouter le monde associatif. J'ai le sentiment que c'est ce que nous faisons dans cette Majorité.

Merci.

Madame le Maire - Michel CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Madame le Maire, mes chers collègues, la mission sécurité et de prévention de la délinquance, si vous me permettez ce raccourci, nous permet un constat sur trois aspects essentiels.

Augmentation de la délinquance sur trois ans, malgré tout, mais diversification de cette délinquance avec des différenciations positives en terme de gravité, et nécessité d'accentuer les actions de prévention.

Je ne reviens pas sur le détail que Roger VICOT vient d'évoquer ainsi d'ailleurs que Eric QUIQUET.

A de nombreuses reprises et par son action continue depuis près de dix ans, la Ville de Lille s'est attachée à construire une politique efficace de prévention pour ce qui lui revient.

De nombreuses associations, des personnalités, les services publics concernés se sont joints à cette démarche.

On ne peut parler d'échec global mais pas non plus de succès retentissant.

.../...

En fait, toutes ces synergies gèrent les événements dans leur immédiateté, sans bénéficier des moyens indispensables qui relèvent globalement de la responsabilité de l'Etat.

Encore une fois, je ne souhaite pas entrer dans les détails, je reviendrai simplement sur une phrase de Monsieur le Préfet délégué à la sécurité et à la défense du 7 février dernier, qui vaut la peine d'être citée.

Monsieur le Préfet disait : « La meilleure des préventions, c'est la répression ».

Voilà qui apporte une excellente réponse, éclairante en tout cas, très sarkozienne, à la conclusion très mesurée qui nous est présentée aujourd'hui.

C'est peu dire que ni la Ville, ni les associations, ni les Polices nationale et municipale dont les efforts sont reconnus, ne peuvent se satisfaire de cette orientation qui équivaut à une fin de non-recevoir.

Chacun sait ici que la sécurité est un droit, tout comme le droit au travail, à la santé, à la retraite, au logement, à l'énergie et j'en passe. Ces conquêtes sociales, ces revendications sont aujourd'hui mises en cause dans leur ensemble.

Cette remise en cause est génératrice d'inégalités accentuées, de suspicion des uns envers les autres, d'insécurité et donc de délinquance. Ces éléments viennent éclairer les responsabilités de chacun.

Au risque de paraître, comme il est d'usage de le dire, passéiste, ringard voire même rabâcheur, permettez-moi de rappeler, mes chers collègues, qu'il n'y a pas d'efficacité sans moyens et qu'à une difficulté accrue il convient d'apporter des moyens nouveaux plutôt qu'un simple redéploiement, même très médiatisé.

Il ne s'agit pas d'action sociale mais de respect des droits de la personne.

Le Groupe Communiste reçoit donc ce rapport comme un constat qui permet de mieux alimenter notre réflexion mais qui révèle aussi des insuffisances déjà identifiées.

Nous nous satisferions davantage d'orientations qui passent par l'emploi, la formation, par des lois nouvelles qui excluent des comportements de patrons voyous par exemple. Cette formulation de « patrons voyous » n'est d'ailleurs qu'une commodité de langage, comme nous le savons puisque ces gens-là, en délocalisant, en fermant les entreprises et en déménageant les machines agissent le plus souvent en toute légalité, sous le couvert de ce que certains continuent d'appeler la justice.

C'est au prix d'un débat politique contre les atteintes à la simple démocratie républicaine que la répression a quelque chance de succès durable.

Je vous remercie pour votre attention.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

M. HANNA.

M. HANNA - Merci, Madame le Maire.

.../...

Je voudrais simplement commencer par la citation d'un auteur de référence qui dit « La capitulation c'est quand on préfère expliquer au lieu d'agir ».

Monsieur DECOCQ était censé évaluer une politique municipale en matière de sécurité et en huit réunions il évalue une politique municipale en matière de prévention et en matière sociale. C'est un peu court mais bon.

Le Groupe des Personnalités, Madame le Maire, qui compte en son sein quatre présidents de conseils de quartier, cela veut dire quatre cellules de veille, travaille sur les problèmes d'insécurité depuis le début du mandat.

Nous avons commencé avec une réunion par mois sous l'autorité de Roger VICOT mais il y a ce qui se passe dans les cellules de veille et il y a ce qui se passe après les cellules de veille que sont les groupes socio-éducatifs.

Si au niveau des cellules de veille, on se partage l'information dans l'anonymat le plus complet, le groupe socio-éducatif qui est impulsé par la Ville et mis en place par la Ville se réunit après pour travailler au cas par cas parce que, vous le savez très bien, Madame le Maire, c'est en travaillant au cas par cas qu'on arrive à un résultat qui n'est pas aussi rapide, qui n'est pas aussi visible mais qui est sûrement plus valable que de faire de l'apparition médiatique ou que de donner des leçons.

Au niveau du groupe socio-éducatif -je parle de la cellule de veille du Faubourg de Béthune puisque Monsieur DECOCQ l'a citée-, nous avons travaillé ces six derniers mois sur 51 cas.

Vous pouvez venir, Monsieur DECOCQ, on peut vous donner des résultats concrets sur ces 51 cas.

Ce que je voulais aussi vous dire, Monsieur DECOCQ, c'est qu'il est très facile de dire ce que vous avez dit mais venez aux forums citoyens et essayez de répondre aux habitants - Monsieur Loïc LESERRE était là- quand un habitant lève la main et dit « Quand on appelle la police, il n'y a plus de police de proximité, plus personne ne vient, on nous demande de venir au commissariat », j'aurais bien aimé avoir une réponse de Monsieur LESERRE ce jour-là.

Pierre de SAINTIGNON et nous-mêmes étions là, nous avons convenu d'aller avec les habitants qui ne sont pas contents, ils ont le droit de ne pas être contents, Monsieur DECOCQ. Nous avons donc prévu d'aller au commissariat avec un groupe d'habitants pour que la Police puisse expliquer le manque de moyens que le Gouvernement ne lui donne pas. C'est aussi de cela dont il faut parler, Monsieur DECOCQ.

La théorie, c'est très bien, mais la réalité sur le terrain est tout autre. Je vous invite quand vous voulez. Faites des apparitions de temps en temps mais utiles dans les forums citoyens. Venez répondre aux gens et venez leur expliquer la philosophie que vous venez d'énoncer.

Il est très facile de casser le travail associatif comme vous l'avez fait, c'est même plus que facile, je trouve que cela n'a vraiment pas de sens dans l'état actuel des choses de commencer à dénigrer le travail des associations.

Donc, Madame le Maire, ces cellules de veille sont très utiles et même plus que cela pour les habitants parce que, au début de chaque cellule de veille, on invite les habitants à venir s'exprimer, on invite les directeurs d'écoles, les principaux de collèges. Le travail sur l'insécurité est avant tout un travail de proximité, Monsieur DECOCQ.

(applaudissements)

.../...

Madame le Maire - Je souhaiterais intervenir à la fin de ce débat.

D'abord, pour me réjouir, comme chacun l'a fait, du travail réalisé par la mission et en féliciter tous ses membres, le président et le rapporteur général.

Nous avons là des faits et, à partir des faits, nous pouvons tous exprimer nos positions et c'est ce que nous avons fait ce soir.

Je voudrais d'abord dire à Monsieur DECOCQ qu'il faut qu'on arrête de caricaturer la position de la Gauche sur la sécurité. Lorsque j'ai quitté le Gouvernement en octobre 2000, j'ai commencé à travailler immédiatement sur la sécurité ici à Lille en réunissant -certains ici s'en souviendront, je n'étais pas Maire à l'époque- le Procureur de la République et le Préfet de Police tous les vendredis après-midi. Nous avons fait cela pendant plus d'un an et demi.

C'est ce qui nous a permis de comprendre pourquoi cela ne fonctionnait pas, c'était parce que chacun travaillait dans son sens. La Police disait « La justice classe les affaires », la Justice disait « Les dossiers sont mal ficelés » et nous, nous regardions les deux en nous demandant « Qu'est-ce qui se passe ? »

On a travaillé pendant plus d'un an pour mettre en place un certain nombre d'outils, les cellules de veille -j'y reviendrai dans quelques instants-, des actions comme les délégués du procureur pour faire en sorte que 97% des actes de petite délinquance qui sont aujourd'hui classés donnent lieu à des réparations et la Ville de Lille est sans doute l'une des villes qui proposent le plus de réparations dans ses services et dans les associations, à la justice, pour que aucun acte, quelle que soit sa gravité, ne soit pas sanctionné mais qu'il soit sanctionné de manière juste, de manière proportionnelle.

Qu'est-ce que cela veut dire « Vous mettez trop l'accent sur la prévention ? »

Vous avez terminé votre intervention, Monsieur DECOCQ, en disant -prévention sociale, j'ai bien compris, j'y reviens dans un instant- que 25% des délits sont commis par des jeunes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce qu'on fait avec ces jeunes ? On les met tous en prison ? La prison de Loos bat tous les records. Vous savez que la population carcérale en France est de 200% par rapport à ce peuvent contenir les prisons, nous sommes à 300% à Loos. Qu'est-ce qu'on fait ?

On fait comme les Etats-Unis qui sont le pays le plus criminogène de tous les pays développés, qui a le plus grand pourcentage de gens en prison de tous les pays développés, où on a néanmoins la politique la plus difficile et où on a des quartiers avec des gens qui se protègent, avec des chiens, qui s'arment pour se protéger contre l'insécurité.

Nous, c'est cela que nous ne voulons pas et cela c'est la politique de répression croyant effectivement que seule cette politique est possible.

Personnellement, je suis pour la répression, je suis même pour la répression de tout acte, à condition que la réponse encore une fois soit adaptée et juste. On ne met pas un gamin en garde à vue pendant une nuit parce qu'il a fait un tag. En revanche, on ne le lâche pas, on reçoit ses parents, c'est ce que nous avons décidé en 2000 et c'est ce que nous avons fait. A chaque fois qu'un mineur était mis en cause, la police nationale, à l'époque, j'y reviendrai, pas la police de proximité, les services de la Ville recevaient les parents avec le mineur et leur expliquaient qu'il fallait faire des réparations, que ces réparations pouvaient être faites quand nous le pouvions dans la ville. Sinon, les parents étaient convoqués quinze jours plus tard pour nous expliquer ce qu'ils avaient demandé à leurs enfants.

.../...

Cette politique était possible parce que nous avons mis en place des cellules de veille.

Vous dites qu'elles ne sont pas utiles. Je le dis franchement, nous avons essayé de construire. Quand dans un quartier de la ville -je ne le cite pas- les commerçants étaient rackettés depuis trois ans et n'osaient pas parler et que, en cellule de veille, parce qu'il y a une confidentialité, parce que peu à peu il y a une confiance, ils viennent dire qui sont leurs racketteurs et que l'on arrive effectivement à les prendre sur le coup, en flagrant délit parce qu'ils ont été dénoncés, c'est la cellule de veille qui l'a permis.

Quand des principaux de collègues, qui n'osaient pas parler à la police, parce qu'il y avait des appréhensions par rapport à tout cela, finalement viennent nous dire qu'il y a soit des enfants en grandes difficultés qui sont en train de dériver, et il faut les aider, soit des enfants qui font du racket, et il faut les sanctionner, c'est grâce à la cellule de veille.

C'est-à-dire que se mettent autour de la table tous les hommes et les femmes qui pensent qu'ils ont une partie de la solution car aucun n'a la solution totale et très souvent il nous faut pour chaque cas une sanction et une prévention qui peuvent être totalement différentes.

J'ai assisté pendant un an à des cellules de veille, pendant un an à ces réunions du vendredi après-midi, je peux vous dire que cela nous a permis, par quartier aussi, de voir quels sont les jeunes qui, il faut bien le dire, empoisonnent tout un quartier. Nous avons regardé avec les HLM, Alain, comment nous pouvions effectivement traiter le problème de ces quelques familles, nous avons essayé de trouver les meilleures solutions.

Un seul exemple peut-être vous fera comprendre pourquoi votre discours est trop simple par rapport à la complexité de l'insécurité.

Nous avons des enfants qui avaient mis le feu à une poubelle à Fives, nous avons fait recevoir ces enfants avec leurs familles par la police nationale et par nous-mêmes, comme nous continuons à le faire. Eh bien sur ces trois enfants, il y avait trois cas différents.

Il y avait un gamin qui était complètement abandonné à lui-même, dans la rue, avec une mère malheureusement alcoolique et seule, il a fallu effectivement de l'action sociale.

Et puis il y avait un petit voyou qui s'amusait à entraîner les deux autres qu'il a fallu sanctionner parce que si on ne le sanctionne pas là, demain, il fera autre chose.

Enfin, il y avait un gamin faible, à qui un bon coup de pied au derrière par sa famille qui l'a repris en main pourra effectivement éviter que cela se reproduise.

Le même acte, trois réponses différentes. Et si vous aviez fait la même réponse en les mettant en garde à vue, le lendemain, les trois étaient dans la même situation.

Voilà pourquoi je crois à une politique beaucoup plus complexe, beaucoup plus difficile à mettre en place que ces coups de menton à la Sarkozy, qui ne sont pas les vôtres, ce n'est pas ce que je voulais dire, sur « Ne vous inquiétez pas, je vais tout régler ».

Alors là, j'en arrive à la politique du Gouvernement puisque c'est vous qui l'avez traitée.

Un mot d'abord pour vous dire que pour nous la prévention, ce n'est pas la prévention sociale. Nous sommes convaincus, et ce n'est pas un hasard si l'insécurité remonte aujourd'hui, que la situation du chômage, que la situation d'exclusion, que la situation d'humiliation, dans certains quar-

.../...

tiers, sont évidemment la cause d'un certain nombre d'insécurité. Je les explique, je ne les justifie pas. Et comprendre un phénomène, ce n'est pas le justifier, c'est simplement essayer de comprendre les causes profondes qui amènent à un élément déterminant.

J'en arrive maintenant à cette politique qui a été menée en vous disant que pour nous, la prévention sociale, c'est une chose, vous avez d'ailleurs terminé en disant que l'école était un des acteurs majeurs, l'école, c'est la prévention sociale. La lutte contre le chômage, c'est de la prévention sociale. Mais la prévention dont on parle dans le rapport de Roger VICOT, celle que nous mettons en place, c'est une vraie prévention de la délinquance. Les ALMS qui sont là, ces jeunes qui de 6 h 30 à 21 h 30 sont dans nos quartiers, faisant de la prévention, et dont je salue l'action parce qu'ils sont courageux, il y a des jeunes femmes qui sont venues me voir en me disant « On ne veut pas nous laisser aller dans certains quartiers, on veut y aller comme les hommes ! », elles y vont, elles font parfaitement leur travail et je voudrais vraiment les saluer.

Il y a toute la lutte contre la toxicomanie, tous ces clubs de prévention qui travaillent et qui doivent faire une action spécifique. Nous avons d'un côté les centres sociaux qui font de l'action sociale et nous avons de l'autre la prévention de la délinquance.

Voyez-vous, si je devais critiquer la politique que nous menons, et je le fais, nous en parlons avec le Département en permanence, je trouve que nous n'avons pas assez de prévention de la délinquance spécialisée dans notre ville. Il y a des itinéraires mais il n'y en a pas suffisamment parce qu'il est difficile de trouver des hommes et des femmes qui savent faire ce métier. Et je le demande au Président du Conseil Général avec qui nous travaillons actuellement, avec le nouveau Vice-Président, pour essayer de mettre en place cette prévention spécialisée.

M. DECOCCO - C'est ce que fait DELANOE à Paris ... ?

Madame le Maire - Non, ce n'est pas cela, il fait la même chose que les ALMS ou le travail que fait Alain CACHEUX dans les HLM.

La prévention spécialisée de la délinquance, c'est ce que nous devons augmenter dans notre ville.

J'en arrive maintenant à la politique de Monsieur SARKOZY et aux résultats parce que, dans le fond, la seule chose qui compte, ce sont les résultats.

Les résultats, ce ne sont pas les miens, ce sont ceux donnés par le Préfet de police, les deux précédents et celui qui vient d'arriver aujourd'hui.

De 2000, là où nous avons mis en place ces cellules de veille, où nous avons reçu tous les jeunes avec leurs parents, où nous avons fait travailler tous les acteurs d'un quartier, de la prévention à la répression, la justice avec la police, où, d'une semaine sur l'autre, nous disions « Où en est le cas Untel que nous avons traité la dernière fois ? », nous avons suivi toutes ces affaires, eh bien, de 2000 à 2002, - 18% dans la ville de Lille d'actes de délinquance.

Depuis 2002, je suis désolée de le dire, + 8,4%.

Alors, comment ces + 8,4% ?

Je regarde là aussi les chiffres donnés par Monsieur MARION, Préfet de police, je ne les invente pas, ils sont dans le rapport. D'ailleurs, Monsieur de VILLEPIN, quand il a pris le ministère de l'intérieur, nous a dit que la situation n'était pas aussi rose qu'il le croyait puisque les effectifs de police étaient moins importants après le départ de Nicolas SARKOZY qu'à son arrivée.

.../...

Je le dis parce que si la France écoute les médias, la France pense que M. SARKOZY qui devait tout régler sur la sécurité -il est rapidement allé vers les finances, avant de nous mettre sans doute le même problème- il devait tout régler, il faut bien voir que les résultats ne sont pas là. Vous donnez le résultat de Paris mais Paris avait augmenté depuis de nombreuses années. Nous, nous étions en baisse de 18% depuis deux ans, nous réaugmentons de près de 9%.

Quelques chiffres.

Depuis 2002, nous comptons 100 fonctionnaires de police en moins sur la circonscription de Lille et 86 adjoints de sécurité en moins. Alors, si vous êtes pour la répression, donnez au moins les moyens à la police nationale de faire son boulot !

M. DECOCQ - Je n'ai pas parlé de répression, j'ai parlé de prévention.

Madame le Maire - Je vous dis aussi qu'il y a une action qui dépend de l'Etat. Lorsque nous avons mis en place, avec Daniel VAILLANT, la police de proximité, Walid HANNA l'a très bien dit pour Faubourg de Béthune, Bernard CHARLES pourrait le dire pour Lille-Sud, cette police de proximité qui était auprès des gens, qui recevait leurs plaintes, qui se déplaçait, qui faisait des tours de garde, eh bien, Monsieur SARKOZY a considéré que c'était quasiment de la prévention et qu'il fallait ramener tout le monde en commissariat central pour rechercher les coupables. Il est vrai qu'il faut rechercher les coupables mais on a reculé sur cette politique de prévention et sur ces policiers de proximité qui faisaient, dans notre ville, un travail extraordinaire.

Je le dis, aujourd'hui, les moyens de la police nationale sont moins importants qu'à l'arrivée de Monsieur SARKOZY, ce sont des moyens en terme d'effectifs, je peux vous donner les chiffres au niveau national, 1 700 fonctionnaires en moins en 2004 par rapport à 2003.

Je me souviens de Monsieur SARKOZY au volant d'une voiture extrêmement rapide, nous montrant les flash-balls, formidables outils de lutte contre la délinquance, on s'en souvient de ces images et moi, qu'est-ce que je vois ? Le secrétaire de mairie des Bois Blancs qui est obligé d'aller chercher un policier au commissariat parce qu'il n'a pas de moyen de locomotion, mais oui; c'était la semaine dernière pour l'amener sur les lieux du délit.

Voilà le discours, la communication et voilà la réalité de ce que vivent un maire et des présidents de conseils de quartier qui ont envie, eux, de lutter réellement contre l'insécurité.

Alors, on peut me faire tous les discours « Vous êtes pour la prévention, nous on est pour la répression », nous, on est pour tout du moment que ce soit juste et proportionnel.

Pour cela, il nous faut une police nationale plus nombreuse. On nous avait fait des promesses sur Lille.

M. DECOCQ, vous êtes Député de Lille, vous êtes Député de la Majorité !

M. DECOCQ - ? ?

Madame le Maire - Mais non, ce n'est pas vrai !

Monsieur MARION, Préfet de police nommé par le Gouvernement, nous donne les chiffres, je n'y peux rien, ce n'est pas moi qui les invente !

M. DECOCQ - Roger MARION, on va aller le voir tous les deux, on va lui demander de venir.

.../...

Madame le Maire - Son prédécesseur disait exactement la même chose.

M. DECOCQ - Non, AMBRIOGIANI, + 3,67% !

Madame le Maire - Non, ce n'est pas vrai. Laissez-moi terminer, je vous ai écouté très longuement, j'ai le droit de terminer, vous avez parlé d'une politique du Gouvernement, j'en parle.

Monsieur de VILLEPIN d'ailleurs a dit très clairement qu'il fallait changer de braquet sur la politique de sécurité et Monsieur de VILLEPIN a vu la situation en arrivant ! Il a vu qu'on annonçait des choses et qu'on disait le contraire.

Il a vu aussi par exemple qu'il y avait une circulaire envoyée à la police qui disait qu'il fallait inciter les citoyens à déposer une main courante pour des faits mineurs pour que cela ne compte plus pour des faits d'insécurité.

Alors que, dans notre ville, chaque gamin qui est arrêté en fumant du hasch est compté comme un acte de délinquance, aujourd'hui, bizarrement, Monsieur SARKOZY, qui n'est pas pour la dépénalisation des drogues douces, demande qu'on ne le prenne pas en compte dans les statistiques.

Voilà la réalité. C'est un peu comme les chômeurs, on les enlève.

Malgré cela, l'insécurité augmente et je ne m'en réjouis pas parce que c'est tout ce qu'on a mis en place avec les cellules de veille, avec la police de proximité, ce travail avec la justice et la police qui sont en train de tomber aujourd'hui.

Alors, les chiffres, je suis désolée, sont ceux-là. Je ne vois pas les policiers avec des moyens importants.

Le commissariat central quand même, quand on voit comment sont traités nos policiers ici derrière la mairie, ce commissariat central pour toute la circonscription de Lille qui devait se faire à Lille-Sud, la Gauche l'avait mis en grande priorité, il était décidé et les crédits ont été dégagés. Cela a été annulé.

M. DECOCQ - Et pendant combien d'années vous pouviez le faire et vous ne l'avez pas fait ?!

Madame le Maire - D'accord, mais on l'a fait !

Vous qui êtes les champions de la sécurité, on voit les résultats, vous l'annulez.

Je parle concrètement, Monsieur DECOCQ ! Donc, si vous voulez défendre la politique de lutte contre l'insécurité à Lille, je vous demande une chose : demandez à Monsieur de VILLEPIN de nous donner les moyens en terme de police nationale que nous n'avons pas eus.

Battez-vous avec nous pour qu'on ait des moyens de locomotion et des conditions de travail pour nos policiers qui font un travail extrêmement difficile, à la hauteur de ce qu'ils ont voulu.

Et puis tournez-vous vers Monsieur BORLOO et dites-lui que, aujourd'hui, quand on baisse tous les crédits des associations de lutte contre la toxicomanie, des associations de la prévention de la délinquance, il ne faut pas s'étonner que l'insécurité augmente dans notre pays. Croyez bien que si Monsieur SARKOZY a changé de ministère, c'est qu'il en était totalement conscient.

.../...

Je voudrais quand même terminer en saluant tous ceux qui dans notre ville travaillent quotidiennement sur la sécurité.

Je redirai à Monsieur MARION que je vais voir dans quelques jours que nous ne pouvons pas continuer à avoir des ALMS, une police municipale, que je salue, qui travaillent aussi bien dans l'îlotage, dans les quartiers, par la brigade mobile, par la brigade environnement ou sur le stationnement payant, nous ne pouvons pas continuer à aider les clubs de prévention, les centres sociaux, les agents de médiation, Eric a très bien dit que nous n'avons pas les crédits que nous attendions de l'Etat pour mettre les agents de médiation qui avaient été promis dans le métro et que c'est la Communauté Urbaine et les Villes qui paient, nous avons besoin d'avoir aussi une police nationale qui soit au niveau.

Je terminerai en disant que, se battre ainsi sur ce problème de l'insécurité, relève de l'idéologie la plus totale.

Quand vous travaillez dans une cellule de veille, et je l'ai fait avant même mon élection pendant un an, je vous donnais l'exemple tout à l'heure pour vous dire que chaque cas nécessitait une réponse particulière, parfois c'est la répression seule, parfois c'est uniquement la prévention, très souvent ce sont les deux, et souvent une prévention qui peut être très différente, cela peut être l'accompagnement des familles, cela peut être la prise en charge d'un enfant, la mise sous tutorat d'un enfant, cela peut être des choses extrêmement diverses.

Et si on n'a pas compris cela, je crois qu'on ne veut pas s'attaquer au fond du problème de la délinquance.

Le fond du problème de la délinquance, Walid l'a très bien dit, c'est que pour chaque personne, prise l'une à côté de l'autre, il faut traiter son problème.

Alors, évidemment, ce ne sont pas des gesticulations d'un ministre agité qui règlent les problèmes de l'insécurité en France.

Comment peut-on s'en étonner, nous qui en avons toujours douté ?

En revanche, ce que je peux dire aujourd'hui c'est que les résultats que nous avons eus les deux premières années, nous ne les avons plus parce que nous n'avons plus la police nationale, parce que nous n'avons plus la police de proximité et qu'il nous manque un des outils majeurs qui nous permettait d'avoir les résultats que nous avions.

Parlez-en aux habitants, ils vous diront eux aussi, au Faubourg de Béthune, à Moulins, à Lille-Sud combien la police de proximité était pour eux tout à fait essentielle et combien ils regrettent aujourd'hui qu'elle ait quasiment disparu.

Ce débat est utile, il permet d'abord d'avoir des faits. Je suis quand même heureuse de voir que les politiques que nous avons menées, même si nous faisons trop de prévention sociale, avaient donné des résultats, - 18,4% et que depuis un an et demi nous augmentons.

Il y a quand même le chômage, je regrette de le dire, mais ce n'est pas un hasard, il y a un certain nombre d'actes qui sont liés à cela, il y en a d'autres qui sont liés tout simplement à des comportements inacceptables dans notre société mais pour pouvoir les appréhender, les sanctionner, il faut que la police nationale puisse faire son travail. Aujourd'hui, dans notre ville, c'est ce qui manque le plus. Les autres outils, Roger VICOT l'a très bien démontré, nous les avons.

Je dois dire que je me félicite que nous ayons réussi à mettre autour de chaque cellule

.../...

de veille, il est vrai que nous n'avons pas souhaité que la mission y aille mais c'est simplement pour ne pas faire d'exception, des hommes qui, quelle que soit leur place dans le quartier, acceptent de parler et de donner des noms.

Vous nous parlez de la vidéosurveillance, c'est le système à l'américaine. Je suis pour la vidéosurveillance là où on ne peut pas faire autrement, le métro, les centres commerciaux, etc... mais je veux que chacun de nos concitoyens, quand il sort de chez lui, ait le droit d'aller où il veut sans être suivi par une caméra.

Mon modèle de société n'est pas une société où chacun va regarder ce que fait son voisin, va avoir un flingue ou un chien pour pouvoir se défendre et habiter dans des quartiers qui vont se protéger contre ceux qui vont moins bien et qui commettent des actes d'insécurité.

Profondément, je crois que c'est la conception de la société qui nous différencie mais croyez-le bien, et notamment avec les jeunes, la prévention ne va qu'avec la réparation et la sanction. C'est en tout cas ce que nous essayons de faire à la Ville de Lille, avec des résultats que nous avons eus pendant deux ans.

Monsieur DECOCQ, parce que je connais votre bonne foi, je vous demande une chose : aidez-nous à obtenir les moyens qui n'ont pas été donnés, et non seulement qui n'ont pas été donnés, mais ce recul que nous avons vu en terme de moyens et de personnel de police nationale.

Et nous retrouverons la voie qui était la nôtre, c'est-à-dire la réduction de l'insécurité dans nos quartiers.

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

04/505 - Ravalement de façades - Subventions.

- Adopté.

04/504 - Quartier Moulins - Approbation du schéma de quartier actualisé.

Merci, Madame le Maire.

A ce stade de notre Conseil Municipal, je voudrais essayer de résumer très rapidement le travail qui a été mené pour actualiser le schéma de quartier de Moulins.

Je rappelle qu'un schéma de quartier est un document propre à la Mairie de Lille qui vise à faire le diagnostic d'un quartier dans toutes ses dimensions, qu'il s'agisse de l'activité, de l'habitat, des équipements publics de tous types, scolaires, socio-éducatifs, sportifs, diagnostic également de la circulation, du stationnement.

Et, au-delà de ce diagnostic, définition d'un scénario d'évolution souhaitable de ce quartier, à l'horizon qui est celui de l'urbanisme, c'est-à-dire 10 ou 15 ans.

.../...

C'est un document qui doit être suffisamment précis pour être un guide pour l'action sans être trop détaillé dans la mesure où, chacun le sait bien, le réel n'est jamais tout à fait conforme à ce que l'on avait pu prévoir.

Nous avons élaboré ce schéma de quartier de Moulins en 1991 et nous avons décidé en 1994-1995 d'y apporter un certain nombre de corrections avec l'arrivée de la faculté de droit à Moulins qui était venue un peu modifier ce schéma de quartier mais sans finalement le bouleverser.

Aujourd'hui, nous avons fait un diagnostic du travail mené depuis plus de dix ans pour voir ensuite si les options qui avaient été arrêtées étaient validées et s'il convenait de les maintenir et surtout de les actualiser.

Quand on fait le diagnostic du travail qui a été mené sur Moulins depuis dix ans, on s'aperçoit d'abord que beaucoup de choses qui avaient été envisagées dans le schéma de quartier ont été réalisées. Il est vrai que lorsqu'on vit au jour le jour l'évolution d'un quartier, on a souvent l'impression que les choses bougent peu alors que lorsqu'on prend du recul, six mois, un an, deux ans, encore plus vrai cinq ou dix ans, on s'aperçoit des profondes mutations qui sont celles d'un quartier. Et c'est le cas de Moulins.

J'évoque simplement quelques pistes très rapidement.

D'abord, au niveau de l'habitat, tout le travail qui a été mené en matière de logement social, qu'il s'agisse de la démolition de la barre grise, boulevard de Strasbourg ou de la rénovation de toute la partie de Belfort qui est comprise entre la Porte de Valenciennes, le siège de l'Office et le centre social, maison de quartier rue Armand Carrel. Réhabilitations importantes, constructions nouvelles, démolitions avec par exemple l'apparition du jardin des 18 Ponts.

Cela vaut également au niveau de la partie centrale du quartier, je pense à la réalisation de l'îlot de l'Union. J'aurais pu évoquer tout autant l'agrandissement de l'hôpital Saint-Vincent et son retournement vers le boulevard de Belfort, alors même que dans un premier temps, la première partie de l'hôpital tournait le dos à Belfort ce qui n'était pas, en terme d'aménagement urbain, de la meilleure qualité.

Tout un certain nombre d'équipements qui ont été réalisés : la crèche, la halle des sports Léo Lagrange qui est en voie de finition, l'école Duruy, bien entendu, un certain nombre d'équipements culturels, je pense en particulier à la Maison Folie, les travaux sur l'amélioration et l'agrandissement du théâtre du Prato sont actuellement en cours.

Donc, beaucoup de choses qui ont été réalisées et qui traduisent l'évolution très forte du quartier de Moulins.

Deuxième aspect des choses que je veux évoquer, Moulins est à la veille d'une transformation importante et en particulier d'un renforcement très grand me semble-t-il de son attractivité. J'évoque simplement deux ou trois dossiers très précis.

Le premier, bien entendu, c'est la réalisation du parc Jean-Baptiste Lebas, qui est sur le quartier du Centre mais qui jouxte le quartier de Moulins et qui, je le pense, aura un effet très positif sur l'image que l'on peut avoir lorsqu'on se dirige du centre vers le quartier.

Le second, c'est le dossier des maisons de ville réalisées sur la plaine MEO qui doit être complété, au-delà de la construction des logements, par un équipement public, une placette de grande qualité, les crédits communautaires pour la réalisation de cette placette seront supérieurs à 10 MF.

.../...

Le troisième élément qui est à prendre en compte lorsqu'on réfléchit au devenir de Moulins, c'est bien entendu la libération progressive du site Saint-Sauveur, qui est aujourd'hui à moitié libre puisque la plate-forme multimodale a été transférée à Dourges et que désormais -enfin- le SERNAM recherche activement une relocalisation sur la métropole, considérant que désormais le temps joue contre elle.

Au niveau de cette actualisation, les objectifs qui avaient été définis lors du schéma de 1991, toiletté en 1994, ont été à nouveau validés, même s'ils ont été actualisés.

J'évoque rapidement quelques objectifs importants.

D'abord, mettre en œuvre les opérations décidées, en particulier sur le logement social, c'est tout le dossier de réhabilitation autour du secteur de la Porte de Valenciennes. C'est, le moment venu, achever le travail qui a été mené sur le boulevard de Strasbourg.

C'est ensuite faire revenir la promotion privée sur ce quartier. Je dis revenir parce qu'elle a été présente il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, en particulier sur des opérations qui ont été réalisées à l'entrée de la rue d'Arras et de la rue de Douai. Or, il faut bien reconnaître que ces derniers temps cette promotion privée avait tendance à se concentrer sur un certain nombre de quartiers de la ville, en particulier évidemment les quartiers les plus recherchés. Je pense qu'il y a un travail d'amélioration à faire notamment de l'espace public, de renforcement de l'attractivité qui fera assez naturellement revenir la promotion privée à Moulins.

Troisième enjeu : c'est une amélioration très significative de la qualité des espaces publics, notamment celle des voies structurantes. Je pense qu'il y a là tout un certain nombre de propositions très concrètes -je ne vais pas les détailler- qui renforceront là encore la qualité urbaine dans ce quartier.

Autre élément : renforcer l'attractivité du centre du quartier en achevant l'îlot de l'Union, je pense que les choses sont désormais bien parties, mais également par le fonctionnement au quotidien de la Maison Folie sur le dédoublement de la sortie de la rue d'Arras, en particulier à travers la rue du Petit Thouars et la voie nouvelle qui va désormais de la rue de Douai au parc Jean-Baptiste Lebas. Là aussi, tout un certain nombre de projets doivent pouvoir se concrétiser dans les années qui viennent.

L'objectif est clair, c'est de mieux intégrer Moulins au centre-ville en sachant que dans la période qui vient, à travers notamment un projet de grande qualité, nous aurons le moyen de faire sauter ce qui, historiquement, a été un bouchon, un obstacle à la bonne liaison de Moulins avec le centre-ville, à savoir, la gare Saint-Sauveur.

Autre objectif : la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'habitat dans ce quartier. Beaucoup de réalisations ont déjà été faites, en particulier, je le disais il y a quelques instants, en matière de locatif social, opérations de constructions nouvelles qui n'ont évidemment rien à voir avec celles que l'on doit gérer aujourd'hui et qui sont l'héritage des années 60.

Je pense qu'il faut achever cette restructuration de ce qu'on a parfois eu l'habitude d'appeler la ceinture HLM Sud, poursuivre le travail qui a été mené sur les courées et sur l'habitat privé. La dynamique que vont créer les maisons de ville va se prolonger et s'amplifier dans ce quartier. Ce sera là aussi un instrument d'amélioration de la qualité de l'habitat dans le quartier de Moulins.

Voilà, Madame le Maire, de manière très synthétique, ce que je voulais dire sur le travail mené sur l'actualisation de ce schéma de quartier qui, bien entendu, a été réalisée en étroite concertation avec les habitants et en particulier le Conseil de quartier qui a arrêté ces propositions.

.../...

Madame le Maire - Merci, Monsieur CACHEUX.

Madame ROUGERIE.

Mme ROUGERIE-GIRARDIN - Merci, Madame le Maire.

Je voudrais simplement revenir sur le fait que le schéma de quartier actualisé qu'Alain CACHEUX vient de présenter a été préparé justement en relation avec le Conseil de quartier, les habitants et des associations sensibilisées aux problématiques de l'urbanisme.

Le dialogue a pu s'établir à chaque étape de son élaboration, tant diagnostic que orientation.

Il procède d'une démarche participative qui est fondamentale dans la vie d'un quartier, il aboutit à un document partagé qui est je crois un bon scénario pour l'évolution de Moulins pour les dix années à venir.

Mais je souhaite ardemment revenir sur le fait que la participation puisse continuer à se décliner dans les projets et les territoires qui ont été identifiés par ce schéma.

En ce qui concerne la reconquête et le développement de l'habitat, le travail dans le cadre des relogements doit se poursuivre, comme nous l'avons déjà initié à l'occasion de la démolition de la barre grise, boulevard de Strasbourg.

Pour ce qui concerne l'identification d'un périmètre prioritaire de requalification de l'habitat ancien sur le centre de Moulins, cela doit permettre de développer le dialogue, tant avec les occupants qu'avec les propriétaires pour réhabiliter le bâti et valoriser un mode d'habitat individuel adapté, typiquement lillois et qui contribue à l'attractivité du quartier.

Sur l'amélioration du cadre de vie quotidien de Moulins, la concertation avec les habitants concernés permettra d'adapter et finalement d'améliorer ce qui a été projeté, particulièrement en matière d'espaces publics comme le centre du quartier avec sa place et la rue d'Arras ou les espaces verts, aussi bien pour le Jardin des Plantes que les espaces de proximité.

Enfin, dans le domaine de l'accompagnement des projets structurants qui contribuent à équiper le quartier, la démarche participative doit s'amplifier et s'affiner.

La faculté de droit et l'hôpital Saint-Vincent du boulevard de Belfort maintenant doivent pouvoir finir de s'intégrer et de jouer leur rôle dans le quartier.

Celle de la Maison Folie des trois moulins comme celle de la réalisation des maisons en ville se jouent actuellement et avec elles l'image du quartier.

Je ne reviens pas sur l'opportunité que représente à sa périphérie l'aménagement du parc urbain, Alain CACHEUX en a parlé, ni sur le réaménagement de la Porte des Postes, ainsi que sur celui des Portes d'Arras et de Valenciennes. Ce sont les principales portes d'entrées dans la ville et justement elles se font par notre quartier. Elles doivent permettre à Moulins une position phare dans cette ville et à ses habitants, habitants de longue date ou nouveaux arrivants, d'en être fiers et d'œuvrer pour y contribuer encore davantage.

.../...

Ainsi, me semble-t-il, les quartiers sont de véritables laboratoires de la participation avec les habitants. Les exemples de sollicitations se multiplient et la Présidente de Conseil de quartier que je suis a plus que jamais à cœur d'arriver à un degré supérieur de participation de chacune des composantes de ce quartier.

Permettre aux Conseillers de quartier, que je remercie plus particulièrement ce soir, et aux habitants qui se sentent concernés de développer leur degré de participation.

Permettre à tous, même aux plus fragiles, aux sans voix, de progresser dans leur degré de participation à la vie collective de la cité.

L'actualisation du schéma de quartier a été menée dans un bon esprit de concertation. Nous avons maintenant un bon scénario, un décor, des acteurs, reste à déterminer le calendrier du tournage, à affiner les partenaires financiers -je pense en particulier à Monsieur BORLOO- mais le film se réalisera et je pense que cela devrait être un beau film.

Madame le Maire - Je n'ai pas bien compris si les interventions de M. RICHIR et de M. BERNARD portaient sur cette délibération ou sur les délibérations 582 et 583 sur l'ANRU.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Sur le schéma de quartier et l'enseignement qu'on peut en tirer par rapport au schéma précédent de 1991. Celui-ci était tellement souple et évolutif qu'il n'a finalement guère métamorphosé le quartier de Moulins.

Un résidant de Belfort me disait « Belfort, ça fait 40 ans qu'il existe et ça fait 30 ans qu'on parle de réhabilitation ».

Ce quartier n'est quand même pas aussi noir que l'on pourrait le penser de prime abord, il a incontestablement un certain nombre d'atouts en particulier en matière de patrimoine industriel et architectural, même si on ne retrouve plus les TORDOIRS qui ont fait la réputation de Moulins.

Cela dit, ces grands équipements structurants comme la faculté de droit qui devaient métamorphoser le quartier n'ont pas eu les effets escomptés. Je crois que beaucoup ici ont été déçus, non pas de l'implantation de la faculté de Moulins mais de l'environnement économique qu'il aurait pu susciter voire même des effets négatifs, en particulier dans le domaine du parc locatif précaire puisque bon nombre de maisons ont été parcellisées en studios pour étudiants et finalement c'est toute une partie du logement des familles qui se trouve exclue.

Ce sont aussi des réserves quant au devenir de Saint-Sauveur puisque la SNCF elle-même n'est pas sûre de vouloir en faire une gare de voyageurs et qu'elle n'est pas complètement convaincue du projet de tram/train.

Donc, au final, ce quartier recense un certain nombre de handicaps qu'on a du mal à voir franchir. C'est aussi bien le mitage des espaces verts, je vois le chemin qu'il reste à tracer pour reconstituer une véritable trame verte.

C'est le problème de logement, problème de mixité sociale qui, contrairement à ce qu'on nous a dit, ne se décrète pas mais au contraire se développe par une multiplication des potentiels. Je dois dire que l'approche coercitive que j'ai pu lire dans certaines délibérations m'inquiète un petit peu.

C'est aussi la structuration du commerce qui est très fragilisée et qui n'a pas été profondément bouleversée par l'arrivée de Match sur le secteur, bien au contraire.

.../...

Ce sont aussi des équipements sociaux à consolider. Tout le monde a en mémoire le naufrage de la maison de quartier en 1998 qui finalement illustrait un certain désintérêt qu'avait la population pour la vie de son quartier.

En matière de voirie, on ne saurait évidemment parler de circulation et de stationnement si l'on ne sécurise pas davantage les parkings relais, si l'on n'envisage pas, même à très long terme, puisque j'ai vu que cette réflexion était inscrite comme telle, la couverture du périphérique si l'on veut véritablement supprimer cette coupure entre les barres et le Jardin Botanique. Cela a été réalisé à hauteur du Bourget et ce projet devrait être également possible dans notre ville.

Et finalement, c'est la réflexion que j'avais tout à l'heure concernant la population faiblement mobilisée par les enjeux du secteur, je crois qu'il y a un problème de sécurité récurrent. Je regardais, lors du débat sur la sécurité, ce qu'on nous projetait, le policier montrait le plan d'un quartier de Lille, c'était le quartier de Moulins. Je dois dire qu'on y trouve une illustration malheureusement des problèmes du secteur.

Comment ne pas s'étonner de la prégnance de ces problèmes de sécurité quand on sait qu'il y a une façade de droit en plein cœur du quartier et que la justice n'y est pas ou peu appliquée ?

Voilà, Madame le Maire, les réflexions que suscite, au sein de notre groupe, ce schéma de quartier.

Madame le Maire - Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Je fais en même temps l'intervention sur l'ANRU ?

Madame le Maire - Il faudrait peut-être que Alain CACHEUX présente l'ANRU, vous intervenez sur les trois et à ce moment-là il répond sur la totalité.

Alors, Monsieur DEGREVE sur Moulins, ensuite, Monsieur CACHEUX présente l'ANRU, Monsieur RICHIR intervient sur les trois et Monsieur CACHEUX répond à la totalité.

HABITAT

04/582 - Projet de rééquilibrage de l'habitat social et de renouvellement urbain de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et Lomme et principes d'inscription dans le dispositif de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

04/583 - Projet de rééquilibrage de l'habitat social et de renouvellement urbain de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme - Valider la première tranche des sites associés et le lancement d'appels à projet dans le cadre du dossier de rénovation urbaine (dispositif de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

M. DEGREVE - Madame le Maire, la question de l'urbanisme comme vient de l'évoquer Monsieur CACHEUX est l'occasion pour nous d'évoquer la situation de la Gare Saint-Sauveur.

Pourquoi uniquement ce problème-là ?

.../...

Parce que la façon dont a été élaboré et discuté le schéma d'urbanisme de ce quartier, qui a été repris par Madame la Présidente du Conseil de quartier, convient parfaitement aux élus communistes. Nous considérons que c'est un long et bon travail qui a été fait et qu'il faut d'ailleurs le poursuivre parce qu'il reste encore des efforts à faire dans la concertation et la négociation avec les gens qui y habitent.

Pourquoi la Gare Saint-Sauveur ?

Parce que, Monsieur CACHEUX l'a bien évoqué tout à l'heure, l'avenir de ce site aura bien évidemment des conséquences directes sur la qualité de vie des Lillois. L'enjeu se situe entre le choix de la SNCF de céder à la stratégie financière ou de résister à cette pression pour faire prévaloir l'intérêt général.

Nous pensons à ce titre qu'il est important, bien sûr, de résister pour envisager l'avenir du site Saint-Sauveur dans le cadre plus large de l'aménagement de ce quartier de Lille comprenant la Gare Saint-Sauveur mais aussi Lebas, le Euralille II et le 11^{ème} quartier, en gros, jusqu'à l'Hôtel de Région, mais nous l'avons déjà dit au sujet de Jean-Baptiste Lebas, nous avons besoin d'une vision globale sur l'avenir de ce 11^{ème} quartier. Il touche tout, y compris les éléments structurants qui seront proposés sur le schéma d'urbanisme pour Moulins.

C'est dans cet esprit que nous envisageons la requalification du site Saint-Sauveur.

Sur ce sujet, rappelons que la Gare Lille-Flandre, première gare de transport de voyageurs régionaux, accueille 45 000 voyageurs dans les TER et près de 100 000 avec le TGV et que cette gare arrive à saturation.

Par ailleurs, le Conseil Régional a fait le choix, nous nous en félicitons, de développer l'activité TER en généralisant les dessertes rythmées telles que la ligne expérimentale de Lille, Armentières, Hazebrouck, Littoral.

De plus, le PDU de Lille Métropole prévoit un doublement des transports collectifs qui passeraient de 7,5 à 15% entre 2000 et 2015. Il est évident que le tram/train participerait à cette évolution. L'aménagement de routes ne sera pas suffisant, il faudra prévoir des gares d'échanges multimodales en périphérie et au centre des agglomérations.

C'est pour cela qu'une gare TER, permettant de décharger une partie du trafic TER de Lille-Flandre, et qu'un tram/train connecté à la ligne de métro n°2 sur le site de la Gare Saint-Sauveur pourraient être l'élément central de ce dispositif.

Cela, nous le pensons, contribuerait grandement à désengorger le centre-ville et à améliorer considérablement l'offre de transport proposée aux Lillois ainsi qu'à tous les salariés qui travaillent dans notre ville et la métropole, additionnée bien entendu à une politique tarifaire un peu plus ambitieuse que celle pratiquée aujourd'hui afin d'élargir l'accès à tous aux transports en commun.

Ce projet serait certainement beaucoup plus profitable à la qualité de vie des Lillois que les projets de spéculation envisagés par la SNCF. Ce projet visant à promouvoir les transports collectifs sur le site de la Gare Saint-Sauveur ne s'oppose pas, nous le pensons, à la réalisation d'un parc de logements sociaux, mixtes, d'accession à la propriété, parfaitement intégrés dans cet espace qui contient plusieurs centaines d'hectares.

Nous vous demandons, Madame le Maire, d'associer tous les élus et la population aux discussions qui concernent l'avenir de ce site Saint-Sauveur et de tenir compte aussi de ces avis, notamment pour améliorer les transports collectifs des lillois.

.../...

Avec votre autorisation, puisque je suis sur les transports, je vais en profiter puisque Monsieur le Maire de Lomme était encore là tout à l'heure, pour attirer votre attention sur la gare de Lomme-Délivrance qui est menacée de fermeture par le plan fret 2006 de la SNCF.

Ce plan prévoit en effet le transfert de l'activité triage de Lomme-Délivrance sur le site de Somain et la perte de 120 emplois à Lomme. La Direction de la SNCF se défend, mettant en avant le maintien sur Lomme-Délivrance de la gare de fret de la métropole lilloise.

C'est pourtant sur cette activité que pèsent nos inquiétudes.

En effet, les salariés de la SNCF, que ce soit pour Saint-Sauveur ou que ce soit pour Délivrance, parce que nous pensons qu'il s'agit de la même stratégie, nous alertent sur l'avenir de cette desserte métropolitaine fortement mise en danger par la disparition de la principale activité de cette gare, l'activité triage. Ce sont 120 salariés mais aussi les moyens matériels importants mis à sa disposition.

Pourtant, la desserte des entreprises de la métropole par la SNCF est indispensable pour le développement économique de nos entreprises, pour l'emploi mais aussi pour la préservation de l'environnement. En effet, le trafic de marchandises, selon une étude de l'INRETS, augmentera de 40% d'ici 2015. Les axes routiers lillois, les autoroutes, déjà bien engorgés aujourd'hui, devront-ils supporter ce flux routier supplémentaire si la métropole lilloise n'est plus en capacité d'offrir un mode de transport alternatif tel que le train ?

Pourquoi se priver des atouts lillois tels que le Port fluvial et ses liens avec la gare de fret de Lomme-Délivrance ?

Comment s'approvisionneront les entreprises de la métropole demain ?

Comment exporteront-elles leurs marchandises sans cette gare ?

A ce titre, l'utilisation de la plate-forme de Dourges, en supprimant la gare de fret de Lille, va augmenter la présence de 38 tonnes sur l'A 1 qui est déjà bien chargée.

Nous sommes ici nombreux à vouloir privilégier le rail face au développement du tout autoroutier. Nous ne pouvons pas accepter la logique de rentabilité énoncée dernièrement par la Direction de la SNCF et qui va se traduire par l'augmentation du nombre de 38 tonnes dans notre ville et sur nos routes.

Aussi, nous demandons, comme nos collègues élus au Conseil Régional et à la Communauté Urbaine, l'abandon du transfert de l'activité de triage de la gare de Lomme-Délivrance.

Nous souhaitons également qu'une étude approfondie soit lancée sur l'avenir du transport marchandises dans la métropole et sur le plan régional avec l'ensemble des collectivités locales et territoriales, l'Etat, la SNCF, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les représentants des salariés.

Madame le Maire, le transfert de l'activité de fret de la gare de Lomme-Délivrance n'est pas un sujet nouveau, vous vous en rappelez, les élus communistes s'étaient déjà préoccupés de ce sujet lors de la fusion Lille-Lomme en prônant que cette gare soit maintenue à Lomme.

Nous serons donc très vigilants, tant pour Saint-Sauveur que pour la gare de Lomme, pour que ce site et ses activités continuent à se développer et à répondre aux stratégies d'urbanisme de notre cité.

.../...

Madame le Maire - Merci, Monsieur DEGREVE.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Je veux répondre rapidement aux interpellations sur le quartier de Moulins et peut-être présenter dans la foulée les deux délibérations relatives à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Je dirai peu de choses sur l'intervention de Monsieur BERNARD, sur cette présentation très négative qui ne vise qu'à entretenir un fonds de commerce électoral, Monsieur BERNARD n'ayant pas résisté à une conclusion relative à la sécurité... Nous n'avons jamais dit que tout était fait, mais prétendre que le quartier de Moulins n'a pas changé, comme s'il n'y avait pas eu la réalisation d'un certain nombre de démolitions, la transformation réhabilitation de Belfort... entre le siège de l'Office et la rue Armand Carrel, la réalisation de la halle de sports... je me permets d'ailleurs de rectifier, c'est Jean Bouin, Madame DEMESSINE s'en inquiétait, plus que Léo Lagrange.

De la même façon qu'il y a eu l'implantation de Match, la réalisation urbaine de l'ensemble de l'îlot de l'Union, la reconstruction de l'autre côté de la rue de Courmont, l'implantation de la Fac de Droit avec ses effets positifs, l'implantation de l'Institut d'Etudes Politiques, rue de Trévisé, et je pourrais multiplier les exemples... les maisons de ville qui sont réalisées sur la Plaine Méo, la réalisation du parc Jean-Baptiste Lebas... dire que tout cela ne donne qu'une vision horrible de Moulins... arrêtons ! Je pense que cela ne sert à rien.

S'agissant de l'intervention de Monsieur DEGREVE, il y a, c'est vrai, une grande continuité de la réflexion de nos collègues communistes relative à Saint Sauveur. On peut, demain, envisager un aménagement de Saint-Sauveur mais, il l'a d'ailleurs suggéré, qui intègre parfaitement la possibilité de réaliser une gare notamment pour le transport régional, si la SNCF et RFF le demandent explicitement. Nous n'avons pas, nous instance municipale, à exiger une réalisation dont la SNCF et RFF estimeraient qu'elle n'est pas complètement nécessaire. De ce point de vue, je pense que nous sommes largement d'accord.

S'agissant des deux délibérations relatives au projet de transformation de l'habitat social et de renouvellement urbain de la ville, il s'agit du volet « habitat », volet très important dans le cadre de notre dossier relatif à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et donc à notre Politique de la Ville.

La première délibération donne la philosophie de nos interventions en matière d'habitat, la seconde déclinant à travers l'énumération d'un certain nombre de sites là où cela pourrait se réaliser très concrètement.

Quel est notre objectif ?

A partir du constat que la logique du marché crée des ségrégations spatiales très fortes au niveau des quartiers, nous avons essayé de lutter contre ces ségrégations qui, finalement, conduisent à concentrer de l'habitat de meilleure qualité dans ce que j'appelle les quartiers recherchés de la ville, c'est-à-dire le Centre-ville, le Vieux-Lille, Vauban, et de plus en plus Saint-Maurice Pellevoisin, au détriment des quartiers d'habitat social.

La volonté qui est la nôtre de rééquilibrer les choses vient de loin.

Je me permets de rappeler que le quartier du Vieux-Lille possède 25% de résidences principales qui sont des logements sociaux. Nous avons le secteur sauvegardé de France qui comporte le plus de logements sociaux, et de très loin.

.../...

Cette politique est menée depuis longtemps, et pourtant, devant les forces du marché, elle n'a pas été capable de stopper et encore moins d'inverser une certaine spécialisation des quartiers de la ville.

La volonté, qui est la nôtre, est de profiter des dossiers ANRU, Agence Nationale de Rénovation Urbaine, pour essayer d'amplifier le travail qui est mené depuis maintenant plusieurs décennies et qui vise à rééquilibrer l'habitat sur le plan de notre ville, c'est-à-dire de faire en sorte que l'habitat social ait toute sa place dans les quartiers recherchés de la ville et dans les quartiers en rénovation urbaine, je pense en particulier à Wazemmes, Moulins, Fives et Bois-Blancs, et par contre, d'atténuer la charge sociale des quartiers d'habitat social, en particulier sur le faubourg de Béthune et surtout sur Lille-Sud. C'est la philosophie de notre intervention en matière d'habitat dans le cadre de ce dossier BORLOO.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que l'évolution positive en terme de diversité sociale sur le quartier de Lille-Sud consiste à ne pas reconstruire, logement pour logement, les logements sociaux qui seront démolis, mais de les reconstruire dans un certain nombre de quartiers, je pense en particulier au Centre, au Vieux-Lille, à Vauban et à Saint-Maurice, sur des sites associés qui permettront de maintenir la diversité sociale dans ces quartiers.

En revanche, sur les quartiers de Lille-Sud ou de Moulins, il est possible d'avoir du locatif intermédiaire, voire même de l'accession sociale à la propriété qui permettra de mettre davantage de diversité dans des quartiers qui, aujourd'hui, sont pour l'essentiel des quartiers d'habitat social.

Voilà la philosophie de la délibération relative à l'habitat.

La seconde délibération donne la traduction très concrète des sites associés sur lesquels nous estimons souhaitable de reconstruire du locatif social, que ce soit du PLUS ou du PLS : rive de la Haute-Deûle, le Bois Habité d'Euralille II, Saint-Maurice sur le bas de la rue du Faubourg de Roubaix, et tout un certain nombre d'autres sites qui sont énumérés très précisément.

Voilà, Madame le Maire, une présentation très synthétique. J'aurais souhaité être plus long, mais je crains qu'arrivés à ce stade de notre Conseil, l'attention ne se relâche.

Madame le Maire - Merci, Monsieur CACHEUX.

Je pense que ces délibérations sont majeures et que vous aurez l'occasion d'en reparler au Conseil de rentrée puisque, comme vous l'avez suggéré, nous ferons un Conseil où le dossier essentiel sera le logement, à la fois la lutte contre le logement insalubre, mais aussi l'ensemble des projets en matière de logements qu'Alain CACHEUX nous présentera avec Marie-Christine STANIEC.

Nous serons donc amenés sur ce dossier-là, et j'espère que nous aurons une réponse du Gouvernement d'ici là, à présenter l'ensemble de cette politique, et je pense que nous aurons un bon débat sur cette question.

Monsieur RICHIR, c'est à vous.

M. RICHIR - Je voudrais intervenir sur les trois délibérations mais je le ferai de façon assez concentrée.

Effectivement, le quartier de Moulins est un quartier qui, n'en déplaise à notre collègue Philippe BERNARD, a connu des évolutions assez profondes. Qui y va régulièrement le sait.

Des évolutions profondes qui, effectivement, pour certaines d'entre elles, ont été très

.../...

positives, et d'autres pas tout à fait à la hauteur des attentes, sans que la Ville en soit toujours pleinement responsable. J'ai encore en mémoire les espérances que nous avons sur les transformations induites dans ce quartier par l'arrivée de la faculté de Droit, et c'est vrai qu'on n'a pas tout à fait les retombées qu'on en escomptait à l'époque.

Peut-être, on le voit d'ailleurs un peu partout en France, l'université publique aujourd'hui a-t-elle une conception assez fermée de son environnement, elle fonctionne en interne et n'a pas encore l'habitude, mais je pense qu'elle y viendra, de s'intégrer dans une démarche pleinement urbaine.

On voit aujourd'hui que ce quartier -cela a été dit- a des enjeux majeurs, il représente 4 entrées dans la ville de Lille et il subit deux coupures fortes que sont la gare Saint-sauveur et le boulevard périphérique sud.

Ceci étant, je n'insisterai pas sur ce qui a été dit, un certain nombre d'évolutions sont aujourd'hui marquées, mais je pense que ce quartier va connaître des transformations profondes et, à mon avis, tout comme en 1995 on a dû adapter le schéma de quartier de 1991, il devra faire l'objet d'une réadaptation d'ici deux ou trois ans puisqu'il est très probable qu'il connaîtra des poussées fortes et des difficultés liées aux problèmes de circulation et de stationnement.

L'impact de certaines politiques menées en centre-ville va probablement déplacer un certain nombre de difficultés et il peut y avoir un hiatus entre les besoins de circulation, de stationnement et de transport en commun sur ce quartier, et les possibilités ouvertes prévues dans le cadre du PDU. On voit bien que le bus à haut niveau de service va devenir très rapidement une nécessité absolue pour ce quartier, et on sait aussi que les délais de réalisation ne seront pas forcément dans le court terme, ni même le moyen terme.

D'autre part, j'ai vu apparaître le schéma de tram-train. C'est une des options. Maintenant, la Ville l'inscrit-elle comme une option définitive puisque, dans le PDU, il y avait des choix optionnels sur le passage du tram-train dans les entrées de Lille en venant de l'ouest de la ville sur deux schémas qui avaient été évoqués, l'un plus au nord sur une desserte de Vauban-Esquermes, l'autre plus au sud sur une desserte de ce secteur de Moulins ?

On aimerait plus de précisions sur le développement des parkings relais à proximité des stations de métro en particulier.

Il est clair que l'un des enjeux majeurs pour ce quartier serait bien entendu la couverture du boulevard périphérique. On en parle beaucoup et depuis longtemps. Chacun sait les sommes et les enjeux en cause. Mais on voit bien qu'à terme, c'est ce qui permettra de faire de ce quartier un véritable quartier vert puisqu'on sent bien que tant que ce boulevard périphérique ne sera pas couvert, le Jardin Botanique, malgré tous les efforts qui pourront être faits, ne sera pas véritablement intégré dans la dimension urbaine.

Peut-être y a-t-il une action à mener et peut-être à partir d'un projet urbain fort, pourrait-on remonter ce dossier de boulevard périphérique qui trouverait demain son financement dans des opérations d'urbanisme à imaginer.

Vous voyez que nous soutiendrons ce schéma de quartier tout en ayant souligné les axes qui pourraient connaître des évolutions intéressantes.

.../...

Sur les deux autres dossiers, 582 et 583, ces délibérations sont extrêmement importantes. Chacun, s'il veut faire preuve d'impartialité, peut reconnaître que le logement social est un grand échec des politiques gouvernementales successives depuis dix ans, Droite et Gauche réunies.

On sait qu'au moment des arbitrages budgétaires, le logement est la première variable d'ajustement des discussions budgétaires. Souhaitons qu'il n'en soit pas de même cette fois-ci.

Nous soutenons le fait d'inscrire la ville dans le dispositif de l'ANRU. Nous notons une évolution intéressante de la position de l'équipe municipale en place puisque la tendance avait été de remplacer, logement pour logement, des logements sociaux détruits dans les quartiers à fort taux de logement social par de nouveaux logements sociaux.

Je pense qu'il faut poser le principe que la mixité sociale doit jouer dans les deux sens car en maintenant dans certains quartiers des taux extrêmement élevés de logements sociaux, on garantissait hélas le fait qu'une partie d'entre eux se dégradant, ils accueilleraient de plus en plus des populations en grande difficulté, et le fait d'intégrer la présence de logements sociaux dans les programmes de constructions dans les quartiers aujourd'hui peu pourvus en logements sociaux est normal en terme de mixité sociale.

A l'inverse, le fait de transformer des quartiers massivement pourvus en logements sociaux en quartiers mixtes est certainement une bonne évolution et les pourcentages proposés de 25% et 35% paraissent aller dans le bon sens.

Nous avons bien noté que le projet concernant les quartiers d'habitat ancien ferait l'objet d'une délibération d'ici fin 2004, peut-être au Conseil de rentrée si je vous ai bien entendue.

En tout cas, nous soutiendrons ces délibérations et suivrons avec attention leur mise en œuvre et leur exécution en espérant que ce Gouvernement, mais nous n'avons pas de raison d'en douter, ne taillera pas dans le budget Logement, mais il a, avec Jean-Louis BORLOO, un avocat brillant et qui, surtout, sur le terrain, a fait ses preuves.

Madame le Maire - Je ne peux que souhaiter que vous ayez raison, et Alain CACHEUX aussi !...

M. CACHEUX - Madame le Maire, je ne reviens pas sur les remarques de Monsieur RICHIR, notamment sur l'aspect locomotive de la faculté de Droit sur lequel on n'est pas arrivé, je suis d'accord avec lui, au résultat que l'on espérait initialement, sachant que ce sont des processus très longs. C'est comme quand arrive une gare TGV, avec les flux que cela génère, cela met beaucoup de temps, et croire que tout arrive rapidement, c'est nier l'importance de l'infrastructure elle-même.

Donc, je reste persuadé que cela aura un effet positif.

Je voulais quand même signaler que le bus à haut niveau de service venant de Ronchin est complètement programmé, et je pense qu'effectivement il desservira le quartier.

Sur la politique de l'ANRU, je n'aurai pas de langue de bois. Je ne l'ai pas eue plus ici que je ne l'ai eue au cinquantenaire du PACT de Roubaix en présence du Ministre.

La crise du logement social aujourd'hui, ce sont des décisions qui n'ont pas été prises il y a cinq ans, je le dis très clairement.

Je le dis d'autant plus que le Ministre qui, à l'époque, m'a toujours soutenu quand je les ai demandées, c'est Martine AUBRY, je dois à la vérité de le dire.

.../...

Mais c'est vrai que quand on parlait de relance de la construction du logement social, il y a quelques années, on n'était pas franchement écouté... Je n'ai pas peur de le dire.

Alors, j'ose espérer, Monsieur RICHIR, que les choses vont s'améliorer, mais on est quand même dans la situation paradoxale où moins il y a de sous et plus on nous annonce la relance de la construction.

On était à 40.000, tout le monde reconnaissait que c'était très insuffisant. On voit le Ministre en annoncer 60.000, 80.000, et bientôt 120.000... On va finir à 400.000 par an ! Oui, mais il y a de moins en moins de sous ! Non seulement, il y a 8% de crédits en moins au niveau national, mais en plus on a fait l'objet d'une répartition, entre les régions particulièrement défavorable à la région Nord/Pas-de-Calais.

Alors, nous soutenons notre Ministre, mais il faut des sous, sinon on ne va pas arriver à relancer la construction de logements sociaux.

Madame le Maire - On devrait peut-être faire une motion de soutien à Jean-Louis BORLOO...

M. CACHEUX - Eventuellement, s'il nous ramène des sous... pourquoi pas ?

J'ajouterai un point de nuance par rapport à ce qu'a dit Monsieur RICHIR. Je pense qu'il n'y a pas d'évolution de notre position. Il n'y a jamais eu volonté municipale de concentrer les logements sociaux dans un certain nombre de quartiers. Ce qui est clair, et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je me passionne pour le logement social, c'est qu'il apporte des réponses aux problèmes de logement de nos concitoyens, et qu'il est aussi un moteur de rénovation et de restructuration urbaine très important.

Et si on choisit de réaliser un certain nombre de constructions telles qu'on les fait aujourd'hui, c'est-à-dire de très grande qualité, c'est pour amorcer un processus de transformation qu'ensuite le privé vient relayer, mais seulement ensuite, et cela s'est toujours produit comme cela.

Tout le monde a oublié l'histoire, mais le Vieux-Lille, il y a quarante ans, c'était un quartier en déshérence. Il a fallu des interventions publiques de la Ville à l'entrée de la rue de la Monnaie, et notamment l'Hospice Comtesse, mais également de l'Office d'HLM place aux Oignons, pour que s'amorce un processus de transformation qu'ensuite, mais seulement ensuite, le privé est venu relayer, amplifier, voire même déséquilibrer.

Vous voyez, il n'y a pas de volonté chez nous de concentrer des logements sociaux, il y a une volonté de diversité, mais nous savons que le processus de transformation, de rénovation urbaine d'un quartier, bien souvent, s'amorce avec le locatif social qui est aujourd'hui de bien meilleure qualité qu'hier.

Voilà ce que je voulais ajouter par rapport à l'intervention de notre collègue, dont je partage beaucoup d'éléments.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur CACHEUX.

Nous avons eu un débat tout à fait intéressant.

Je mets aux voix d'abord la délibération 504 sur Moulins.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Abstention : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

Je mets maintenant aux voix les délibérations 582 et 583.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Merci infiniment.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

04/506 - Terrain situé à Lille, 165 et 167 rue de l'Arbrisseau - Achat par la Ville de Lille auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.

04/507 - Immeuble sis à Lille, rue Diderot, 15 cour Clément - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.

04/508 - Immeuble sis à Lille, 22 rue de la Boétie - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.

Adoptés.

Madame le Maire - Mes chers collègues, il est 21 h 24. Nous devons -quand je dis « nous devons », c'est un plaisir- retrouver tous les Conseillers de Quartier pour un dîner en leur honneur puisque c'est la fin de leur mandat, même si nous espérons en retrouver beaucoup.

Je voudrais donc appeler chacun à la sagesse car je vois que beaucoup commencent à avoir très faim -ils ne sont pas les seuls d'ailleurs- et qu'il y a un certain nombre d'interventions qui sont demandées sur les dossiers. Bien évidemment elles sont de droit, mais je vous demande d'être le plus synthétique possible. Je crois qu'on peut dire les choses en une phrase et répondre de la même manière.

Les dossiers les plus lourds qui nécessitaient un débat sont passés, nous avons maintenant soit des informations, soit des interventions sur des délibérations, donc je vous propose d'être extrêmement rapides.

Je passe la parole à Stéphanie BOCQUET.

Chemise n°18

Rapporteur : Madame BOCQUET,
Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I. POUPONNIERE ET CRECHES

04/542 - Pouponnière Municipale LINO VENTURA, rue des Meuniers - Préfiguration d'une Pouponnière Médico-Sociale - Transfert à l'association "La Sauvegarde du Nord" A.D.N.S.E.A. - Subvention.

.../...

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, un instant pour faire un point sur la politique petite enfance que nous menons sur Lille au travers des délibérations que je vous propose de valider ce soir.

Dans un premier temps, je vais vous parler du transfert de la gestion de la pouponnière municipale Lino Ventura située à Wazemmes qui fonctionne en gestion municipale avec un agrément de la DDASS, son financement étant intégralement assuré par l'Etat et la Sécurité sociale.

Cet établissement accueille des enfants en grande difficulté, une trentaine venant de l'agglomération, enfants porteurs de déficiences graves ou placés du fait de mesures judiciaires.

Une commune n'est pas compétente pour gérer une telle structure qui doit l'être par un établissement public ou une association.

C'est pourquoi, à la demande de la DDASS, la Ville de Lille a cherché un partenaire pour transformer cet établissement sanitaire en structure médico-sociale.

S'étant portée candidate et ayant travaillé sur ce projet, c'est l'association La Sauvegarde qui assurera la gestion de cet équipement au 1^{er} janvier 2005.

Ce dossier a bien évidemment été accepté par le Comité Technique Paritaire du 17 juin dernier présidé par mon excellent collègue Jean-Louis FREMAUX.

Adopté.

04/543 - Association de la Petite Enfance Saint-Maurice-Pellevoisin - Reprise de l'activité.

Autre changement qui concerne l'Association de la Petite Enfance de Saint-Maurice Pellevoisin qui gère deux structures, une crèche et une halte-garderie d'une capacité d'accueil de 40 places.

Cette Association a connu d'importantes difficultés financières et s'est retrouvée en situation de redressement judiciaire.

A la suite de la période d'observation, le Tribunal de Grande Instance de Lille a, le 4 juin, prononcé sa liquidation judiciaire avec autorisation de prolongation de l'activité jusqu'à la fin du mois.

Petit retour en arrière, depuis la mise sous observation début février, la Ville de Lille, la CAF, accompagnées d'avocats spécialisés en droit social, ont accompagné le nouveau Conseil d'administration mis en place le 10 mars, Conseil d'administration qui s'est fortement impliqué pour trouver la meilleure solution pour maintenir ce service.

Les membres de ce Conseil d'administration, dans une démarche responsable et constructive, ont passé de nombreuses heures, notamment sur la relecture des budgets des exercices précédents ou encore à rencontrer les interlocuteurs adéquats, tel que l'administrateur judiciaire ou le représentant des créanciers.

Malgré tout, il n'a pas été possible de trouver une solution pour l'association Petite Enfance de Saint-Maurice Pellevoisin. Il y a donc eu liquidation.

Cette ancienne association étant liquidée, de nouveaux parents se sont proposés pour créer et gérer deux nouvelles associations qui assureront la gestion de la crèche et de la halte-garderie début septembre. Nous rencontrons d'ailleurs les nouveaux présidents mercredi soir pour faire le point.

.../...

Ainsi, ce soir, nous vous demandons de bien vouloir, d'une part, acter la création des associations Pétronille et Babybulles, et d'autre part de verser les subventions qui permettront à ces associations d'avoir une trésorerie pour le démarrage de leur activité.

Adopté.

04/540 - Contrat Enfance 1999-2003 - Avenant n° 5.

Enfin, la présentation de l'avenant n°5 du deuxième Contrat Enfance reprend les actions qui n'étaient pas inscrites au schéma de développement initial qui, je le rappelle, a été signé en 1999 et qui prend acte notamment de la création de places.

Si nous additionnons les créations de places, CLSH, maternels, crèches, haltes-garderies, nous pouvons dire que 2004 a vu ou verra pas moins de 105 places créées sur le Centre, le Vieux-Lille, Moulins ou encore Lille-Sud, ce qui, additionné aux 95 places créées depuis le début du mandat, prouve notre volonté d'augmenter notre capacité d'accueil en matière de petite enfance.

Voilà, Madame le Maire, les points que je voulais aborder ce soir concernant ma délégation.

Adopté.

Madame le Maire - Je voudrais remercier Stéphanie BOCQUET.

Nous avons là deux dossiers très importants.

La pouponnière qui est, chacun le sait, en tout cas pour les anciens, un dossier pour lequel nous souhaitons trouver une solution depuis très longtemps. Elle est trouvée, et tant mieux, parce qu'il y avait effectivement des enfants qui avaient besoin de cette pouponnière.

Ensuite, l'Association de la Petite enfance Saint-Maurice Pellevoisin qui a eu de grandes difficultés.

Je demanderai simplement que l'on suive de très près la nouvelle association pour éviter qu'elle ne se retrouve dans les mêmes difficultés. Nous ne gérons pas directement ces structures, nous les finançons, et il faut essayer d'éviter que cela se reproduise, mais je crois qu'en l'occurrence les dossiers ont été tout à fait bien gérés.

Je vous remercie, Madame BOCQUET.

04/539 - Subventions 2004 destinées aux haltes garderies, mini-crèches, structures mixtes, crèches parentales et lieux d'accueil parents-enfants.

04/541 - Contrat Enfance - Subventions 2004 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnières municipales.

Adoptés.

.../...

Chemise n°9 bis

Rapporteur : Madame POLIAUTRE,
Adjointe au Maire

QUALITE DE LA VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

06/645 - Agenda 21 Lillois - Signature par la ville de Lille des engagements de la Conférence "Aalborg +10".

Madame le Maire, chers collègues, un texte vous a été remis sur table qui prévoit une décision du Conseil Municipal sur des engagements qui ont été élaborés lors d'une conférence qui s'est tenue à Aalborg, la 4^{ème} conférence européenne des villes durables.

Cette conférence, appelée « Aalborg +10 », avait pour objectif de tirer le bilan de dix ans d'actions locales et des progrès accomplis en matière de mise en œuvre de la Charte d'Aalborg élaborée en 1994.

En 2004, plus de 2000 collectivités sont signataires de cette charte et Lille a été l'une des premières villes françaises à la signer dès le 27 mai 1994.

Je tiens d'ailleurs à ce sujet à rendre hommage à Godeleine PETIT qui, à l'époque, avait représenté la Ville de Lille à cette occasion.

Cette charte est aujourd'hui à l'œuvre dans la ville de Lille, notamment à travers la signature et la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Aujourd'hui, c'est un axe important de la politique lilloise qui irrigue l'ensemble du programme municipal et j'ai eu l'occasion de présenter cette démarche lors de l'ouverture de la conférence d'Aalborg +10 parmi les 12 villes illustrant cet engagement.

Cette conférence a rassemblé près de 1000 participants venant de 46 pays dont une très large délégation d'élus espagnols et italiens.

La France était peu représentée, seule une douzaine de villes françaises y étaient présentes, dont les villes d'Angers, Rennes, les communautés urbaines de Lille et de Dunkerque, et bien sûr la ville de Lille.

Cette conférence a permis d'élaborer de nouveaux enjeux et a donné lieu à la rédaction d'un texte intitulé « les engagements d'Aalborg ».

C'est ce texte qui vous est soumis ce soir pour décision.

Il a intégré un certain nombre d'amendements, dont quelques-uns que j'avais pu formuler, notamment sur l'accès aux besoins fondamentaux qui, comme l'eau, ont fait l'objet d'une campagne importante de la Ville de Lille.

D'autres n'ont pas été retenus, et je le regrette, notamment sur l'économie solidaire, mais nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir.

Une centaine de villes ont d'ores et déjà signé ces engagements. Il vous est proposé ce soir que la Ville de Lille soit, elle aussi, signataire de ces engagements. C'est, je crois, après les élections européennes qui ont mobilisé peu d'habitants, une autre manière de construire l'Europe, à partir des villes et de leurs habitants.

.../...

Madame le Maire - Effectivement, dans ce domaine, la ville de Lille continue à être très en avance.

Partout où nous allons, on se rend compte qu'on regarde avec intérêt cet Agenda 21 dont il faut féliciter Gilles PARGNEAUX qui l'a mené d'un côté, et Danielle POLIAUTRE qui maintenant le gère directement dans la Ville. Nous sommes une des rares villes à rentrer dans l'opérationnalité et le contenu, et je crois qu'il faut en féliciter Madame POLIAUTRE.

Merci beaucoup.

Adopté. (voir vote page 83)

Madame le Maire - Monsieur BERNARD souhaitait intervenir sur deux délibérations de Madame VERBRUGGHE.

Chemise n°10

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE,
Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE

04/509 - Subvention destinée à l'Association Max Havelaar.

M. BERNARD - Sur l'Association Max Havelaar, c'est la traçabilité des produits équitables qui me pose problème. J'ai un peu le sentiment que la multiplication des signes promotionnels de qualité n'est pas un gage d'efficience.

Il peut y avoir des produits « durables » qui sont accessibles à un plus grand nombre, mais le problème de coût se pose, et à ce moment-là, cette labellisation serait contre-productive si les prix pratiqués sont deux à trois fois supérieurs quand on sait le succès des hard-discounters auprès des consommateurs de notre région.

Voilà les réserves que je souhaitais faire sur cette délibération.

Mon collègue Luc PECHARMAN souhaitait intervenir sur une autre délibération.

Madame le Maire - Allez-y.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. (voir vote page 82)

04/510 - Subvention destinée au Centre Régional de Documentation Tiers Monde pour l'organisation de l'assemblée générale nationale du réseau RITIMO.

04/511 - Complément de subvention destiné à la Fondation de Lille.

Adoptés.

.../...

DROITS DE L'HOMME

04/584 - Droits de l'Homme - Subvention exceptionnelle de la Ville à l'association Ligue des Droits de l'Homme (LDH) Région Nord Pas de Calais.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, chers collègues, la délibération n°584 a entraîné au sein du groupe Front National deux réflexions, une de forme et une seconde de fond.

Sur la forme, le terme de « sans-papiers » qui est utilisé dans la délibération nous semble être un terme impropre. Ce n'est pas en inventant de nouveaux mots que l'on change la nature des faits.

Ce terme induit que la privation de papiers résulte de la privation d'un droit, ce qui n'est pas le cas. Nous aurions préféré voir remplacer la première phrase de la délibération par « plusieurs centaines d'hommes et de femmes en situation irrégulière occupent actuellement la Bourse du Travail à Lille ».

Sur le fond -puisque vous nous avez demandé d'être concis- il s'agit évidemment là d'une situation humaine très préoccupante. Pour autant, c'était une situation qui était prévisible puisque les lois en matière d'immigration sont connues.

Nous pensons, nous, que la Ville de Lille ne peut et ne doit pas prendre part au bras de fer qui oppose aujourd'hui l'État aux immigrés entrés illégalement dans ce pays.

Nous souhaitons donc nous abstenir sur cette délibération.

Merci.

Madame le Maire - Madame VERBRUGGHE.

Mme VERBRUGGHE - Madame le Maire, je ne m'étendrai pas sur cette dernière remarque. J'aurais bien aimé inventer le mot « sans-papiers », malheureusement il existe depuis des années, et on sait que ces personnes sont aujourd'hui en recherche d'identité, de stabilité, que la France leur refuse.

En ce qui concerne l'Association Max Havelaar, nous sommes là en présence d'un label, mais les produits labellisés « Max Havelaar » ne sont pas deux ou trois fois plus chers que les produits classiques, ils sont 10% à 15% supérieurs aux prix des produits classiques, tout simplement parce que les producteurs sont rémunérés à leur juste prix, et c'est cela que nous payons.

Les enquêtes montrent que lorsqu'on propose aux consommateurs de payer un peu plus cher un produit tout en sachant qu'il n'y a pas de travail des enfants, que les producteurs sont payés à leur juste prix, que l'environnement est protégé, que les règles sociales sont appliquées, que le droit du travail existe, ils sont tout à fait prêts à payer ce supplément d'âme.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame VERBRUGGHE.

Je mets aux voix les délibérations 509 et 584.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Abstention : le Front National

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

.../...

Je reviens un peu en arrière car il faut que nous votions la délibération « Aalborg +10 ».

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Il y a unanimité.

Adopté.

04/512 - Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à l'Association Initiatives Plurielles.

Adopté.

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur HANNA,
Adjoint au Maire

POLITIQUE DE LA VILLE

04/577 - Contrat de Ville - Programmation 2004 - Fonds d'Initiatives Habitants - Subventions.

04/578 - Association Lille-Sud Insertion - Avenant à la convention.

Adoptés.

04/579 - Politique de la Ville - Etude-action visant à construire un plan stratégique de peuplement à l'échelle du Territoire de Lille.

Madame le Maire - Sur la délibération 579 de Monsieur Walid HANNA, Monsieur RICHIR et Monsieur PECHARMAN. Si vous acceptiez d'intervenir en une phrase, même un peu longue... ce serait très sympathique...

M. RICHIR - Trois phrases parce que nous ne voterons pas cette délibération concernant l'étude-action.

- En effet, elle nous paraît en l'état actuel en contradiction avec ce que nous avons voté sur l'ANRU. Il s'agit de proposer une étude pour un plan stratégique de peuplement, mais quand on regarde la délibération, elle porte exclusivement sur le locatif social, alors même qu'il nous paraît aujourd'hui qu'il faut élargir le champ d'une telle étude.

En effet, il y a les difficultés pour se loger des personnes dont les droits permettraient d'avoir accès au logement social, mais on voit de plus en plus, et nous en reparlerons certainement à la rentrée, des populations qui sont juste au-dessus des seuils, qu'il s'agisse d'étudiants, de jeunes salariés, de jeunes actifs, qui ne peuvent pas avoir accès au logement social, et cela nous paraît tout à fait restrictif.

D'autre part, nous avons du mal à comprendre l'intérêt de cette étude alors même que, dans la commission de partenariat de l'habitat du 6 mai 2004 présidée par Alain CACHEUX, on faisait état de tout un ensemble d'études réalisées par SPIRE l'ARIB, le CRESGE, Territoires et Habitat Conseil, et on annonçait que l'Agence d'Urbanisme lançait elle-même des études sur la relance de l'offre neuve, données 2003, prix et produits, et des investigations sur le parc locatif social pour affiner l'analyse de la demande.

.../...

Donc, on a l'impression qu'on dispose déjà d'informations très importantes au niveau de la Communauté Urbaine et au niveau de l'Agence d'Urbanisme, ce qui n'est pas étonnant quand on sait ce qui est en train de se passer, et c'est une bonne chose, sur la prise de compétence habitat.

Par ailleurs, le champ de l'étude nous paraît beaucoup trop restrictif.

Pour ces raisons de contradiction avec ce que nous avons dit tout à l'heure, nous ne voterons pas cette délibération.

Madame le Maire - Monsieur PECHARMAN.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher cette délibération des délibérations 582 et 583 des dossiers de M. CACHEUX qui ont été examinés tout à l'heure.

Il semble bien qu'à la lecture de ces deux autres délibérations, l'étude qui nous est aujourd'hui proposée ait un train de retard.

En effet, elle a pour objectif de poser un diagnostic en matière de logement, de prendre une photographie de l'état du logement social de la ville de Lille à l'instant T. Mais vous apportez par ailleurs, d'ores et déjà, des éléments de réponse en vous proposant de contenir l'offre à vocation sociale dans les quartiers caractérisés par un habitat social obsolète ou par un habitat privé paupérisé, et dans le même temps, de développer l'offre en logement à caractère social dans les quartiers dits plus favorisés.

Ainsi, lors du même Conseil, vous nous demandez d'établir un bilan de la situation tout en nous proposant d'ores et déjà vos solutions.

Alors, le diagnostic est-il bien utile si les médicaments sont déjà prescrits ?

Deuxième point, le but de cette étude est à terme la construction d'un plan stratégique de peuplement. Soit ! Mais cet objectif n'est-il pas trop ambitieux, voire illusoire, car nous sommes loin de maîtriser tous les facteurs économiques et humains qui régissent les choix de nos concitoyens en matière de logement.

Enfin, dernier point, peut-être plus léger, c'est le choix des mots lui-même qui est assez mal senti.

Les termes de « plan stratégique de peuplement » ont un léger relent d'autoritarisme dans lequel on a du mal à saisir qu'on parle d'êtres humains. Je crois pour ma part qu'on ne gère pas les hommes comme des flux ou comme des stocks !

Je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur HANNA.

M. HANNA - Très rapidement pour répondre à Jacques RICHIR que les autres études étaient sur l'habitat et le partenariat, alors que là, elles portent sur l'habitant. Ce n'était peut-être pas assez clair dans la délibération.

.../...

Madame le Maire - Le problème est extrêmement simple. Nous avons un certain nombre de personnes inscrites qui demandent un logement social, et il faut que nous connaissions mieux ces personnes, que nous soyons capables de voir, par rapport aux constructions ou reconstructions qui vont être réalisées, quelles sont les personnes qui pourraient avoir accès à l'accession à la propriété, ce qui libérerait des logements sociaux.

Il faut que nous arrivions à mieux connaître les personnes qui demandent des logements sociaux. Donc, c'est complémentaire, et cela vient après.

Alors, c'est peut-être mal rédigé, mais c'est ce que cela veut dire. Et Walid HANNA l'a très bien expliqué en une phrase.

Je mets au vote cette délibération 579.

M. DECOCQ - Nous nous abstenons.

Madame le Maire - On peut mieux la rédiger, mais il faut la voter.

M. DECOCQ - C'est une abstention sanction...

Madame le Maire - Parce que nous avons mal écrit ?... Monsieur le professeur DECOCQ, vous nous remercions...

Qui vote pour : les membres de la majorité

Contre : néant

Abstention : le groupe du Front National et le groupe Union pour Lille

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur PLANCKE,
Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

04/532 - Sainte Marie-Madeleine - Restauration de l'église et du rez-de-chaussée du presbytère - Avenant aux lots n°s 1, 4 et 5.

Adopté.

Madame le Maire - Monsieur LABBEE sur la délibération 639 de Monsieur PLANCKE.

04/639 - Restauration des Monuments Historiques dans le cadre de "Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture" (tranche de travaux 2004).

.../...

M. LABBEE - Madame le Maire, vous avez rappelé que Lille était Ville d'Art et d'Histoire ;

1) Cela va amener un cofinancement pour un certain nombre d'opérations, Ville et participation de l'Etat ;

2) Ce cofinancement peut constituer un nouveau moteur pour la rénovation des bâtiments et équipements municipaux ;

3) Nous vous rappelons, Madame, les engagements que vous aviez pris dans votre programme concernant un certain nombre de bâtiments qui relèvent de la délégation de Monsieur PLANCKE, en particulier : la chapelle de Notre-Dame de la Réconciliation, la passerelle du Pont Napoléon, la transformation de la station de pompage qui se situe au bout de la Basse Deûle, éventuellement la crypte Saint-Pierre sous le Palais de Justice dont plus personne ne se souvient et que personne n'a vue, sauf quelques privilégiés qui ont réussi à trouver les clefs de la porte, la continuation et l'achèvement des travaux pour Sainte-Catherine et bien d'autres opérations...

Il serait peut-être opportun que nous ayons, de la part de Monsieur PLANCKE, à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal, un plan des travaux en perspective compte tenu de ce nouveau moteur qui est donné par le label « Ville d'Art et d'Histoire ».

Merci.

Madame le Maire - Sur le label « Ville d'Art et d'Histoire », il faut savoir que nous n'aurons pas de crédits d'investissement. Ce n'est pas du tout le sujet. Ce sont des crédits qui viennent nous accompagner sur l'animation du patrimoine.

Je vous rappelle que nous sommes au milieu du mandat, et que nous avons déjà fait les trois-quarts de la rénovation que nous avons prévue sur l'entièreté du mandat.

Je laisse Dominique PLANCKE répondre aux questions particulières.

M. PLANCKE - Merci, Madame le Maire.

Je confirme ce que vient de dire Madame le Maire sur le label « Ville d'Art et d'Histoire » qui va nous permettre d'améliorer la communication sur l'animation du patrimoine et la formation des guides conférenciers et d'un certain nombre d'autres partenaires de la ville, mais en aucun cas l'Etat ne s'engage à cofinancer des investissements sur les monuments historiques de la ville.

Monsieur LABBEE a évoqué Sainte-Catherine, cela fait partie du programme des 11 monuments historiques qui sont en cours de restauration. Pour certains, c'est terminé, pour d'autres, c'est en cours, et pour les derniers, ce sera repris à l'issue de l'année Lille 2004 puisqu'ils sont occupés par des manifestations.

Ensuite, d'autres éléments du patrimoine lillois ont été énumérés par Monsieur LABBEE.

La Crypte Saint-Pierre n'est pas à l'abandon, elle est dans l'état où elle a été laissée au moment de la construction du nouveau Palais de Justice. Elle est visitable tous les ans lors des Journées du Patrimoine. J'en profite pour vous donner la date : les 18 et 19 septembre prochains et je vous invite à vous inscrire, Monsieur LABBEE, pour aller la visiter.

.../...

Vous avez cité d'autres monuments comme Notre-Dame de la Réconciliation, je sais que Monsieur DECOCQ y est très attaché, mais je lui rappelle, et il le sait, que cette Chapelle est un établissement privé sur lequel la Ville ne peut pas intervenir en tant que telle, sauf à aider l'association. Cette association ne voulant pas du classement pour différentes raisons, il restera à trouver des solutions. Nous avons déjà fait des propositions, et donc la balle est dans le camp des propriétaires.

La question du Pont Napoléon a déjà été évoquée, elle est reprise dans la réflexion sur les aménagements des abords de la Citadelle, du Champ de Mars et de l'Esplanade. Elle est dans le projet Interreg IIIB que Eric QUIQUET et moi-même avons monté il y a quelque temps. On est en train de caler les choses par rapport au financement de cette passerelle du Pont Napoléon.

Enfin la station de pompage de la rue Ampère est inscrite, elle n'est pas à nous, mais aux voies navigables. Elle est protégée puisque inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, et quand les Voies Navigables auront des projets, nous les examinerons en leur temps.

Madame le Maire - Très bien. Ce sont des réponses précises et argumentées.

Adopté.

04/640 - Attribution de subventions aux associations patrimoniales - Complément.

Adopté.

Chemise n°29

Rapporteur : Madame STANIEC,
Adjointe au Maire

PERSONNES AGEES

Madame le Maire - Monsieur BERNARD, sur la 574, vraiment une phrase.

04/574 - Mise en place d'ateliers d'apprentissage musical en direction des seniors lillois.

M. BERNARD - Oui, Madame le Maire, sur la délégation des personnes âgées, vous avez évoqué en propos introductif ce que la Municipalité entendait faire au niveau du Plan Canicule que l'on retrouve d'ailleurs dans le journal de Lille.

J'avais juste deux questions par rapport à vos propos introductifs.

Premièrement, le recensement des personnes à risques. Vous avez choisi le système de téléalarme renversé puisque ce sont les personnes âgées qui se manifestent en cas de problèmes. Qu'en est-il des personnes isolées en milieu urbain ?

Deuxièmement, en terme de moyens financiers, en cas de crise, quel est le personnel auquel la Ville entend recourir ? Est-ce que ce sera des étudiants comme dans certaines communes, ou est-ce qu'au contraire les aides à domicile seront davantage mises à contribution ?

Madame le Maire - Madame STANIEC.

.../...

Mme STANIEC - La procédure qui est mise en place est justement faite pour pouvoir identifier les personnes isolées en milieu urbain, donc dans la ville de Lille.

La diffusion du numéro qui a été donné tout à l'heure a été faite à tous les médecins, tous les pharmaciens, à tous les relais associatifs qui existent dans la ville. Avec cette procédure, il ne doit pas y avoir de personnes isolées puisqu'elles ont un moyen simple qui consiste à s'identifier pour demander de l'aide et ainsi recevoir la visite des agents de développement public qui sont prêts à aller au domicile de ces personnes.

Par ailleurs, un réseau de bénévoles se met en place pour accompagner à domicile les personnes qui auront besoin d'aide.

C'est complètement inscrit dans ce que Martine AUBRY a annoncé tout à l'heure et dans ce que nous avons décliné dans le Plan Canicule.

Nous sommes donc bien organisés avec des associations et des référents par association sur l'ensemble du milieu gérontologique qui sont également nos partenaires pour qu'aucune personne ne soit isolée dans cette ville.

Adopté.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

04/575 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

04/576 - Versement d'une subvention à l'Association d'Information sur le Logement (ADIL) du Nord.

Adoptés.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Je donne tout de suite la parole à Michelle DEMESSINE, en remerciant Philippe TOSTAIN qui a accepté de reporter son intervention sur les économies d'énergie.

(applaudissements)

Comme cela, il sera applaudi deux fois, une fois maintenant et une fois en septembre, mais il passera dans les premiers en septembre parce que je crois qu'il a fait un remarquable travail et qu'il est utile que nous l'entendions.

Je passe la parole à Michelle DEMESSINE pour une motion.

Mme DEMESSINE - Merci, Madame le Maire.

C'est le dernier dossier mais il est néanmoins très important, c'est une question d'actualité et je voudrais proposer au nom de la Majorité municipale une motion adressée au Premier Ministre au sujet du service public de l'énergie en grand danger actuellement, comme vous le savez.

.../...

En voici donc le contenu.

Le Conseil Municipal réuni le 28 juin 2004 apporte son soutien à l'action des gaziers électriciens qui, avec leurs organisations syndicales, se mobilisent avec force et détermination pour préserver et moderniser le service public et nationalisé de l'énergie.

Ces salariés expriment un rejet clair à toute solution libérale, un rejet ferme à la privatisation des services publics et d'EDF-GDF en particulier.

Il faut les écouter !

Les services publics du gaz et de l'électricité ont assuré jusqu'à aujourd'hui dans notre pays l'égalité de traitement pour toute la population, sur tout le territoire.

Ils ont permis le développement industriel et technologique en étant efficaces économiquement et en assurant des missions de service public 24 h sur 24 en toute sécurité.

Il en sera demain tout autrement s'ils sont livrés aux intérêts privés, gérés sur la base de logiques financières.

On l'a vu récemment aux Etats-Unis avec la faillite d'Enron ou avec la pénurie d'électricité en Californie ou plus près de chez nous en Italie avec la gigantesque panne d'électricité.

Ce serait un non-sens social et économique, avec des conséquences immédiates pour les usagers, en particulier les plus démunis, avec notamment une flambée des prix synonyme de perte de pouvoir d'achat ou, plus grave, d'exclusion.

Monsieur le Premier Ministre, nous vous demandons de retirer le projet de changement de statut d'EDF-GDF actuellement en discussion au Parlement.

La formidable mobilisation des salariés pour la défense du service public, l'expression grandissante des élus locaux pour refuser la privatisation du gaz et de l'électricité ont déjà permis de modifier la nature du projet de loi.

A ce titre, les collectivités territoriales pourront garder la possibilité, si elles le souhaitent, de ne pas se soumettre aux appels d'offres en matière de fourniture d'électricité comme nous l'imposait le texte de loi initial. C'est une bonne chose qui permettra de conserver une certaine garantie en matière de qualité et de tarif.

Nous continuerons à être aux côtés des agents des services publics. Mobilisés, nous entendons également associer les citoyens de notre commune pour la défense et la modernisation de services publics de qualité et accessibles à tous.

En outre, nous pouvons témoigner en tant qu'élus locaux au regard de l'utilisation importante du Fonds de solidarité énergie mis en place pour les personnes en grandes difficultés afin d'éviter les coupures d'électricité.

Après six mois d'exercice sur l'arrondissement lillois, l'Etat et EDF, qui gèrent ensemble ce fonds, sont obligés de le geler jusqu'à l'automne. Ils préfèrent conserver la fin du budget pour répondre aux besoins en plein hiver.

.../...

En attendant, les personnes en grandes difficultés vivent dans l'angoisse d'une coupure d'électricité et la Ville de Lille ne peut plus présenter de dossiers de demande d'aide au FSE. C'est pourquoi je demande au Préfet de stopper toutes coupures d'électricité à Lille pour tous les abonnés tant que le FSE ne sera pas en capacité de fonctionner toute l'année en étant alimenté de façon conséquente par EDF et le Ministère des affaires sociales et du travail.

Lille, le 28 juin 2004.

Cette motion que nous vous proposons vient s'ajouter à celles adoptées dans plus de 100 Municipalités de notre département, ce qui témoigne tout à fait à la fois d'une grande inquiétude exprimée par les élus locaux mais aussi d'un attachement profond à notre service public.

Madame le Maire - Monsieur TOSTAIN.

M. TOSTAIN - Evidemment, notre groupe souscrit entièrement à ce qui vient d'être dit.

Je voulais juste apporter une précision sur l'intérêt d'une maîtrise publique d'une entreprise publique sur le plan écologique. Il ne faut pas oublier que la garantie de sécurité et de démantèlement des installations nucléaires par exemple plaide également pour cette maîtrise, assortie d'une transparence vis-à-vis de la représentation nationale et des citoyens. Toutes les questions écologiques vont dans le même sens, il est important qu'il reste des entreprises publiques.

D'autre part, il ne faut pas confondre le problème de la privatisation et celui de la restructuration progressive du secteur de l'énergie et le fait que cette restructuration aboutisse à une décentralisation, à une responsabilisation accrue des collectivités locales en matière d'achat et de distribution d'énergie.

Nous devons aussi exercer notre compétence décentralisée de service public, il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas seulement une affaire d'entreprise monopolistique et d'Etat.

Madame le Maire - Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - Madame, à cette heure tardive, nous allons respecter les collègues mais pour leur bonne information je vais simplement me limiter, en dehors de toute polémique, à énoncer cinq ou six faits, et puis c'est tout. C'est très clair.

Premier fait -je rappelle quand même le contexte- : c'est sous le Gouvernement de Lionel JOSPIN, soutenu, Madame DEMESSINE, par le PC, qu'a été engagée l'ouverture du marché de l'énergie, à concurrence de 70%.

Depuis 2000, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence à hauteur de 30% en vertu d'une directive européenne, transposée par Lionel JOSPIN en février 2000, soutenu par le PC.

Deuxième fait, ouvrir le marché sans moderniser l'entreprise, ce serait une véritable folie politique, une responsabilité politique.

Tout le monde sait depuis des semaines quel a été le dialogue engagé et quelle a été la négociation entre le Gouvernement et les organisations syndicales.

Premièrement EDF-GDF ne sera pas privatisé. L'Etat en gardera le contrôle, ce qui est bien normal puisque EDF, on vient de le rappeler, c'est le nucléaire et que le Gouvernement français ne laissera pas le nucléaire être dirigé par des entreprises privées, y compris internationales.

.../...

Deuxièmement, le statut des agents d'EDF-GDF sera scrupuleusement conservé. Cette garantie est valable pour aujourd'hui comme pour demain.

Troisièmement, la mise en place d'un tarif social de l'électricité a été annoncée par le Premier Ministre.

Enfin, pour répondre à la fin de votre motion, je rappelle l'engagement pris par le Ministre des finances « qu'il n'y aura plus de coupures d'électricité pour les ménages qui sont dans une situation sociale dramatique », c'est sa propre expression.

Madame le Maire - Je ne comptais pas intervenir.

(Madame POLIAUTRE demande la parole)

Non, on ne rouvre pas le débat, je réponds à Monsieur DECOCQ et on vote, sinon, on ne s'en sort pas.

Vous avez énoncé quelques faits, Monsieur DECOCQ, je voudrais quand même apporter quelques contradictions par rapport à ces faits.

C'est effectivement une première directive qui ouvre le marché de l'électricité qui a été validée en 1996 par le Gouvernement JUPPE et qui a été transposée en février 2000. Mais c'était une ouverture du marché de l'électricité, ce n'était pas l'ouverture à la concurrence totale.

Premièrement, c'est un accord qui a eu lieu à Barcelone en mars 2002 où Jacques CHIRAC et Lionel JOSPIN étaient présents et où nous avons accepté l'ouverture du marché à plusieurs conditions et c'est un compromis qui a eu lieu à Barcelone.

Nous l'avons accepté pour les entreprises mais pas pour les ménages et pas pour les collectivités locales.

Deuxièmement, il devait y avoir une directive qui fixait des obligations de service public, y compris pour l'ouverture aux entreprises.

Et troisièmement, il y avait dissociation entre les entreprises qui distribuent et celles qui produisent.

C'était un compromis.

Compromis qu'a abandonné Monsieur RAFFARIN, dès son arrivée, c'est-à-dire en février 2003, en rase campagne. Plus aucune obligation de service public, on ouvre aux ménages.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Eh bien, cela veut dire que s'il n'y a plus de monopole d'EDF, il n'y a plus d'égalité des prix pour les hommes et les femmes dans tous les territoires. La voilà la vraie question !

Or, cela, c'est le Gouvernement Raffarin qui a lâché alors qu'un compromis avait été prévu.

C'est la première chose, ce n'est pas ce que vous avez dit.

.../...

D'autre part, rien n'impose -et là, je cite Monsieur MONTI, Commissaire à la concurrence qui l'a encore redit devant la commission parlementaire présidée par Monsieur DEBRE- rien n'impose le changement de statut d'EDF.

M. DECOCQ - Si, si !

Madame le Maire - Mais si, je connais par cœur ce dossier depuis très longtemps. Monsieur DECOCQ. Attendez, si vous permettez, en général, quand je donne des faits, il est rare que je dise des mensonges, quand je ne sais pas, je ne parle pas.

La seule chose qui est demandée à l'Etat c'est de ne pas garantir les emprunts pour l'avenir, ce qui est tout à fait possible en gardant le statut d'une entreprise à 100% publique.

En revanche, l'Etat peut jouer son rôle d'actionnaire, c'est-à-dire investir dans cette entreprise, rien ne l'interdit.

Je dis simplement que, aujourd'hui, le combat des salariés d'EDF, avec des formes qui sont parfois contestables et qui sont peut-être les seules pour se faire entendre par un Gouvernement qui est autiste devant les urnes ...

Quand le 21 et le 28 mars on vote et qu'il dit le lendemain « On fera le contraire ». Au moment des européennes, on vote pour l'Europe sociale et le lendemain il va voter une constitution sans défendre l'Europe sociale.

Comment voulez-vous que les salariés d'EDF, qui se battent aujourd'hui pour nous tous et pas pour leur statut, c'est-à-dire pour qu'il y ait l'électricité de qualité sur tous les territoires ...

M. DECOCQ - ? ?

Madame le Maire - Oui: mais quand on est face à un Gouvernement qui n'écoute rien, qui fait des promesses auxquelles on ne peut pas croire, qui nous avait dit qu'on ne privatiserait pas la Sécurité Sociale et qui est en train de le faire, eh bien, il faut trouver des moyens pour se faire entendre !

C'est lui qui est responsable aujourd'hui de cette situation, c'est la raison pour laquelle je vote sans hésitation cette motion et je la mets au vote.

(applaudissements)

Qui vote pour : les membres de la Majorité et le Front National

Maintenant, on ne va pas s'attraper parce qu'on va aller dîner ensemble.

M. DECOCQ - Non, non. Qui vote contre ?

Madame le Maire - J'imagine que vous votez contre.

M. DECOCQ - Attendez, ne nous privez pas du plaisir de voter contre la motion !

Madame le Maire - Allez-y, mais bien sûr, votez contre !

.../...

Et quand les tarifs EDF monteront comme en Allemagne et en Grande-Bretagne de 15%,
je rappellerai que vous avez voté contre !

Très bien. Merci beaucoup.

(applaudissements)

Adopté à la majorité.

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

04/486 - Etat du personnel - Transformations d'emplois de catégorie A.

04/487 - Régime indemnitaire - Revalorisation.

04/488 - Insertion Professionnelle - Travailleurs handicapés.

04/489 - Modification du poste de coordinatrice Petite Enfance - Affectation d'un logement par nécessité de service.

Adoptés.

PROPRETE

04/490 - Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Demande d'indulgence - Constat n° 9502.

Adopté.

Chemise n°6

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

04/491 - Projets Associatifs - Subventions aux associations.

Adopté.

.../...

Chemise n°7

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Madame HENAUT
Conseillère municipale déléguée

DROITS DES FEMMES

04/492 - Association Parcours de Femmes - Versement d'une subvention.

04/493 - Nouveau Planning Familial Nord - Versement d'une subvention.

04/494 - Comité de Lille de l'Union des Femmes Françaises U.F.F. Femmes Solidaires - Versement d'une subvention.

04/495 - Association Départementale des Conjointes Survivants A.D.C.S. - Section de Lille - Versement d'une subvention.

04/496 - Centre d'Information des Droits des Femmes C.I.D.F. - Versement d'une subvention.

04/497 - Maison des Femmes - Versement d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n°8

Rapporteur : Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

SPORT

04/498 - Semaine de Pleine Nature - Attribution de subventions.

04/499 - Associations "Jeunesse Sportive Lille Wazemmes" et "La Deûle" - Versement de subventions - Avenants.

04/500 - Convention et règlement intérieur d'utilisation des installations sportives municipales.

04/501 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles d'organisation.

04/502 - Contrat de prestation de service avec la SASP du LOSC - Saison 2003/2004.

04/503 - Projets Lille 2004 à Lille-Sud - Aménagement du Parc des Nouveaux Sports et du Site des Barnums - Avenant n° 6 à la convention de mandat avec SORELI.

Adoptés.

.../...

Chemise n°8 bis

Rapporteur : Monsieur QUIQUET,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

04/581 - Entretien des espaces verts sur le territoire lillois - Marché de prestations de service à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

Adopté.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

04/513 - Actions liées à l'Enfance - Subventions.

04/514 - Association FILOFIL - Avenant.

04/515 - Avenant - Association Atouts Sens.

04/516 - Association les Francas de Lille - Avenant.

04/517 - Adhésion à l'Association l'Univers Cité - Activités péri et extra-scolaires - Année 2004.

Adoptés.

Chemise n°12

Rapporteur : Madame REDLICH,
Conseillère municipale déléguée

PROTECTION DE L'ENFANCE MALTRAITEE

04/518 - Association Point Famille - Versement d'une subvention..

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur SULMAN ne prenant pas part au vote.

.../...

Chemise n°13

Rapporteur : Madame DANGRÉAUX,
Conseillère municipale déléguée

FAMILLE

04/519 - Maison de quartier de Wazemmes - Actions liées à la famille.

04/520 - Maison de quartier des Bois-Blancs - "Espace Famille".

04/521 - Association Projet - Le Nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune - Action 1-2-3 détente.

04/522 - Centre Social Mosaïque - Action "Parent Thé Artistes - Parent t'as l'idée".

04/523 - Association Contact Nord/Pas de Calais - Versement d'une subvention.

04/524 - Association ATOÛTS SENS - Organisation de journées familiales.

Adoptés.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame CULLEN,
Adjointe au Maire

CULTURE

04/525 - Subventions aux associations utilisatrices du Théâtre Sébastopol.

04/526 - Palais des Beaux-Arts - Exposition Christian de Portzamparc "Un opéra d'architecture" - Tarifs.

04/527 - Palais des Beaux-Arts - Exposition Christian de Portzamparc "Un opéra d'architecture" - Convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille relative à la vente des pass Lille 2004 Libre Accès.

04/528 - Palais des Beaux-Arts - Collections permanentes des musées - Conventions entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille relative à la vente des pass Lille 2004 Libre Accès - Avenant n° 2.

04/529 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Rubens" - Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Lille et l'Office du Tourisme de Lille relative à la vente des pass Lille 2004 Libre Accès.

04/530 - Musée d'Histoire Naturelle - Projet d'acquisition de 2 objets ethnologiques.

04/531 - Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Mise en place de la tarification pour l'année scolaire 2004-2005 pour les cours, ateliers et stages - Admission en recettes.

04/628 - Subventions aux associations culturelles.

04/629 - Subventions aux associations culturelles dans le cadre de Lille 2004.

04/630 - Procédure de délégation de service public pour la gestion du Théâtre Sébastopol

.../...

04/631 - Maison Folies de Wazemmes - Cahier des Clauses Administratives Particulières - Avenant.

04/632 - Palais des Beaux-Arts - Exposition Christian de Portzamparc "Un opéra d'architecture" - Convention de coproduction liant la Ville de Lille, l'Association Lille Horizon 2004 et l'Atelier Christian de Portzamparc.

04/633 - Palais des Beaux-Arts - Convention de vente de billets entre la Ville de Lille et l'Association Lille Horizon 2004 dans le cadre de l'exposition Christian de Portzamparc "Un opéra d'architecture".

04/634 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Flandre dans le cadre d'un partenariat visant à soutenir des actions de solidarité et de lutte contre les exclusions.

04/635 - Palais des Beaux-Arts - Opération de restauration d'œuvres d'art - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

03/636 - Opéra - Place du Théâtre - Tranche complémentaire - Avenants.

04/367 - Conservatoire National de Région - Saison de concerts de Musique de Chambre - Tarification.

04/638 - Projets Cultures Urbaines - "Sport et Accordéon" - Subventions de la Ville à l'association Aventure Accordéon.

04/643 - Subvention Archéopole 2004.

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL
Conseillère municipale déléguée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

04/533 - Livres et lecture publique - Attribution de subventions - Complément.

04/534 - Bibliothèque Municipale - Adhésion à l'association "Le Quai de la Batterie".

04/535 - Bibliothèque Municipale - Restauration de documents anciens - Demande de subvention auprès de l'Etat.

04/536 - Bibliothèque Municipale - Plafonnement du rabais sur les livres - Demande de subventions auprès de l'Etat et du Centre National du Livre.

04/537 - Bibliothèque Municipale - Règlement intérieur.

04/641 - Médiathèque Municipale Jean Lévy - Travaux de réaménagement des sous-sols.

Adoptés.

.../...

Chemise n°17

Rapporteur : Madame le Maire,
en l'absence de Monsieur LENGLET
Adjoint au Maire

RECHERCHE

04/538 - Enseignement supérieur, 11ème Congrès de l'ACSEG Approche Connexiste des Sciences Economiques et de Gestion - Attribution de subvention à l'IAE-Université de Lille I.

Adopté.

Chemise n°20

Rapporteur : Monsieur ORIOL,
Conseiller municipal délégué

RESTAURATION SCOLAIRE

04/545 - Marché d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires pour l'année 2004 - Modification de raison sociale d'une société retenue - Avenant lot n° 9.

Adopté.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Adjoint au Maire

ANIMATION - JEUNESSE

04/546 - Engagement et réalisation de projets - Subvention pour l'organisation des Rencontres de la Jeunesse dans les quartiers de Moulins et Lille-Sud - Convention entre la Ville de Lille et l'association Symbole.

04/547 - Attribution de subvention à l'association ESPERANZA - Délégation Jeunesse.

Adoptés.

INTEGRATION

04/548 - Plan Local d'Intégration - Programmation 2004 - Subventions de la Ville - Seconde répartition.

Adopté.

.../...

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur VICOT.
Adjoint au Maire

STATIONNEMENT ET TAXIS

04/549 - Stationnement payant - Création d'une nouvelle zone de dépose-minute - Tarification spécifique.

04/550 - Stationnement payant sur voirie - Approbation du budget prévisionnel 2004.

Adoptés.

C.L.S.P.D.

04/551 - Association A.B.E.J. - Avenant à la convention.

04/552 - Association Atouts Sens - Groupe de rencontre parents autour de la parentalité.

04/553 - Association Itinéraires - Avenants à la convention.

04/554 - Subvention à l'association A.D.N.S.E.A. - Soutien à l'action "La Boîte à Mots" de l'Unité Educative.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame BOUCHART.
Adjointe au Maire

ECONOMIE SOLIDAIRE

04/555 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Objectif 2 - Accroître et améliorer l'offre existante - Sous-Objectif 2.3 - Mobiliser, développer et coordonner les moyens financiers - Subvention à l'Association des Cigales du Nord et du Pas-de-Calais.

04/556 - Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 2.2 : Accroître et améliorer l'offre existante - Objectif 2.2 : Développer et consolider les filières d'activité à travers la formation, la mutualisation des moyens et une offre de locaux adaptée - Subvention à la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE).

04/557 - Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 3 : Promouvoir l'innovation sociale et encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat - Subvention à la SCOP Graines d'Affaires pour une soirée-débat sur l'entrepreneuriat collectif.

Adoptés.

.../...

Chemise n°24

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Adjointe au Maire

TOURISME

04/558 - Office de Tourisme de Lille - Versement sur les recettes de la taxe de séjour 03.

04/559 - Marché Gourmand LILLE AUX SAVEURS - Participation de la Ville.

04/560 - Edition d'un topo guide Lille Métropole à pied - Participation de la Ville.

Adoptés.

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

04/561 - Subvention destinée à l'association Cologne-Lille-Erfurt pour la mise en place du festival "C'est ça aussi l'Allemagne !".

Adopté.

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

04/563 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Pérennisation des postes des associations commerciales - Subvention à l'Union Commerciale Gambetta.

04/564 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Subvention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Préfinancement d'une partie de la subvention aux divers promoteurs d'action - Modification de la délibération n° 04/132 du 29 mars 2004.

04/565 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille de 2003 à 2006 - Subventions au Groupement des Acteurs Economiques de Lille-Centre (G.A.E.L.) - Axe : Pérennisation des postes des associations commerciales - Reconstitution du Partenariat pour le financement du poste de coordinateur - Axe : Achat Plaisir en centre ville - Reconstitution du financement de trois postes de stewards urbains.

04/566 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, à Lille de 2003-2006 - Axe : Pérennisation des postes des associations commerciales - Reconstitution du Partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) - Financement du poste de coordinateur, d'agent de développement et d'animation commerciale polyvalent et du poste de Webmaster en charge de la promotion du commerce lillois - Subvention.

.../...

04/567 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe thématique : Pérennisation des postes des associations commerciales - Partenariat avec l'Union Commerciale de Lille-Sud - Subvention.

04/568 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (UCAF).

04/569 - Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Réalisation de la 2ème tranche du programme d'actions de l'opération FISAC - Subvention à diverses associations commerciales.

04/570 - Revalorisation du tarif du droit de place du marché couvert.

Adoptés.

Chemise n°27

Rapporteur : Madame CARLIER,
Conseillère municipale déléguée

MARCHES DE PLEIN AIR

04/571 - Revalorisation des tarifs des droits de place des marchés de plein air.

04/572 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille - Pérennisation des postes des associations commerciales - Pérennisation des métiers et compétences, gages de professionnalisation de l'activité des associations commerciales - Financement du poste d'agent de développement et d'animation commerciale - Subvention à la FLCAS (Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Service).

Adoptés.

Chemise n°28

Rapporteur : Madame KECHEMIR,
Conseillère municipale déléguée

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

04/573 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Lutte contre les exclusions.

Adopté.

.../...

Chemise n°31

Rapporteur : Monsieur BODIOT,
Adjoint au Maire

MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

04/580 - Centres sociaux et Maisons de quartier - Avenants aux contrats d'objectifs signés en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003 - Autorisation de payement de subventions diverses.

Adopté.

(séance levée à 22 heures).